VENDREDI 24 MAI 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1784
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Ensilage : des chantiers d'importance



Les travaux d'ensilage ont débuté un peu partout sur la région. Confrontés à une météo des plus capricieuses, les agriculteurs concernés tentent malgré tout de mener ces importants chantiers de manière optimale. L'ensilage est une pratique qui présente de nombreux avantages, en matière de coûts, mais qui réclame aussi du personnel. C'est un secteur sur lequel les Entreprises de travaux agricoles (ETA) sont très sollicitées. Retrouvez nos reportages sur la question dans la Nièvre et en Côte-d'Or.

Pages 12 et 13



ACTUALITÉS P.05
FDSEA de Côte d'Or // La partie n'est pas terminée



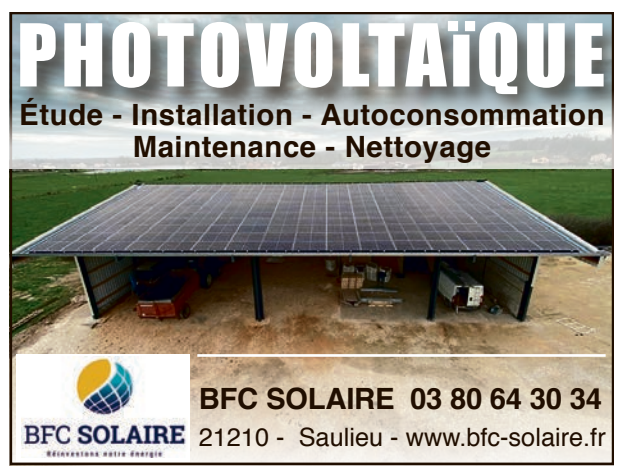
PRODUCTIONS P.14
Cultures // Vers une optimisation des pratiques



P_Xiciuna_agri_gouv

RURALITÉ P.17
Prévention // Réduire les risques au travail sur les exploitations





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CHAMBRE D'AGRICULTURE: ICAUNE, LA BIÈRE QUI RASSEMBLE ET LANCE LA ROUTE DES BIÈRES

.05 SYNDICALISME: LA PARTIE N'EST PAS TERMINÉE

.06 ENTRETIEN: PASCAL JAN, PRÉFET DE L'YONNE, SE LIVRE SUR LES PRINCIPAUX SUJETS AGRICOLES

.08 SECTION DES ANCIENS DE LA FDSEA 58: L'UNION FAIT LA FORCE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 DOSSIER FEADER: TOUJOURS EN ATTENTE DE RÉPONSES PRÉCISES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 PARC DE CONTENTION: SE FACILITER LA VIE, ÇA VOUS DIT?

.11 FOIRE CONCOURS AUX CULARDS: TOUJOURS SUIVI

PRODUCTIONS // POLYCULTURES-ÉLEVAGE

.12 ENSILAGE: RAPIDITÉ ET COÛT: DES POINTS CAPITAUX

.13 ENSILAGE: COMPLIQUÉ, MAIS ÇA DEVRAIT PASSER

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 NOUVELLES TECHNOLOGIES: VERS UNE OPTIMISATION DES PRATIQUES

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 RECHERCHE: LA GÉNOMIQUE, AUSSI POUR LA VIGNE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.16 HÉLICICULTURE: DES FONDATIONS SOLIDES POUR LA FILIÈRE ESCARGOT

RURALITÉ // SANTÉ

.17 PRÉVENTION: RÉDUIRE LES RISQUES AU TRAVAIL SUR LES EXPLOITATIONS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 JEUX INTER-JA: LE JEU DU RENOUVEAU

.19 ENSEIGNEMENT AGRICOLE: L'ESCAPADE ITALIENNE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 SAUVIGNY-LES-BOIS: SEMAINE DE L'ÉDUCATION À LA NATURE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 RÉSEAUX SOCIAUX: ALEXANDRE MOREL INFLUENCEUR AGRICOLE SUR TIK TOK

.31 SPORT: LE PREMIER CHAMPIONNAT DU MONDE DE CYCLISME EN AGRICULTURE

.32 PODCASTS: PAYSAGE SONORE DE LA FÉMINITÉ EN AGRICULTURE



// LE DESSIN

// EN BREF

Étiquetage Les députés renforcent l'étiquetage de l'origine des produits alimentaires

Lors de l'examen du projet de loi d'orientation agricole (LOA) le 17 mai, les députés ont renforcé l'étiquetage de l'origine des produits alimentaires. Il s'agit que le consommateur puisse *« faire jouer clairement la préférence nationale »*, a soutenu dans son amendement Richard Ramos (Démocrate) malgré les avis défavorables de la commission et du gouvernement. Le texte propose une méthodologie d'affichage sous forme de dispositif graphique avec: le pays de provenance le plus représenté, la part des matières premières issues de l'UE, celle non-UE et la possibilité d'indiquer la part d'origine nationale; le pays de fabrication ou de transformation finale. Prévu au 1er janvier 2025, ce dispositif est *« construit et mis en œuvre avec les parties prenantes économiques et associatives »*. Marc Fesneau lui a opposé la démarche volontaire Origine score, prévue avant l'été par la ministre déléguée chargée de la Consommation Olivia Grégoire. *« Pour contraindre (...), il n'y a que le règlement européen »*, a ajouté le ministre en ajoutant que le sujet est *« sur la table »* du prochain conseil européen. L'amendement Ramos a reçu les soutiens de députés de la Nupes, LR et Liot.

LOA Vers une programmation pluriannuelle de l'agriculture

À l'occasion de l'examen en séance publique, le 16 mai, du projet de loi d'orientation agricole (LOA), les députés devaient se prononcer sur la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'agriculture. Cette mesure apparaît dans plusieurs amendements des rapporteurs (Renaissance et Modem), du député Henri Alfandari et ses collègues Horizons, ou encore du député LR Julien Dive. Ils prévoient que *« d'ici au 1er juillet 2025, puis tous les dix ans, une programmation pluriannuelle de l'agriculture définit les modalités d'action des pouvoirs publics (...), en précisant plus particulièrement les objectifs nationaux de production par filière, qui doivent tendre à être, a minima, excédentaires par rapport aux consommations nationales »*. Cela marque, d'après l'exposé de l'amendement Horizons, *« la volonté d'ériger la protection et le développement de notre souveraineté agricole et alimentaire au même titre que ce que nous faisons pour le secteur de l'énergie »*. L'enjeu est *« de s'assurer que notre agriculture est une priorité nationale pour nos politiques publiques et de se doter de tous les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs découlant de la loi d'orientation agricole »*. Le vote sur ces amendements, retardé par quelque 600 sous-amendements, était attendu dans la nuit du 16 mai, voire dans la matinée du 17.

Ratification du Ceta Pas de vote à l'Assemblée avant fin d'année

Le projet de ratification du Ceta, traité de libre-échange entre l'UE et le Canada appliqué provisoirement depuis 2017, ne sera pas transmis à l'Assemblée nationale avant la fin d'année, a estimé le 15 mai le ministre français délégué au Commerce extérieur Franck Riester. Il avait dit en mars que le vote n'aurait pas lieu avant les élections européennes. Le 21 mars, grâce à une alliance gauche-droite de circonstance, le Sénat s'était opposé à la ratification du traité, ce qui constituait une déconvenue embarrassante pour le gouvernement avant les élections européennes. Dans la foulée, les députés communistes avaient annoncé leur intention d'inscrire le texte dans leur temps parlementaire réservé - leur *« niche »* prévue le 30 mai à l'Assemblée -, à dix jours des élections européennes (le dimanche 9 juin en France), mais le gouvernement semblait vouloir temporiser pour déposer le texte au Palais Bourbon. Celui-ci arrivera sur les bancs de l'Assemblée *« pas dans une période électorale pour pas que ce soit instrumentalisé à des fins électoralistes et quand on aura un bilan provisoire fait par la Commission (européenne), qui sera rendu d'ici à la fin 2024 »*, a détaillé M. Riester le 15 mai. Autre échéance citée par le ministre: *« Quand la mission parlementaire voulue par le Premier ministre sur les mesures miroir, ces mesures qui permettent la réciprocité dans les normes de production »*, aura été bouclée, *« là aussi d'ici fin 2024, début 2025 »*, a-t-il ajouté.

// EN IMAGE

Eaux souterraines Dépassements de normes environnementales sur 28 % des points de contrôle

Plus d'un quart des stations de contrôle des nappes phréatiques en France, première source d'eau potable du pays, ont mesuré une contamination de l'eau au-dessus des normes environnementales pour au moins une substance depuis 2016, selon une enquête du journal Le Monde publiée le 15 mai. Sur près de 24 00 stations, 6 900 (soit 28 %) ont enregistré au moins un dépassement des valeurs seuils de qualité environnementale entre 2016 et 2023 pour un ou plusieurs contaminants, analyse l'enquête, volet français d'un projet européen sur la pollution des eaux souterraines. Le Monde s'est concentré sur une liste d'environ 300 contaminants, incluant pesticides, nitrates, solvants, bisphénol A, certains PFAS (dits « polluants éternels ») ou encore les médicaments. Les pesticides, première source de contamination des eaux souterraines, ont été détectés dans 97 % des stations et ont dépassé les normes dans près de 20 % d'entre elles, situées en majorité dans les grandes plaines céréalières du nord de la France (Beauce, Picardie, Champagne), où les traitements phytosanitaires sont plus fréquents.



rawpixel.com / Ake

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 123 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

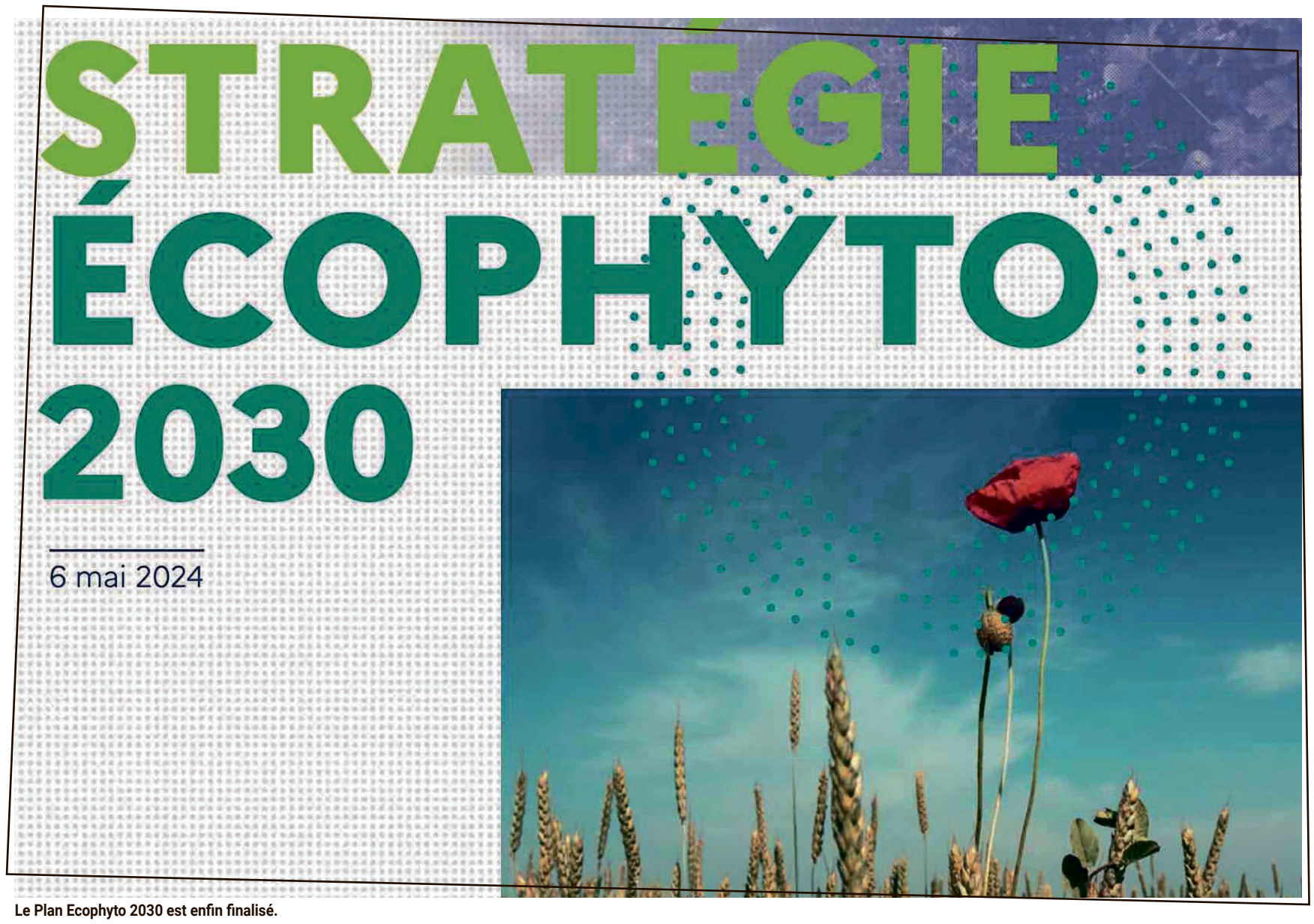
Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉCOPHYTO 2030

Ce qu'il faut retenir de la version finale

Plusieurs indicateurs suivis mais un seul sur lequel le gouvernement rendra compte, un budget supplémentaire pour accompagner la prise de risque amont-aval, une enveloppe inédite pour les collectivités victimes des pesticides dans l'eau, l'indemnisation des riverains envisagée… Voici ce qu'il faut retenir de la version finale de la stratégie Écophyto 2030 présentée le 6 mai.



Le Plan Ecophyto 2030 est enfin finalisé.

Trois mois après la mise « en pause » de la stratégie Écophyto 2030, annoncée par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau le 1er février, les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique ont présenté la version finale du plan le 6 mai. *« Ces trois mois ont permis de gagner en lisibilité vis-à-vis du monde agricole. Rien n'a été supprimé. Il n'y a eu aucun recul. On garde le cap. On garde les moyens. On ne fait pas de surtransposition mais on est en cohérence avec le cadre européen »*, a déclaré le cabinet de Christophe Béchu en préambule. Comme annoncé, le gouvernement maintient son objectif de réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2030. Comme annoncé aussi, l'indicateur européen HRI 1 sera le nouvel indicateur *« de référence »* de la stratégie, en lieu et place de l'historique Nodu. De par ce changement, très contesté par les ONG environnementales, la période de référence pour mesurer les progrès effectués sera 2011-2013 et non plus 2015-2017 comme prévu il y a encore quelques mois. *« Sur l'indicateur HRI 1, la marche est à peu près autour de 27-30 %, donc il nous reste à peu près 20 à 22 % pour pouvoir atteindre l'objectif du HRI 1 d'ici 2030 »*, a indiqué le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher.

Suivi d'indicateurs

Le gouvernement a de plus confirmé qu'une mission sera confiée à l'Inrae pour *« proposer des voies d'amélioration »* de l'indicateur, en lien avec les autres instituts de recherche européens, selon un document de présentation stratégique. En plus du HRI 1, le gouvernement prévoit de publier *« régulièrement »* une *« série d'indicateurs complémentaires de suivi »* sur les risques et usages de produits phytopharmaceutiques. *« Chaque ministère, dans son domaine de compétence, alimentera le suivi de ces indicateurs de pilotage de la Stratégie »*, expose le document. Interrogé par la presse afin de savoir si le Nodu agricole continuera d'être calculé comme par le passé, pour mesurer son évolution depuis les débuts d'Écophyto en 2009, la Rue de Varenne a répondu que le Nodu CMR1, le Nodu CMR2, le Nodu glyphosate et la QSA continueront d'être fournis pour *« ne pas casser la série statistique »*. *« Mais le seul et unique indicateur de suivi de la stratégie et sur lequel on rendra compte est bien le HRI 1 »*, a souligné l'équipe d'Agnès Pannier-Runacher. Le gouvernement prévoit une nouvelle mesure pour accompagner *« la prise de risque amont-aval et massification »* avec à la clef un budget de 90 millions d'euros en 2024. Cette enveloppe prendra la forme d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par la Banque des territoires et FranceAgriMer. Le but est de *« faire fonctionner ensemble »* les agriculteurs et les acteurs économiques (coopératives…) pour *« inciter au développement de systèmes de pratiques de protection combinée, qui fonctionnent en synergie (sélection variétale, biocontrôle, agroécologie…) »*. *« C'est vraiment une initiative supplémentaire pour essayer de créer des dynamiques qui nous permettent de réduire notre dépendance à la chimie et aux produits phytosanitaires »*, a expliqué le ministère de l'Agriculture. Le financement provient d'une enveloppe de 300 millions d'euros issue de France 2030 - en novembre dernier, cette enveloppe était annoncée autour de 250 millions d'euros.

Lever les freins au bio

Le document de présentation stratégique fait également état d'une *« augmentation des aides aux filières à bas niveau d'intrants »* (ex. miscanthus) mise en place par les agences de l'eau. *« Les agences de l'eau contribuent avec des budgets qui augmentent sur tout ce qui est bas intrants, puisque leur budget en faveur des Maec augmente de 70 millions d'euros par an sur la période de la Pac 2023-2027 »*, a expliqué le ministère de la Transition écologique. Cette rallonge de 70 millions d'euros avait déjà été évoquée par Marc Fesneau en novembre. En outre, le gouvernement propose de financer des *« études et campagnes de tests »* pour lever les freins à l'agriculture biologique, *« par exemple sur les modes de fertilisation qui pourraient être acceptés […] pour réduire la différence de rendements avec l'agriculture conventionnelle »*. Le budget envisagé n'est pas précisé. Concernant les captages d'eau potable, l'exécutif a annoncé 20 millions d'euros en 2024 pour aider les collectivités à potabiliser leurs eaux polluées par des pesticides et leurs métabolites. *« C'est la première fois […] qu'on a un budget qui est dédié, sur le curatif, au soutien aux collectivités locales »*, a indiqué le cabinet du ministre de la Transition écologique. Cette enveloppe provient des crédits issus de la planification écologique (250 millions d'euros). Elle pourrait être reconduite dans le prochain projet de loi de finances. *« L'idée, c'est quand même de faire perdurer cette mesure dans le temps et évidemment d'en ajuster le montant au regard de son efficacité et des besoins qui remontent du territoire »*, a étayé l'équipe de Christophe Béchu. Le gouvernement a confirmé qu'un arrêté interministériel sera pris courant 2024 pour définir les *« points de prélèvement sensibles »* - une nouvelle catégorie de captage introduite par la réglementation européenne. Il a aussi confirmé qu'un *« guide de gestion des risques »* destiné aux préfets sera publié d'ici la fin d'année pour établir les lignes directrices concernant l'intervention des collectivités et de l'État : Plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), droit de préemption sur le foncier agricole, contrats de type Obligation réelle environnementale (ORE), Zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). Concernant les PGSSE, le gouvernement rappelle que l'échéance de réalisation pour *« tous les captages de France (sensibles ou non) »* est fixée au 12 juillet 2027.

Programmation pluriannuelle

Enfin, le gouvernement envisage la mise en place d'un *« dispositif d'indemnisation des riverains »* victimes des pesticides, éventuellement ouvert à *« d'autres catégories de personnes ayant contracté une maladie d'origine non-professionnelle, en lien avec l'exposition prolongée et répétée aux produits phytopharmaceutiques »*. Cette idée est soumise au préalable à une étude de faisabilité du ministère de la Santé. L'Exécutif évoque un dispositif différent du Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP), car ce dernier repose sur la présomption d'imputabilité de la maladie au contexte professionnel. Cet hiver, le cabinet du ministre avait rappelé qu'Écophyto serait comme habituellement financé par la Redevance pour pollution diffuse (RPD), à hauteur de 71 millions d'euros par an ; le pilotage des fonds nationaux *« sera amélioré dès 2024 »*, promet désormais le gouvernement, qui veut en passer par *« une programmation pluriannuelle du financement des actions structurantes, reconduites d'une année sur l'autre, qui en contrepartie pourraient être assorties d'objectifs de résultat, et des appels à projets thématiques »*. La somme de 71 millions d'euros avait été complétée de 250 millions d'euros de crédits issus de la planification écologique, inscrits dans le Projet de loi de finances (PLF) pour 2024, et d'une enveloppe de 250 millions d'euros issue de France 2030 qui est donc passée à 300 millions d'euros.

Mathieu Robert

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Icaune, la bière qui rassemble et lance la route des bières

Le mardi 14 mai a été marqué par le lancement officiel de la route des bières. Et, comme un symbole, c'est la création de la bière Icaune, issue d'un brassin commun de quatre brasseurs icaunais, qui marque la mise en place de l'événement.

Comme une dizaine d'autres départements français, l'Yonne créée sa route des bières. « *Un projet passionnant, né en novembre 2023, que la Chambre d'agriculture, avec les autres Chambres consulaires (la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie) a souhaité accompagner* », indique Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Et ce pour deux raisons : Tout d'abord, l'initiative collective, « *car tout ce qui est fait en collectif intéresse la Chambre d'agriculture* », assure Jean-Baptiste Thibaut. « *Cette synergie entre les différents acteurs locaux renforce la cohésion du territoire et contribue à dynamiser notre économie locale. C'est une longue tradition pour la Chambre d'agriculture d'accompagner les projets collectifs et les groupes* ».

La deuxième raison est la promotion des savoir-faire et des produits de l'Yonne. « *Cette route de la bière a vocation à promouvoir les brasseurs de l'Yonne et les événements qui se font autour de la bière* », dont certains organisés dans le cadre de Yonne 2024 (pour la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024). « *Ensemble, brasseurs et partenaires, nous œuvrons pour valoriser et faire rayonner le patrimoine brassicole de l'Yonne. D'autant plus dans une année 2024 où les événements vont s'enflammer* », dit-il avec humour en faisant le lien avec les événements autour du passage de la flamme olympique dans l'Yonne.



Quatre brasseurs se sont unis pour créer un brassin unique, l'Icaune.



Alexis Madelin et ses confrères brasseurs ont fait déguster l'Icaune lors de l'inauguration de la route des bières.

2 000 litres produits

Et pour symboliser le lancement de cette route des bières, quatre brasseurs (Maddam, La Vaugermaine, La Brasserie de Vézelay et Les Bières de PaPa) se sont réunis pour créer un brassin unique, nommé Icaune, spécifique à l'Yonne 2024 (le Conseil départemental de l'Yonne s'est associé à ce projet, ndlr). Une bière blonde et légère (6 % d'alcool), « *brassée début avril, qui est le reflet de ce que l'on peut faire avec nos qualités respectives* », commente Alexis Madelin, cofondateur de la brasserie Maddam. 2 000 litres, soit 5 000 bouteilles, ont été produits.

Selon Odile Van Dermoere, cogérante de la brasserie La Vaugermaine, « *c'est un projet qui nous (les quatre brasseurs) tenait à cœur à tous, sur lequel on a adhéré avec dynamisme* », confie-t-elle.

Il ne reste désormais plus qu'à la déguster. Et comme le dit Jean-Baptiste Thibaut en riant, « *la bière, c'est comme le vin, c'est toujours très bon* ».

Christopher Levé

// RENCONTRE TECHNIQUE

Arvalis donne rendez-vous dans l'Yonne pour son Circuit vert

Connaître les nouveautés et les résultats en blé et orges : c'est tout l'objet du Circuit vert proposé par Arvalis. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, le rendez-vous est fixé dans l'Yonne le 11 juin. Ne perdez pas de temps pour vous inscrire !



L'évènement Circuit vert d'Arvalis permet de passer en revue les nouveautés variétales et leurs premiers résultats, en blé et en orges.

Se renseigner sur les nouveautés variétales en blé et orges et prendre connaissance des résultats post-inscription de ces variétés, c'est ce que propose l'évènement Circuit vert organisé par Arvalis. L'édition 2024 va se tenir dans le sud de l'Yonne, mardi 11 juin sur deux sites : à Joux-la-Ville, près d'Avallon, et Puits de Bon. L'évènement s'adresse aux agriculteurs mais aussi aux techniciens de Chambres ou de coopératives. La journée sera organisée en deux parties. La première, le matin, de 9 h 30 à midi, sera réservée aux techniciens et se tiendra à la Bergerie d'Oudun, à Joux-la-Ville. Trois grands thèmes seront abordés lors de cette matinée :

Les variétés de blé :

- blé tendre d'hiver : quelles nouveautés en inscriptions 2024 ? Quels résultats en post-inscriptions 2023 ? Évolution des populations de rouille jaune et rouille brune ;
- inscriptions bio 2024 en blé tendre, triticale et blé dur ;
- inscriptions 2024 en blé améliorant ou de force.

Les variétés d'orges :

- orges d'hiver : quelles nouveautés en inscriptions 2024 ? Quels résultats en post-inscriptions 2023 ?
- orges de printemps : quelles nouveautés en inscriptions 2024 ? Quels résultats en post-inscriptions 2023 ?

Les actualités du désherbage.

Après le déjeuner, la deuxième partie de la journée, ouverte aux techniciens et aux agriculteurs, sera consacrée, de 14 heures à 17 heures, à une visite d'essais sur le site de Puits de Bon, chez Daniel Simmonet. Les participants pourront découvrir :

- les nouveautés en variétés de blé tendre ;
- de nouveaux débouchés avec des opportunités en zones intermédiaires ;
- des blés améliorants ;
- des blés durs et les adaptations climatiques ;
- un bilan de campagne avec les risques liés au climat ;
- les moyens de s'adapter en temps réel dans la conduite de la fertilisation des orges de brasserie.

Berty Robert

Inscription pour les techniciens : Circuit vert - Joux-la-Ville (89) - 11 juin 2024 (weezevent.com)

Inscription pour les techniciens et les agriculteurs : Visite d'essais - PUITS DE BON (89) - 11 juin 2024 AM (weezevent.com)

// SYNDICALISME

La partie n'est pas terminée

La FDSEA de Côte-d'Or s'est réunie le 17 mai en assemblée générale à Venarey-les Laumes, près de quatre mois après les manifestations du début d'année.



Une table ronde sur l'approvisionnement en restauration collective était notamment au programme.

Nous sommes prêts à prendre le pari : jamais un rapport d'activité présenté par la FDSEA21 n'avait déjà été aussi garni que celui de vendredi. Il faut dire que l'énergie syndicale déployée depuis des mois a été colossale. *« Que de chemin parcouru, que d'actions réalisées… Notre rapport d'activité est effectivement explicite. Le réseau FDSEA-JA se montre très actif depuis l'automne et n'a pas attendu de voir jaune ou rouge pour passer à l'action »*, lance Jacques de Loisy, qui présidait sa toute première assemblée. L'exploitant d'Hauteville-lès-Dijon n'a pas crié victoire pour autant, le syndicalisme agricole n'étant pas *« un long fleuve tranquille »*. Les interventions sur le loup n'ont fait que l'illustrer, Jacques de Loisy a d'ailleurs entamé son rapport moral sur ce dossier, rapidement imité par Antoine Duthu, son homologue des JA21 : *« À force de ne pas prendre le problème au sérieux, nous avons plusieurs loups sur notre territoire. Une cinquantaine de brebis ont déjà été prédatées dans le département depuis le début de l'année. Nous n'acceptons pas l'idée de devoir nous adapter, notre position reste et restera la même : pas de loups chez nous ! »*.

De la volonté pour avancer

Une table ronde était proposée sur l'approvisionnement local et bio de la restauration collective avec les participations d'Hervé Lapie (FNSEA), Marie-Claire Bonnet-Vallet (Communauté de communes de Cap-Val-de-Saône), Anne-Catherine Loisier (sénatrice) et Yannick Paris, (dirigeant de l'entreprise LPME spécialiste de la réglementation entourant les achats publics). Passionné par les différentes interventions qui se sont enchaînées, Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA, n'en demeure pas moins impatient de voir *« les choses se décanter »* : *« Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'état des lieux qui nous a été présenté, il y a des progrès à faire. Pour y arriver, il faut de la volonté politique à tous les niveaux. Même au-delà de cette volonté, le seul respect de toutes les facettes de la loi Égalim pourrait déjà nous permettre de progresser, notamment pour les producteurs bios… Les collectivités locales doivent passer la vitesse supérieure et montrer l'exemple sinon, personne ne le fera à leur place ! Le seul travail sur le gaspillage alimentaire pourrait permettre de financer les surcoûts. Je reste optimiste sur ce dossier, des outils se mettent en place à l'image des projets alimentaires territoriaux (PAT) »*.

AG

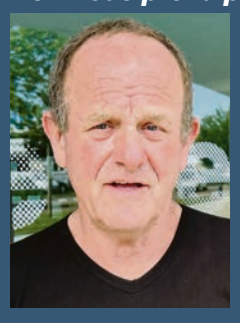
NATURA 2000

Pas « Serein » du tout

Gérard Berthaut, agriculteur dans le canton de Saulieu-Liernais, a alerté le préfet sur le projet de zone Natura 2000 concernant la vallée du Serein : *« Un certain nombre de réunions se sont déjà tenues localement. Une chose est sûre : le monde agricole est très vigilant, voire très hostile à ce dossier initié par le Parc du Morvan. La biodiversité n'est pas en danger dans cette vallée, il n'y a donc pas besoin de Natura 2000 qui, en plus, n'apporte rien à l'agriculture. Dans le même temps, les exploitants, eux, ont besoin de pouvoir travailler sereinement ! Syndicalement parlant, nous nous opposons à ce projet car nous n'avons pas eu de réponses à nos questions »*. **Gérard Berthaut illustre ses propos en citant les dates et les techniques de fauche des prairies :** *« elles concernent aujourd'hui uniquement les zones humides, mais rien ne dit qu'elles ne seront pas appliquées un jour dans toute la zone Natura 2000. Les réunions locales ne nous ont pas rassurés sur ce point. La vallée du Serein comprend des fermes de polyculture-élevage, avec des céréales et du maïs ensilage : est-ce que demain, nous pourrons encore utiliser des produits phytosanitaires ? C'est une autre question restée sans réponse. Nos inquiétudes ne sont pas levées, c'est pourquoi nous ne voulons pas voir ce projet aboutir. Les services de la préfecture vont trancher : nous les invitons à prendre une décision la plus sereine ! »*.

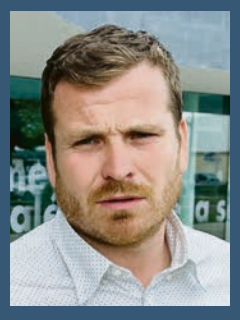
Confidences

« On nous prend pour des blaireaux »



Dominique Bayen, agriculteur à Nod-sur-Seine, est très remonté sur la problématique du loup : *« Ce dossier prend de l'ampleur, je ne vois pas d'issue favorable compte tenu de la tournure des évènements… Lors d'une récente discussion avec des gens du Parc national, je leur ai signalé la présence d'un loup près de chez moi, mais ils m'ont dit qu'il ne fallait pas confondre cet animal avec un chat… Avec ce genre de remarque, c'est certain, on nous prend pour des blaireaux et ce n'est malheureusement pas la première fois. Avec mon fils, nous avons posé des caméras et nous avons vu le loup, nous savons ce que nous racontons. Aujourd'hui, comme les autres éleveurs, nous craignons pour nos animaux. Personnellement, je ne me sens pas du tout rassuré en présence de ce prédateur. Je trouve absolument déplorable que le Parc ne communique pas et ne prévienne pas les éleveurs quand la présence d'un loup est avérée dans un secteur : cela pourrait au moins leur permettre de rentrer leurs animaux, ne serait-ce qu'un temps. Ce dossier ne va faire qu'empirer et va devenir ingérable, comme celui des sangliers. Il faut vite réagir, nous ne voulons pas du loup chez nous »*.

« À 4 000 km de la simplification »



Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise et secrétaire général adjoint de la FDSEA, n'est pas du tout convaincu des *« simplifications administratives »* annoncées depuis plusieurs semaines par le Gouvernement : *« Alors ça non, je n'y crois pas. Pire, j'ai même l'impression que nous prenons le chemin inverse… En voulant simplifier, de nouveaux formulaires et de nouvelles procédures voient le jour et complexifient encore plus la donne. Je ne suis pas le seul à le penser et à le déplorer. Je viens de vivre une expérience pitoyable dans le domaine de la prestation de services : j'ai commencé par créer une SCEA pour pallier le problème des plus-values sur le Gaec. Une autre société a dû être constituée pour y mettre le matériel. Mais du coup, mon apprenti ne pouvait plus utiliser ce matériel : alors j'ai créé un groupement d'employeurs auquel doivent adhérer mes deux autres sociétés. À chaque fois, c'est beaucoup d'énergie et de temps consacrés, sans oublier les 1 500 euros de création de société. Les frais annuels s'élèveront aux alentours de 1 000 euros pour la comptabilité, sans oublier des frais bancaires. On perd du temps et on paie, on paie, on paie, pour au final, accomplir le même travail à la clé. Pour moi, nous sommes à 4 000 km de la simplification »*.



Découvrez le monde IDEAL !

Pensez à réserver votre DÉMO

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATÉRIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT

// ENTRETIEN

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, se sujets agricoles

Les retards de paiement des aides PAC, l'application de la loi Égalim, les dégâts de sangliers, les attaques sur troupeaux liées à la prédation, les actions syndicales successives depuis novembre dernier, l'eau… Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a accordé un entretien exclusif à Terres de Bourgogne pour répondre à toutes nos questions sur les grands sujets qui alimentent l'actualité agricole du moment.

Au contact du monde agricole

Depuis sa prise de fonction le 4 avril 2022, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a été à de nombreuses reprises à la rencontre des acteurs du monde agricole. *« J'y suis allé pour les soutenir, quand il y avait des épisodes de crise climatique, mais aussi pour visiter leurs exploitations, afin de comprendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, en termes de travail, de vente de produit, de production »*, confie-t-il.
Des rencontres dans l'Yonne, mais aussi à Paris, lors du salon international de l'agriculture. À noter que Pascal Jan est le premier préfet icaunais à avoir fait le déplacement dans la capitale pour rencontrer les producteurs de son territoire. *« En tant que préfet, cela me permet de valoriser les produits du terroir. C'est aussi l'occasion de discuter avec un certain nombre d'éleveurs et de producteurs en dehors de leurs exploitations »*.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne, nous a accordé un entretien exclusif pour évoquer tous les sujets qui font l'actualité agricole du moment.

Les mobilisations des agriculteurs

Entre novembre et fin février, les mobilisations des agriculteurs, orchestrées par la FDSEA et les JA de l'Yonne, se sont succédées. Le gouvernement français et l'Europe étaient ciblés, avec ce fameux slogan : *« On marche sur la tête »*. En tant que représentant de l'État dans l'Yonne, Pascal Jan a forcément connu une période mouvementée. *« Lors d'événements comme ceux-là, on les vit déjà comme quelqu'un qui est chargé de la sécurité des personnes et des biens sur la voie publique. Cela a suscité énormément de travail de la part de mes équipes. Ensuite, il y a un regard qui est porté, celui de se demander : comment faire en sorte que les agriculteurs puissent trouver des réponses à la hauteur de leurs espérances, sachant qu'un préfet a un rôle limité, notamment sur les normes. Par rapport aux revendications qui étaient portées, beaucoup relevées à la fois de l'Union Européenne, qui a répondu, du gouvernement français, voire du parlement. Dans la marge de manœuvre qui est laissée aux préfets, qui a été renforcée (par le Premier ministre Gabriel Attal) pour changer un certain nombre d'arrêtés, j'ai pu faire des modifications concernant deux aspects. Le premier, qui avait donné lieu a des revendications assez fortes au niveau régional, c'est la tenue des contrôles des agriculteurs. Des comportements de certains contrôleurs avaient été dénoncés, ce que j'ai pris en compte en proposant de généraliser des questionnaires de qualité sur les modalités du contrôle opéré. Cela va devenir systématique lors des contrôles. Les agriculteurs devront remplir ces questionnaires, qu'ils transmettront aux services de l'État, sans que ceux-ci passent entre les mains du contrôleur, avec pour idée d'améliorer la qualité des contrôles »*.
Le deuxième aspect concerne le temps administratif. *« Beaucoup d'agriculteurs dénonçaient la complexité administrative. Mais au-delà de cette complexité, c'est surtout le temps passé à la partie administrative que les syndicats agricoles dénonçaient, qui représentent, selon eux, 15 à 20 % de leur temps de travail. Et le temps, c'est de l'argent. Pour améliorer la productivité, le but est donc de limiter le temps consacré aux charges administratives »*.
Ainsi, plusieurs arrêtés préfectoraux ont été modifiés : un sur la destruction de l'ambroisie qui précise que le désherbage chimique est autorisé dans certaines conditions, un autre sur l'intégration des ceps de vigne dans l'arrêté brûlage, un dernier sur l'encadrement du fermage agricole qui a pour objectif de déployer une charte graphique plus récente visant à faciliter la lecture et intégrer des montants de fermage relatifs aux serres et aux centres équestres qui ne figuraient pas dans le précédent arrêté.

Le paiement des aides PAC

C'est l'un des grands sujets abordés lors des actions syndicales des agriculteurs : le retard de paiement des aides PAC qui mettent à mal les trésoreries de bon nombre d'agriculteurs. À ce sujet, Pascal Jan affirme que *« plus de 90 % des aides PAC 2023 ont été versés. Ceux qui restent encore à payer sont liés essentiellement à l'agriculture biologique. Ces retards de paiement sont dus à la fois à la charge de travail des services, mais aussi à la qualité des dossiers qui ont été transmis. Il faut savoir qu'un dossier incomplet est un dossier retardé. Les services ont tout fait pour payer en temps et en heure ces aides PAC mais tous les dossiers n'étaient pas forcément complets et donc pas éligibles. Normalement, tout sera payé d'ici le 15 juin »*, assure le préfet.

> ***« Pour les paiements des aides PAC, tout sera payé d'ici le 15 juin »***

Interrogé sur de possibles indemnisations pour compenser ces retards de paiement, Pascal Jan a répondu que *« rien n'était prévu à ce sujet »*.
À noter que pour cette année 2024, la FNSEA a obtenu un délai supplémentaire pour la déclaration des dossiers PAC, possible jusqu'au 24 mai inclus (contre le 15 mai habituellement), sans risque de pénalité de retard. Cela se justifie par le fait que de nombreux dossiers PAC ont pu être ouverts avec trois semaines de retard, que des difficultés de connexion à la plateforme Télépac ont une nouvelle fois été constatées, et que les retards dans les semis liés aux aléas climatiques ont entraîné des décalages dans les calendriers de déclarations PAC. Ce délai supplémentaire permet donc aux agriculteurs et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches de s'acquitter sereinement de cette formalité et sans risque de pénalité de retard.

L'application de la loi Égalim

C'est l'autre grand sujet des mobilisations des agriculteurs. Concernant l'application de cette loi, le préfet rappelle que, *« dans l'Yonne, on a une particularité : la loi Égalim ne s'applique pas à la production avicole, pour une raison simple, les producteurs de volaille sont liés par contrat avec Duc (groupe Plukon). Concernant les autres productions, il y a effectivement un travail de contrôle à mettre en place, même s'il y a très peu de contractualisations »*.
La loi Égalim intègre une obligation du respect des labels pour la restauration collective, comme le bio, le label rouge, les signes officiels de qualité, la consommation de produits locaux… *« Cette question est travaillée par les intercommunalités à travers les PAT. Pour le moment, on n'a pas une vision précise des choses car c'est très déconcentré. Si on prend l'exemple de la restauration scolaire, elle dépend de l'éducation nationale et plus précisément du gestionnaire. On n'a pas forcément la main dessus. Toute la stratégie depuis le mois de juin, c'est de faire en sorte que les collectivités, l'éducation nationale et la préfecture fassent en sorte que les responsables des cantines soient convaincus par le circuit court »*.

Les attaques sur troupeaux liées à la prédation

C'est l'un des points chauds de l'actualité agricole du moment. Entre le 25 et le 29 avril, quatre élevages ont été victimes de prédation, dans un secteur à cheval sur l'Avallonnais et le Tonnerrois. Au total, 29 animaux (28 ovins et une génisse), ont été tués. Pascal Jan rappelle que les agents de l'OFB se sont montrés *« très réactifs »*. *« Il y a une compréhension de l'impact psychologique des attaques faites sur les troupeaux, quand bien même ce ne serait pas le loup (selon nos informations, le loup a été non exclu dans deux cas, sur l'attaque qui a occasionné la perte de 25 brebis à Provency et sur l'agneau tué à Châtel-Gérard ; la cause est indéterminée pour les deux moutons tués à Massangis ; la piste du loup a été exclue pour la génisse retrouvée morte à Cisery, ndlr). Il y a un an, j'avais demandé à la directrice régionale de l'OFB de modifier certains éléments dans les constats, notamment lorsque l'origine de la mort était indéterminée, chose qui*

livre sur les principaux

n'est pas compréhensible pour les éleveurs. L'OFB peut désormais donner des indications sur la mort de l'animal sur son constat. Il y a une volonté de la part de l'OFB et de l'État de manière générale d'être le plus transparent possible avec les éleveurs ».

Interrogé sur la possibilité d'autoriser les tirs pour éliminer le loup, le préfet s'est montré clair : « *Pour le moment, non, je n'envisage pas. C'est une décision qui doit se prendre, ou non, au vu d'un certain nombre de rapports d'expertises. Le Plan loup assoupli déjà certaines règles notamment sur les tirs simples de défense. De plus, on estime qu'il y aurait un à deux loups dans l'Yonne. Aussi, il faut savoir que le loup est une espèce protégée par un engagement international* ».

Le préfet rappelle qu'à son arrivée dans l'Yonne, il avait pris une décision concernant les indemnisations en cas d'attaque : « *dès lors qu'il y a un doute, il profite à l'éleveur avec une indemnisation. Cela n'enlève pas le choc psychologique que peut représenter une attaque, ni la perte économique, qui est relativement amoindrie par l'indemnité, mais c'est une mesure qui tend à créer un climat de compréhension. L'idée a toujours été d'engager une discussion franche, directe, avec les éleveurs, toujours en mettant les choses en perspective et en essayant de proposer des solutions à court et moyen terme* ».

La mise sous tutelle de l'OFB

À propos de l'OFB, le Président de la République, Emmanuel Macron, avait évoqué, en mars, une mise sous tutelle au niveau départemental. « *L'OFB a une direction régionale par qui elle reçoit un certain nombre d'orientations. Mais le délégué départemental de l'OFB est le préfet, qui lui fixe son plan d'actions* », explique Pascal Jan. « *Dans l'Yonne, l'OFB est pleinement associé aux contrôles administratifs et judiciaires, c'est-à-dire que les relations entre le procureur de la république, le préfet et l'OFB sont fluides. Cette tutelle évoquée par le Président de la République serait pour renforcer sa volonté que les préfets soient les « patrons » des départements, donc de tous les services de l'État qui y travaillent, ce qui est le cas de l'OFB. Pour l'heure, cela a juste été évoqué, rien ne change. Cela pourrait être un changement important si des dysfonctionnements étaient constatés, ce qui n'est pas le cas dans l'Yonne* ».

Les dégâts de sangliers

S'il y a bien un sujet sensible, c'est celui-ci. Pascal Jan informe qu'une battue administrative a récemment eu lieu, le 21 avril, à Bussy-en-Othe. Il confie toutefois que « *les battues administratives sont moins efficaces que les tirs de nuit, elles ont surtout un effet psychologique, mais faut-il encore trouver des chasseurs. Les louvetiers peuvent désormais tirer de nuit, le problème est qu'il n'y en a pas assez* ».

L'incompréhension entre les agriculteurs et les chasseurs se fait très souvent ressentir. Ainsi, « *pour marquer notre volonté de lutter contre ce fléau, j'ai réuni les chasseurs, les agriculteurs, les louvetiers et les services de la DDT, pour déterminer ensemble des actions communes. Ce qui m'intéresse c'est de faire en sorte qu'il y ait une cohabitation intelligente entre les différentes parties. Il y a cette volonté que les agriculteurs puissent avoir une reconnaissance pour tirer les sangliers sur une bande proche. Le schéma cynégétique est en train d'être revu de manière co-construit. Il est prévu qu'il soit terminé pour la fin d'année ou le début de l'année prochaine. J'espère qu'on va arriver à mettre en place quelque chose car c'est un problème qui dure depuis plusieurs décennies, qui s'amplifie dans l'Yonne comme ailleurs* ».

Plusieurs pistes sont envisagées, comme le fait d'autoriser les agriculteurs non-propriétaires des terres qu'ils exploitent à pouvoir tirer le sanglier sur ces dites parcelles, sous réserve d'avoir un permis de chasse et l'accord du propriétaire. Le préfet se dit « *optimiste* » pour trouver une issue positive à cette proposition.

Selon lui, 1,9 million d'euros d'indemnité suite aux dégâts de gibiers a été reversé aux agriculteurs sur la campagne 2023-2024.

La construction de projets agricoles

On le sait, les agriculteurs sont (trop) souvent confrontés à l'intervention d'associations environnementales, voire aux néoruraux, lors d'un nouveau projet agricole, ces derniers voulant faire barrière. « *La difficulté à laquelle sont confrontés les agriculteurs, lorsque cela va jusqu'à une action en justice, c'est que les procédures sont longues et chères. Par définition, ces actions en justice viennent dissuader les agriculteurs d'engager des frais, d'autant plus qu'ils ne sont pas certains d'obtenir gain de cause devant le juge. La solution ne se trouve donc pas au niveau départemental mais au niveau législatif. Ce qu'il faudrait, pour les agriculteurs, c'est une réforme législative visant à raccourcir les délais de contentieux pour le rendu de la décision. On pourrait aussi imaginer que lorsqu'une association attaque et qu'elle perd, elle doive rembourser totalement les frais d'avocat engagés par la partie adverse. On pourrait aussi imaginer qu'il y ait des indications pour permettre au juge de condamner financièrement au profit d'un agriculteur ou d'une coopérative dès lors que le juge considère que c'est une action abusive* ».

Pascal Jan rappelle que, dans l'Yonne, « *un schéma stratégique départemental des ENR existe. Cela veut dire que les projets agricoles, comme peut l'être l'agrivoltaïsme, sont considérés comme une priorité en termes de développement des ENR dans le département. Jusqu'à présent il y avait la charte de la Chambre d'agriculture (sur l'agrivoltaïsme). Celle-ci doit désormais se mettre en conformité avec le décret récent et ce schéma stratégique départemental* ».

L'eau, sa priorité

Lors de son arrivée dans l'Yonne, Pascal Jan avait fait du sujet de l'eau sa priorité. Un séminaire a été organisé en juin 2023 par la préfecture sur cette thématique, « *qui a eu le mérite de fixer les choses et de pointer les problématiques à venir* », assure-t-il. « *La Chambre d'agriculture, à travers son président Arnaud Delestre, s'était beaucoup impliquée dans ce séminaire. Cela montre que les agriculteurs et les représentants du monde agricole sont bien conscients que la gestion de l'eau ne se fait pas au coup par coup mais à court, moyen et long terme. Mais d'une manière générale, pas seulement d'un point de vue agricole, je constate, depuis plus d'un an, que la notion de sobriété hydrique a été intégrée même en dehors des périodes de sécheresse* ».

> « ***Pour les retenues d'eau, la règle est celle-ci : celle de la proportionnalité*** »

Depuis la fin de l'année 2023, les pluies sont fréquentes, voire constantes, avec quel résultat pour les nappes phréatiques ? « *Aujourd'hui, elles sont remplies très correctement. Cela veut dire que s'il y a une sécheresse, les réserves en eau atténueront son intensité. Mais ce n'est pas parce qu'il pleut depuis le mois de novembre qu'une sécheresse ne peut pas arriver* », prévient-il.

Régulièrement, le monde agricole icaunais fait part de sa volonté de mettre en place des retenues d'eau. « *C'est une demande parfaitement légitime, une retenue d'eau peut aussi servir en hiver lorsque l'eau est limitée, pas simplement pour passer l'été* », répond le préfet. « *Le sujet n'est pas tant la retenue d'eau mais la dimension de la retenue d'eau. Les petites, concertées, ne posent normalement pas de difficulté. Je n'ai pas d'a priori défavorable sur les retenus d'eau de taille modeste. Une taille raisonnable ? Cela dépend des besoins de ceux qui le sollicitent. L'idée n'est pas d'avoir des méga réservoirs qui viennent puiser dans les nappes phréatiques, il faut rester modeste et que cela soit proportionné à l'usage qu'on va en faire. La règle est celle-ci : celle de la proportionnalité, où il n'y a pas d'abus, pas d'excès, qui soit contrôlable* ».

L'agenda rural

Si ce n'est pas un sujet agricole à proprement dit, nous souhaitions toutefois faire un point sur l'agenda rural, un dossier conjointement porté par le préfet et la précédente sous-préfète d'Avallon, Naïma Ramalingom (son successeur Sébastien Hennon en a désormais la charge). « *L'agenda rural a officiellement été lancé en février 2024, à Châtel-Censoir* », indique Pascal Jan. « *On pourrait définir cela comme un plan d'attaque réfléchi en lien avec les vraies problématiques du territoire. Il y a trois orientations : habiter en ruralité, travailler en ruralité et s'épanouir en ruralité. Au total, ce sont 18 mesures qui sont en lien avec des objectifs qui correspondent aux attentes des élus et des administrés. Ces 18 mesures, les élus doivent se les approprier et communiquer dessus. Il y a un vrai travail fait avec les élus locaux. Aussi, il y a une cohérence de l'ensemble des mesures. On a mis, dans ce plan, des mesures sur lesquelles on a déjà insisté en ruralité. Je prends l'exemple du plan de sécurité de proximité. Le but est de redéfinir la présence de gendarme sur le territoire, en matière de prévention, d'actions et de répression. Autre exemple : les addictions. Il y a un plan national sur le sujet mais il n'y a aucun item en ruralité. On est en train d'élaborer une sorte de maquette sur les addictions en ruralité, en particulier sur les questions liées à l'alcool. On espère mettre en place un observatoire départemental des addictions sur la ruralité, qui serait le premier en France, à l'horizon 2025. Ce serait à titre expérimental. L'idée, si ça marche, c'est de le dupliquer dans d'autres territoires concernés par cette problématique. L'objectif est d'avoir des données, beaucoup plus fiables de ce que l'on a aujourd'hui, beaucoup plus précises, pour mettre en place des actions concrètes de lutte contre les addictions* ».

Christopher Levé



DÉPARTEMENTS

// SECTION DES ANCIENS DE LA FDSEA 58

L'union fait la force

Le 15 mai, le Legta de Challuy accueillait l'assemblée générale de la Section des anciens de la Nièvre. Un événement marqué par diverses interventions.

Pour débuter l'assemblée générale de la section des anciens de la Nièvre, le 15 mai au Legta de Challuy, Yves Delfolie, le président du groupe, rappelle que l'année de la crise Covid, l'assemblée générale aurait dû se tenir au Legta de Challuy, mais elle fut annulée pour cause de restrictions sanitaires.

Après un retour sur les deux voyages organisés en 2023 (en Crète et dans le Jura) et leur *« grand succès auprès des participants »*, Yves Delfolie a pointé que : *« les cotisations augmentent mais pas le nombre d'adhérents. Il est donc vital d'en attirer de nouveaux pour perdurer. Je rappelle que faire partie de la section des anciens n'est pas une question d'âge, mais plus une envie de partager des moments intéressants et agréables. Notre but étant de garder le contact »*. Pour trouver de nouveaux adhérents, quelques axes établis par le réseau régional ont été listés, comme la création de liens entre actifs et retraités, la relance terrain pour capter les jeunes retraités, la mise en place de services spécifiques à ces derniers, ainsi que le *« combat sur la revalorisation des retraites qui doit être mené à bien »* insiste Yves Delfolie. *« Nous luttons pour nos retraites mais aussi pour celles de ceux qui nous suivent. C'est un combat global »*. Sur ce point, une motion du réseau des anciens exploitants de la FNSEA fut votée avec des revendications phares comme la progression du montant des retraites (dont la retraite minimum à 85 % du Smic pour toutes les carrières complète), la préservation du pouvoir d'achat (notamment via le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs) ainsi que l'amélioration des conditions de vie pour les anciens en milieu rural (avec des dotations spécifiques pour l'accès aux services publics, entre autres).



Après son assemblée générale, et la pause méridienne, la section des anciens a visité les sites des lycées de Challuy et Plagny.

Ouverture du métier

Puis, lieu de la réunion oblige, il a insisté sur le rôle central de la formation et de l'enseignement agricole, tout en indiquant que *« ces deux pans doivent obligatoirement s'adapter à la profession qui est en pleine mutation sur de nombreux sujets : nouveaux modes de productions ou de commercialisation, évolutions technologiques, changement climatique. En effet, aujourd'hui, nos métiers doivent se faire connaître afin que les jeunes s'engagent dans ces voies professionnelles car ils sont la pierre angulaire du renouvellement des générations »*. Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa de Nevers Cosne Plagny et présent pour l'occasion, pointe d'ailleurs que 30 % des étudiants et apprentis issus du monde agricole forment les effectifs du lycée de Nevers-Cosne. Marcel Cottin, membre du bureau de la section des anciens rebondit : *« à nous aussi de ne complexer personne. Et, en parallèle, nous nous devons d'être ouverts à toutes les nouvelles formes d'agricultures. Certains jeunes sont motivés pour se lancer, alors autant les soutenir »*. Sur ce point, Cyrille Forest, président de comité Safer et vice-président de la FDSEA 58, souligne : *« en tant que propriétaires, vous devez vous positionner comme une aide à l'installation comme apporteurs fonciers. Vous avez d'ailleurs un rôle à jouer sur ce point dans la loi d'orientation agricole. Jeunes et moins jeunes, actifs ou non, nous devons nous mobiliser pour que nos productions perdurent en France. Il est hors de question que nous devenions un curseur d'ajustement modulable au gré des crises. Nous devons faire front pour assurer notre avenir à tous »*.

Se rassembler pour avancer

Afin d'étoffer cette notion de groupe, il fut mis en évidence un rapprochement potentiel de la section des anciens avec les jeunes agriculteurs de la Nièvre : *« nous avons des points communs, et je pense que les échanges que nous pourrons avoir seront prolifiques ; et pourquoi par coorganiser des événements ! Ils sont finalement notre relève, et peut-être que nous pouvons les conseiller et, eux aussi, nous apporter une nouvelle vision du monde »* détaille Yves Delfolie. Dans cet esprit de toucher du doigt la modernité, il a insisté sur l'importance des Maisons France Service dans l'accompagnement possible dédié à certaines démarches en ligne. Il laissa ensuite la parole à Idir Feddal, coordinateur France Services à la Fédération des centres sociaux de la Nièvre, pour une présentation plus détaillée de ce réseau. Pour conclure l'assemblée générale, Yves Delfolie a présenté ses remerciements à tous pour *« leur engagement et leur gentillesse »* au cours de ces dernières années, avant d'annoncer : *« il s'agissait de ma dernière assemblée générale »*. Ainsi, après près de 10 ans comme président, il raccroche son mandat pour laisser la place. Pour le moment, le nom de son successeur n'est pas officiellement connu.

Chloé Monget

// FDSEA

Un plein de fioul avant moisson à tarif préférentiel

La FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser une commande groupée de fioul pour ses adhérents afin de leur permettre de faire le plein avant moisson et ce à moindre coût. Un appel d'offres a donc été lancé le lundi 13 mai auprès de ses fournisseurs de fioul dépassant les 500 000 litres.

En participant à cette commande groupée, les adhérents de la FDSEA ont pu remplir leur cuve en prévision des travaux de la moisson à des tarifs compétitifs. Ce gros volume a permis de négocier le fioul aux prix HT suivants (paiement comptant) : 920 €/m³ pour le GNR Été ordinaire 0 °C et 930 €/m³ pour le GNR Été supérieur -12 °C.

Pour un paiement 30 jours, les tarifs sont respectivement de 925 et 935 € HT/m³. Le paiement comptant permet donc de bénéficier d'un avantage de 5 €/m³ par rapport au paiement 30 jours. Les livraisons sont effectuées dans les délais prévus, entre le mercredi 15 mai et le mercredi 12 juin. Cette opération a permis de faire économiser aux adhérents environ 40 à 60 euros des 1 000 litres. Notez que le reste de l'année, la FDSEA organise des commandes groupées toutes les semaines en été et tous les 15 jours en hiver pour ses adhérents. Un moyen facile et rapide de réaliser des économies.

FDSEA de l'Yonne



Réussir

En participant à la commande groupée, les adhérents de la FDSEA ont pu remplir leur cuve à des tarifs compétitifs.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

RÉGION

// DOSSIER FEADER

Toujours en attente de réponses précises

Voilà plusieurs mois que la profession agricole (FRSEA, JA) tire la sonnette d'alarme sur la gestion des aides du Feader en Bourgogne-Franche-Comté, pour l'ancienne et la nouvelle programmation (2014-2022 et 2023-2027). Plusieurs dispositifs ont été mis en place avec l'implication forte de l'État en région et des Chambres d'agriculture mais la situation demeure alarmante. Il reste à peine douze mois pour régler les problèmes. Cela va demander une vigilance accrue de la part de tous : Région, État, profession et agriculteurs.

Depuis le 1er janvier 2023, la Région a repris la compétence pour la gestion des aides non surfaciques. Il reste à peine douze mois pour résoudre les difficultés rencontrées et éviter le dégagement d'office pour des crédits européens non utilisés. Des retards sont encore constatés à différents stades de la vie des dossiers. Au moment du dépôt, tout d'abord, des délais beaucoup trop longs empêchent les agriculteurs d'investir au moment où ils en ont le besoin. Quand, enfin, le dossier est validé, les devis en attente, depuis parfois un an, ne sont plus d'actualité et les montants, avec le contexte que l'on connaît, explosent par rapport au prévisionnel. Ensuite, le suivi et les procédures pour les agriculteurs et pour les accompagnateurs ne sont, parfois, pas clairs. Enfin, au moment des demandes de paiement, les délais d'instruction et de paiement dépassent le raisonnable, obligeant les agriculteurs à avoir recours à des prêts relais. L'heure est donc à la mobilisation pour que les aides puissent être versées aux agriculteurs concernés.

Besoin de pragmatisme

Avant d'attaquer un chantier, il est important de mesurer l'ampleur de la tâche. Aussi, nous avons demandé d'avoir un tableau de bord précis de la situation. Ce document a été transmis par la Région à la profession, le 31 mars. Il permet d'avoir une photographie claire des dossiers engagés, sans pouvoir encore mesurer l'impact des mesures prises pour leur traitement. Il ne s'agit pas de dire que « tout va très bien », ni de rejeter les responsabilités vers les financeurs, mais bien d'être pragmatique et d'identifier les points à corriger pour être plus efficace. Pour cela, il est impératif d'avoir des données encore plus précises de l'état d'avancement des dossiers et de pouvoir informer les personnes concernées du mode de traitement de leur dossier (par qui, comment, quel montant et quand…). Si nous n'avons pas trop d'inquiétudes sur les 565 dossiers repris par la DDT, le travail de complétude assuré par les Chambres d'agriculture commence à porter ses fruits et plus d'une centaine de dossiers ont déjà été transmis pour paiement au service instructeur. Ce dispositif devrait monter en puissance et permettre de résorber en partie les retards. La montée en puissance du nombre de dossiers, instruits par le Conseil régional, reste un point sensible qui doit permettre d'identifier si le dispositif est maintenant opérationnel. Pour cela, nous attendons précisément des réponses lors d'une rencontre prévue avec le Conseil régional.

Dates, délais, simplification…

Mais toutes les conventions n'ont pas encore été envoyées aux agriculteurs. À quelle date auront-ils reçu toutes leurs conventions pour demander les acomptes ou les soldes de subvention ? Une partie des agriculteurs ont envoyé leur dossier au service instructeur mais ils n'ont pas eu de nouvelles depuis. Quel est le délai d'instruction d'un dossier et sa mise en paiement ? Les agriculteurs ont rédigé des mails pour avoir des précisions par rapport à leur dossier. Mais auront-ils finalement un jour une réponse ? Des simplifications de procédures étaient envisagées pour faciliter le travail d'instruction, tout en respectant le cadre réglementaire mais, à ce jour, nous ne savons pas si ces évolutions techniques ont été résolues. Serait-il possible de réaliser un avenant unique pour avoir un délai supplémentaire pour toutes les conventions ? Un fonds de solidarité avait été mis en place, jusqu'au 30 avril, pour les dossiers en retard de paiement. Début mai, il y avait encore de nouveaux dossiers non traités. À ce titre, nous demandons la mise en place d'une enveloppe complémentaire permettant de prendre en charge ces dossiers en attente. Pour faciliter le règlement des travaux par les agriculteurs, le versement de l'acompte doit correspondre à 80 % du montant de la subvention. Au sujet de la DJA, l'exercice est également compliqué avec un changement de réglementation pour cette année. Le règlement des acomptes et des soldes ne coule pas toujours de source. Les retards de paiement des soldes de la DJA posent également des soucis importants pour la trésorerie des jeunes qui restent vulnérables car ils n'ont pas encore l'assise financière nécessaire pour faire face à des décalages de trésorerie. Nous demandons, à ce titre, que le fonds de solidarité soit également éligible pour les retards de paiement des soldes et acomptes de DJA.

Le point stratégique des dossiers à solder

Pour la nouvelle programmation 2023-2027, nous demandons à pouvoir connaître rapidement les dates des prochains appels à projet. Un calendrier précis de la mise en place des nouvelles fonctionnalités, prévues pour le logiciel Europac, doit permettre de faciliter le dépôt des dossiers. Les agriculteurs ont déposé une demande dans le cadre de la nouvelle programmation mais, à quel moment pourront-ils avoir accès à leur dossier pour le compléter ? Pour conclure, un dernier point reste stratégique : la sollicitation du solde à faire par les agriculteurs. Il est essentiel que les agriculteurs ayant un dossier à solder contactent leur Chambre d'agriculture, pour programmer ce travail de complétude. La Région reste le service instructeur.

Il ne faut pas s'y prendre au dernier moment et bien anticiper la demande, pour ne pas perdre ces crédits, sans pour autant se décourager devant la complexité de l'exercice. Enfin, cela fait désormais quinze mois que la situation est alarmante et il reste encore beaucoup à faire. Pour réussir à traiter tous les dossiers restants en moins d'un an, nous demandons une intervention de l'État, au-delà de la reprise des dossiers déjà effectués, pour former les agents du Conseil régional et faciliter, ainsi, la montée en puissance du dispositif et permettre de rattraper tous les retards accumulés. Il est impératif de pouvoir avancer de façon opérationnelle, aujourd'hui, pour le bien des agriculteurs.

FRSEA BFC

// CONCOURS

Dijon Agrifood Challenge : à vos solutions de décarbonation !

Cinq opérateurs dijonnais lancent la première édition du Dijon Agrifood Challenge. Le but : permettre aux start-up et PME de proposer des innovations porteuses de solutions en matière de décarbonation des filières agricoles et agroalimentaires.

Cinq opérateurs dijonnais engagés (Le Village by CA, Dijon Bourgogne Invest, Vitagora, DECA-BFC et AgrOnov) ont décidé de s'associer pour développer la filière majeure du territoire agri-agro. Une de leurs premières actions dans ce domaine va prendre la forme d'un concours : le Dijon Agrifood Challenge Zéro carbone. Ces cinq acteurs partagent un objectif commun : accompagner les jeunes entreprises dans leur développement de business et enrichir l'écosystème grâce à leurs idées novatrices. Ce premier concours adressé aux start-up et aux PME porteuses de solutions innovantes de décarbonation pour les filières agricoles et agroalimentaires participe de cette logique. Cela s'intègre aussi dans un contexte plus large propre à la métropole dijonnaise : labellisés « Territoire d'Innovation », l'agglomération et son écosystème se positionnent comme un démonstrateur territorial de la transition alimentaire à l'échelle nationale. Le territoire abrite 45 % de zones agricoles, 25 % d'exploitations certifiées bio, des entreprises leaders, 3000 chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants travaillant dans le domaine agroalimentaire. Il est également le lieu d'implantation de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin implanté au cœur de Dijon.

Six catégories

Le concours Dijon Agrifood Challenge Zéro carbone devra permettre de faire émerger des innovations dans six catégories :
- la gestion et l'optimisation des ressources énergétiques,
- les ingrédients, les ferments, les protéines,
- la valorisation de coproduits alimentaires et la lutte contre le gaspillage,
- l'upcycling et le recyclage,
- l'emballage et le conditionnement,
- la transformation digitale, la gestion des données, l'intelligence artificielle, la robotique.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 3 juin minuit sur le site internet du Village by CACB : https://dijon.levillagebyca.com/event/concours-agrifood-challenge/

Les 10 finalistes du concours seront désignés le 7 juin par le jury. Quant à la finale, elle se déroulera le 25 juin au Village by CA Champagne-Bourgogne à Dijon autour d'un cocktail networking. À la clé, le lauréat du concours remportera un « Welcome package » comprenant une adhésion au Village by CA, au pôle de compétitivité Vitagora, sur une durée d'un an avec un accès à l'infrastructure du Village by CA, accélérateur business. Ce concours est organisé en partenariat par le Village by CA, Dijon Bourgogne Invest, Vitagora, le pôle d'innovations en agroécologie Agronov, l'incubateur régional DECA-BFC, Dijon Métropole, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.



Le Dijon Agrifood Challenge est une première destinée à faire émerger des solutions de décarbonation des filières agricoles et agroalimentaires.

D'après communiqué

ÉLEVAGE

// PARC DE CONTENTION

Se faciliter la vie, ça vous dit ?

Mathieu Labonde, éleveur à Auxant près de Bligny-sur-Ouche, a investi dans un parc de contention il y a six mois. L'équipement donne entière satisfaction, à tous les niveaux.

Le Gaec Corvée de la Tour a accueilli la journée d'activités 2024 de Bovin Croissance, jeudi 16 mai. Ce rendez-vous a permis d'aborder plusieurs thématiques avec la participation de conseillers et d'éleveurs locaux. Une visite de l'exploitation était aussi proposée et a permis de découvrir, entre autres, un parc de contention acheté en décembre dernier. Mathieu Labonde a fait la présentation de ce dispositif bénéfique à bien des niveaux. *« Je commencerai par les deux seuls aspects négatifs, pour terminer par le positif »*, présente l'éleveur, *« alors il y a tout d'abord le prix, cela représente forcément un investissement. Le premier devis que j'avais fait s'élevait à 24 000 euros. L'Ukraine est passée par là entre-temps et, un an et demi plus tard, j'ai dû dépenser 31 000 euros… Heureusement, nous sommes subventionnés. Le PCAE assure une prise en charge de 40 %, je fais partie de ceux qui ont des paiements en retard car un problème de carte d'identité périmée perturbe la procédure… En effet, la carte était à jour lors de la demande, mais plus lors du paiement ! En soutien financier, il y a également 3 000 euros de la MSA pour la cage de contention, et 1 000 euros de Bovin Croissance, car j'ai pris le kit pesée, avec un engagement de cinq ans au contrôle de performances »*. Mathieu Labonde ajoute qu'une dépense supplémentaire entre 4 000 et 5 000 euros est nécessaire pour financer le béton et les aménagements extérieurs du parc. Le second inconvénient à prendre en compte concerne l'installation en elle-même, comme le décrit le Côte-d'orien : *« à deux, nous avons mis pratiquement deux semaines pour tout mettre en place, c'est assez considérable… Il faut être bricoleur pour y arriver sinon, déléguer cette tâche sera obligatoire. Beaucoup de pièces sont à assembler, avec une notice descriptive qui n'est pas toujours facile à comprendre. Il faut le savoir »*.



Mathieu Labonde, devant son installation.

Des gains partout

Mathieu Labonde poursuit son intervention en partageant ses motivations : *« j'ai fait le choix d'installer le parc à l'intérieur d'un bâtiment. C'est une volonté de notre part, avec l'idée de pouvoir travailler à l'abri. Mes motivations pour cet investissement ? C'est vraiment le top pour manipuler seul tous types de bovins, aussi bien des jeunes, des taurillons, des vaches… Nous ne sommes jamais au contact des animaux : le travail se fait en totale sécurité, cela n'a pas de prix. C'est important pour soi-même mais aussi pour toutes les personnes qui peuvent être amenées à travailler sur la ferme, je pense à des jeunes en stage, en apprentissage mais aussi à des salariés. Lorsque les bovins évoluent à l'intérieur du parc, ils ne voient que le chemin qu'ils vont prendre, c'est un avantage pour le bien-être animal, ils ne sont pas stressés »*. Toutes les manipulations d'animaux sont devenues plus faciles : *« la cage de contention que nous avons en bout de file permet d'apporter tous types de soins, aussi bien au niveau des pattes que de la tête. Le lève-tête est d'ailleurs très appréciable. Récemment, nous sommes intervenus sur un taurillon écorné : la tâche a été extrêmement aisée, sans la moindre complication, ni le moindre risque. L'animal était très calme, ce n'était pas la misère comme avant, quand nous n'étions pas équipés ! Nous avons aussi un parc de tri : nous pouvons amener une vingtaine de bêtes et les séparer facilement en plusieurs lots. Les avantages ne s'arrêtent pas là : je pense notamment à la pesée des taurillons. En plus d'être sécurisé et plus rapide, le travail est aujourd'hui plus plaisant »*.

AG

Bravo



Plusieurs partenaires du GIE Charolais évaluation étaient présents lors de cette journée. Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Dijon Céréales et Groupama ont profité de l'évènement pour remettre leurs chèques respectifs attribués par tirage au sort parmi les acheteurs d'un taureau, lors de la dernière vente aux enchères de la station de Créancey. La liste de l'ensemble des gagnants et des partenaires participants est disponible sur le site internet de la station. Les élèves de la MFR Auxois sud Morvan ont également été récompensés pour leur implication dans le suivi du millésime.

// MISE À L'HERBE

Dehors, pour de bon

La mise à l'herbe a été tardive au Gaec des Granges de Vesvres, près de Vitteaux. En cause : le printemps très humide couronné d'un violent orage de grêle le 1er mai, suivi de 70 mm de pluie quatre jours plus tard !

Les lâchers ne sont jamais très précoces chez la famille Dupaquier, à Vesvres, mais cette année bat clairement tous les records. La majorité des animaux ont été mis à l'herbe durant le long week-end de l'Ascension, comme l'indique Luc Dupaquier. *« Avoir 130 vaches en stabulation à cette période n'était jamais arrivé, il faut un début à tout ! Il était temps que tout rentre dans l'ordre car, passé le 15 mai, il n'y avait plus de fourrages disponibles »*. Le soleil réapparu le 8 mai a été bénéfique à plus d'un titre, comme le fait remarquer Clément, son fils : *« le beau temps a été long à revenir… Cinq jours ensoleillés ont permis de bien sécher les prairies, le lâcher s'est fait dans de bonnes conditions. Les parcelles concernées ne seront pas piétinées comme certaines. En effet, nous avions sorti quelques jeunes animaux autour du 10 avril, non sans conséquences »*. L'hivernage a encore été long cette année, les éleveurs le reconnaissent volontiers : *« nos génisses de 3 ans ont été rentrées pour nos portes-ouvertes fin octobre, elles auront donc passé plus de six mois sous les bâtiments ! Espérons que l'herbe de l'année en cours suffise pour les nourrir et qu'il n'y ait pas besoin d'affouragement cet été. Oui, les hivernages sont de plus en plus longs même si, au départ, c'est un choix de notre part car nous faisons vêler relativement tôt »*.

Et soudain

Cette mise à l'herbe a été d'autant plus retardée qu'un violent orage s'est abattu sur Vesvres le 1er mai. Pas moins de 70 mm de pluie sont venus s'ajouter au déluge quatre jours plus tard, en une seule journée. *« Cet orage, c'est du jamais vu là aussi. Les 70 mm du dimanche 5 mai sont tombés en seulement 10 heures, c'était pas mal non plus… »*, commente Luc Dupaquier, qui revient un peu plus en détail sur la tempête : *« nous terminions une journée de clôture. En rentrant à la ferme, un gros nuage dense et blanc est arrivé très rapidement. Nous n'avions rien vu venir, l'orage a duré 20 minutes. De nombreux grêlons sont tombés au début, ils étaient de la taille de balles de ping-pong, il y en avait sur trois centimètres, partout au sol »*. Le père de famille a utilisé son smartphone pour réaliser et poster une vidéo sur Facebook, afin d'immortaliser ce phénomène météo. Un nouveau déluge, cette fois-ci médiatique, allait s'abattre sur la ferme, comme le relate le Côte-d'orien, dont les péripéties ont été reprises à la télévision (BFM TV, TF1, France 2 et France 3) ainsi qu'à la radio (au moins France Bleu Bourgogne et Europe 1). *« Ce n'était pas le but recherché à la base, je ne m'attendais pas du tout à cela… BFM ont été les premiers à me contacter, j'ai répondu au téléphone et tout s'est enchaîné… Après tout, je n'y voyais aucun inconvénient, j'ai même passé un deal en disant que j'aurais peut-être besoin d'eux un peu plus tard, pour parler des problèmes d'ondes qui sévissent ici, à cause d'une antenne relais. Ce qui est regrettable dans cette histoire, c'est que ces diverses publications ont été entachées de nombreux commentaires particulièrement méchants. Certains nous ont vivement critiqués sur le fait que nous n'avions pas rentré nos chevaux… Mais tout est arrivé si rapidement que nous n'avons rien pu faire… Un internaute a également parlé du loup, en disant que j'allais me plaindre s'il venait manger des moutons. Nous avons même reçu des courriers anonymes, c'est n'importe quoi ! »*. La bêtise humaine n'a décidément pas de limite…



Clément et Luc Dupaquier, devant leurs bovins sortis le 9 mai.

AG

ÉLEVAGE

// FOIRE CONCOURS AUX CULARDS

58

Toujours suivie

Le 16 mai, le comité des foires de Moulins-Engilbert tenait sa traditionnelle foire aux culards, au marché au cadran de la ville (Sicafome).



Denis Godard (portant la plaque) avec le lot 158 ayant obtenu le Super Prix d'honneur de cette édition, accompagnés par le jury.

Pour cette édition de la traditionnelle foire aux culards de Moulins-Engilbert, le 16 mai dans les locaux de la Sicafome, le comité des foires était identifiable par de nouveaux polos et gilets. Gilles Trinquet, président du comité souligne : *« cela facilite notre identification auprès des apporteurs et acheteurs ; fluidifiant ainsi les échanges entre toutes les parties. De plus, cela renforce la sécurité dans les parcs, suite au malheureux et regrettable incident qui a eu lieu en avril »*.

Savoir-faire reconnu

Outre ces points, il indique que le nombre d'animaux présentés fut plus important que l'an passé avec 193 animaux pour 2024 contre 167 pour 2023. Sans véritablement s'avancer sur une justification précise de cette hausse, il réagit tout de même : *« les chiffres varient d'une année sur l'autre. Il est difficile de prévoir l'engagement car cela dépend de nombreux paramètres, comme la date de mise à l'herbe »* et ajoute *« il faut souligner qu'il s'agit du seul concours, en maigre, qui est suivi d'une valorisation commerciale »*. Julien Bonnet, vendeur à la Sicafome, rebondit : *« les acheteurs viennent chercher leur matière ici car il y a plusieurs grands concours de boucherie en France, dont celui d'Évron (53) à l'automne »*. D'ailleurs pour ces derniers, il stipule : *« ils viennent de toute la France »*. Pour expliquer cet engouement toujours présent, il pointe que *« dans le Morvan nous avons le savoir-faire pour faire naître et élever dans les premiers mois. Cette qualité est recherchée. Cela étant, nous n'avons pas les terrains propices pour l'engraissement ou encore le savoir-faire boucher, ce qui explique ces ventes en maigre »*. Malgré tout, Gilles Trinquet et la Sicafome insistent sur le fait que les viandes nivernaises issues de ces concours se retrouvent ensuite dans des étals et restaurants de tout l'hexagone : *« les plaques suivent les animaux pour toujours ; preuve de la renommée de la qualité proposée ici »*. Sur ce point, le comité des foires comme la Sicafome précisent que la sélection des éleveurs pour cette édition fut très pointue offrant ainsi une *« superbe qualité avec des animaux très formés »*.

Au final

Pour la vente ayant suivi la foire-concours, elle s'est déroulée dans une bonne ambiance avec des enchères qui se sont envolées pour certains lots. Au total, 80 acheteurs étaient présents avec 181 adjudications au prix moyen de 2 533 euros. Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome rappelle le Top Price : 4 600 euros pour le lot numéro 73, une génisse appartenant à Ludovic Puget (71) vendue à Thierry Lamouroux (18). Quelques Parthenaises, Blondes d'Aquitaine ou encore Blanc Bleu Belge furent également présentées à la vente.

La journée s'est clôturée par un repas convivial organisé par le comité des foires et concours. Pour rappel, ce dernier organise d'autres rendez-vous pour 2024 : le 25 juillet avec l'édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 1er mardi d'août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

Chloé Monget

Le mot de Denis Godard

« C'est toujours un grand honneur de recevoir un Super Prix d'honneur et d'avoir en plus d'autres plaques pour les sections. C'est l'aboutissement de tout le travail que nous pouvons donner au quotidien ; c'est la reconnaissance de la profession ». **Pour rappel, Denis Godard, éleveur à La Nocle-Maulaix, s'est présenté le jour de la Foire-concours avec 24 animaux.**

Palmarès complet

Super Prix d'honneur : lot 158 – Godard Denis.
Section 1 : génisses 12-19 mois (39) : Prix d'honneur : lot 11 – EARL Montchanin Justin. 1er prix : 8 et 10 – EARL Montchanin Justin ; 2e prix : 135 – EARL Dumont et 86 - Rostaingt Julien. 3e prix : 35 – Andriot Guillaume et 89 SCEA De Bresson.
Section 2 : génisses 19 – 26 mois (40) : Prix d'honneur : 96 – Fontaine Jérôme. 1ers : 60 – Antoine Philippe et 178 - Louvrier Rémi ; 2es : 29 – Gaec de Précy-le-Bas et 115 – EARL Mathey Marcel ; 3es : 70 - Rougetet Bernard et 112 – Earl Mathey Marcel.
Section 3 : Génisses 26 – 28 mois (55) : Prix d'honneur : 158 – Godard Denis. 1ers : 155 et 168 – Godard Denis, 43 - Dufour Nicolas ; 2es : 77 et 78 Cognard Roger et 149 - Gauthron Gérald, 3es : 153 - Godard Denis, 66 et 67 – Dufour Fabien.
Section 4 : Génisses + 28 mois (36) : Prix d'honneur : 150 - Godard Denis. 1ers : 73 – Puget Ludovic et 152 – Godard Denis ; 2es : 64 – Antoine Philippe et 76 - Cognard Roger ; 3es : 79 et 74 Cognard Roger.
Bœufs - 24 mois (3) : Prix d'honneur : 103 - Gaec de la Fontaine Bleu. 1er : 109 Gaec Loiseau. 2e : 102 – Earl Montchanin Justin.
Bœufs + 24 mois (10) : Prix d'honneur : 106 – Gauthron Gérald. 1er : 105 - Gauthron Gérald.

// CONCOURS

71

Charolles accueille les Ovinpiades mondiales des jeunes bergers !

Après 10 ans d'absence, la France relance les Ovinpiades mondiales. Cette compétition sera itinérante et sur une semaine. Les délégations de quinze pays passeront par le Limousin, l'Aveyron, l'Auvergne, la Bergerie Nationale de Rambouillet et la Saône-et-Loire.

La Coupe du monde des jeunes bergers va faire étape en Saône-et-Loire pour deux épreuves, le jeudi 30 mai. C'est au pôle régional ovin de Charolles que les jeunes compétiteurs ont rendez-vous. Les deux épreuves auxquelles ils devront se confronter seront les suivantes :

– Évaluer l'état corporel et sanitaire d'une brebis :

Les candidats doivent être capables d'attraper une brebis, de la sortir de son lot pour en évaluer sa Note d'état corporel (Nec) et son état de santé (température, identification (boucle auriculaire), aspect des yeux et des muqueuses, dentition, mamelle et membres). À l'issue de leur diagnostic, ils devront donner au jury leur analyse.



Ces ovinpiades vont mettre en confrontation des délégations venues de 15 pays. Elles feront étape en Saône-et-Loire le 30 mai.

– Poser une clôture électrique :

Les candidats auront pour mission de monter un parc de regroupement nocturne à l'aide d'un filet électrique, de le raccorder et de brancher un électrificateur. Le choix et l'implantation de la prise de terre, ainsi que la méthode pour replier le filet seront aussi évalués par le jury.

À l'occasion de ces épreuves, le pôle régional ovin de Charolles accueillera aussi un salon agricole ovin. Toute la filière régionale ovine (Chambres d'agriculture, coopératives, OS mouton charollais, GDS, lycée agricole, interprofession) est mobilisée pour cet évènement. Ce salon, pour tous les publics, sera ouvert dès 10 heures. Un repas est prévu le midi (10 euros, réservation obligatoire en scannant le QR). Des animations auront lieu toute la journée : démonstration de chiens de troupeaux, constats de gestation, exposition de matériel, dégustation de produits locaux, utilisation de drone pour la surveillance des troupeaux, résultats du suivi de la pousse de l'herbe sous les panneaux photovoltaïques, présentation de races… Ce salon est possible grâce au concours financier des partenaires de l'évènement, ainsi qu'à la motivation de l'équipe régionale des techniciens ovins, toutes structures confondues.

Agathe Chevalier

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// ENSILAGE

58 Rapidité et coût : des points capitaux

Durant le week-end du 11 mai, les travaux d'ensilage ont commencé dans la Nièvre ; exemple à Saizy dans l'exploitation du Gaec des Dochamps (Ludovic, Benjamin, Philippe et Odile Guyard).

Avec des conditions météorologiques changeantes, les exploitants jouent contre la montre pour réaliser leurs travaux d'ensilage, entre autres. Pour illustrer cela, direction Saizy dans l'exploitation des associés du Gaec des Dochamps (Ludovic, Benjamin, Philippe et Odile Guyard) durant le week-end du 11 mai.

Là, c'est Damien Salé (SARL Champ de la loge à Ancray – Pazy) qui a été sollicité pour réaliser l'ensilage à façon. Pour rappel, sa société réalise cette prestation dans un rayon de 50 km chez les éleveurs mais aussi pour deux méthaniseurs. Installé à son compte depuis le 1er mai 2020 tout en continuant une double activité de salarié agricole (chez son frère Christophe Guillemain – EURL Les manœuvres), Damien Salé pointe que l'ensilage a des avantages et des inconvénients par rapport à l'enrubannage.



Ludovic Guyard, à pied, vérifiant la matière avant la pause méridienne partagée avec toutes les personnes mobilisées sur le chantier.



Afin d'éviter les casses, Damien a équipé son ensileuse d'un détecteur de métaux et de cailloux. Il est donc parfois dans l'obligation de vérifier la présence de corps étrangers dans l'équipement de la machine.

Bon à savoir

Pour les atouts de l'ensilage, il développe : *« Si l'organisation de l'équipe des bennes est fluide, cela va assez vite à mettre en silos. En règle générale, il faut compter 3 ha / heure »*. En plus de la rapidité de traitement, il détaille le coût par rapport à l'enrubannage : *« en ensilage, il faut compter 110 euros / ha pour de l'herbe et 140 euros / ha pour le maïs. Cela est relativement raisonnable par rapport à ce qu'il faut engager pour de l'enrubannage »*. Il poursuit sur les inconvénients potentiels : *« L'ensilage demande une très bonne organisation et pas mal de personnel. Cela peut donc poser problème pour les chefs d'exploitation seuls ne pouvant solliciter de l'aide »*. Sur ce point Ludovic Guyard stipule : *« au total, sans Damien, six personnes ont été mobilisées sur le chantier : quatre pour les bennes, un à la fauche, et moi pour la gestion du tas »*. En complément de ce point, Damien évoque *« qu'il est plus avantageux financièrement pour un éleveur de faire appel à un entrepreneur pour réaliser les chantiers d'ensilage à cause du coût d'achat du matériel qui s'élève à 300 000 euros pour une machine seule. À cela s'ajoute un pick-up repliable pour 50 000 euros, 80 000 euros pour un kemper et 50 000 euros pour la faucheuse en coupe directe… la facture monte vite. Et, pour l'entretien, c'est un peu le même acabit »*. Outre cela, il aborde le temps à passer pour l'entretien : *« la machine travaille à une vitesse soutenue, les pièces sont très sollicitées et peuvent donc entraîner une panne. Il faut donc être méticuleux pour l'entretien. Pour ma part, il me faut une journée de préparation après la saison de l'herbe pour passer l'ensileuse en équipement à maïs (changement des couteaux, installation de l'éclateur). Une fois cela fait, il faut environ une à deux heures de réglages et de vérification avant de se lancer dans une parcelle. Enfin, je mets deux jours pour procéder à l'hivernage de l'outil »*. Afin de s'épargner des soucis de casse à cause des corps étrangers, il rappelle qu'il a équipé son matériel de détecteurs de métaux et de cailloux : *« c'est en option. Mais lorsque l'on fait le compte, on s'évite des frais de réparation. Je préfère retirer un corps étranger avant qu'il ne cause une panne, pouvant aller jusqu'à l'arrêt total de la machine, provoquant une réorganisation des chantiers »*.



Damien Salé, 37 ans, travaille à façon pour l'ensilage, le façonnage de bois de chauffage et quelques services de pelleteuse chez ses clients.

Les raisons du développement

Malgré tout, il évoque une pratique qui commence à se développer : *« en travail à façon pour l'ensilage je suis passé de 500 ha à 750 ha de traités. Je pense que les exploitants apprécient cette pratique car elle est rapide, et moins onéreuse que de l'enrubannage »*. Ludovic Guyard, acquiesce : *« Nous avons toujours opté pour l'ensilage pour une question de rapidité et de coût moins élevé (puisque nous utilisons moins de plastique en ensilage) »* et ajoute : *« par rapport à de l'enrubannage, le produit est plus homogène puisque la matière est mélangée dans le tas »*. Pour cette année, Damien Salé pointe : *« À cause du temps, la marchandise pourra être un peu mouillée, mais les premiers chantiers sont plutôt satisfaisants question quantité »*. Ludovic Guyard analyse pour le Gaec : *« par rapport à 2023, nous avons moins de matière sèche (compter environ 4 t./ha pour 2024 contre 5 t./ha pour 2023) surtout pour les prairies permanentes. Nous avons aussi 10 jours d'avance comparé à l'an dernier ; certains mélanges étaient arrivés à maturité, il était donc temps de les récolter. En parallèle, nous devions libérer de la surface de pâturage car, à cause de la pluie, quelques prés ont été brisés par les lots. Cela étant, avec cette récolte précoce, nous espérons avoir une belle repousse… l'avenir nous le dira »*.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr



L'organisation était millimétrée pour l'ensilage au Gaec des Dochamps avec quatre personnes dédiées à la conduite des bennes, une à la faucheuse, une au tas, et un pour l'ensileuse (en l'occurrence Damien Salé).



POLYCULTURE-ÉLEVAGE

// ENSILAGE

21

Compliqué, mais ça devrait passer

La SARL Geliquot livre de premières tendances sur ses chantiers d'ensilage en haute Côte-d'Or.

Spécialisée dans tous types de récoltes – notamment les fourrages —, la SARL Geliquot opère ses tout premiers travaux de l'année avec les ensilages. Lucas Geliquot, installé depuis l'an passé sur la ferme familiale à Chaume-lès-Baigneux et salarié de l'entreprise de travaux agricole dirigée par Jean-Marc et Corentin, son père et son frère, partage avec nous de premières impressions. Le premier fait marquant de cette saison vient bien entendu du ciel, et plus précisément des nuages : *« Les pluies compliquent forcément les interventions, ce n'est pas toujours facile, on se demande bien quand cela va se terminer ! Les fortes précipitations de l'hiver et du début du printemps ont également un impact sur les cultures. Globalement positif, fort heureusement »*. Pour le ray-grass, qui était quasiment terminé la semaine dernière, le bilan paraissait particulièrement intéressant : *« je n'ai pas encore de chiffres précis concernant les tonnages mais ces derniers sont au rendez-vous, les clients semblent unanimes. Il reste à voir si la qualité est elle aussi de la partie… De premiers échos font état de taux de sucres plutôt importants, nous prenons donc une bonne direction »*. Très peu de luzernes avaient été récoltées le 14 mai, jour du contact avec ce jeune Côte-d'orien, mais les ensilages s'annonçaient tout aussi prometteurs : *« les cultures sont belles dans la majorité des parcelles. Il n'y a pas de raison que ces plantes n'aillent pas au bout… Je suis plutôt optimiste, tout comme dans les trèfles, les mélanges suisses et autres espèces fourragères dans notre secteur »*. Lucas Geliquot émettait en revanche quelques réserves pour le seigle, qui représente aujourd'hui la majorité des 2 500 ha ensilés par l'ETA de Chaume-lès-Baigneux : *« l'humidité des derniers mois ne semble pas lui avoir profité, car les premiers rendements que nous enregistrons sont inférieurs à ceux de l'an passé. En 2023, nous avons terminé sur une moyenne de 9 tMS/ha et, pour l'instant, il y aurait presque une tonne en moins… Cette impression est constatée dans tous les types de terres, même dans les meilleurs potentiels »*. À noter que 1 000 hectares de seigle ensilés par la SARL Geliquot prennent la direction de Sécalia, à Cérilly, quand 300 autres sont valorisés dans une autre unité de méthanisation, à Échevannes.

AG



La « saison d'herbe » a été lancée le 20 avril et devrait se terminer durant la première semaine de juin.

// EN BREF

Laine Les grandes lignes de la feuille de route pour relancer et structurer la filière

La feuille de route *« pour la structuration des filières laines françaises »* a été présentée le 16 mai en présence de Marc Fesneau. Alors que ce coproduit des élevages ovins est aujourd'hui mal rémunéré, ce plan élaboré par les pouvoirs publics et le collectif Tricolor vise à valoriser *« 100 % des toisons »* d'ici 2040, pour un *« revenu global potentiel »* de 8,30 M€. Une étude réalisée pour l'occasion par le Ceti (centre de recherche privé) a estimé le potentiel des principaux débouchés : construction (isolation, 1 500 t), ameublement (literie notamment, 1 500 t), agriculture (paillage, 1 000 t), habillement (750 t) et emballage (500 t). Le gisement, lui, se chiffre à quelque 10 000 t de toisons vendues par an (soit 5 000 t de laine lavée). La feuille de route lainière comporte sept *« grands chantiers structurants »* : optimisation de la connaissance ; amélioration de la qualité des toisons ; utilisation des toisons brutes ; structuration de l'offre ; exploration des *« enjeux du lavage »* ; développement des marchés ; gouvernance (création d'une interprofession).

Loup Les États membres divisés, la révision du statut de protection probablement reportée

Les ambassadeurs des États membres ne sont pas parvenus lors de leur réunion du 15 mai à un accord sur la révision du statut de protection du loup dans l'UE, comme l'a proposé fin 2023 la Commission européenne. La présidence belge du Conseil de l'UE espérait pouvoir mettre le sujet à l'agenda de la réunion des ministres de l'Environnement de l'UE du 17 juin pour prendre une décision dans ce dossier, mais en l'absence de majorité qualifiée entre les Vingt-sept elle devrait y renoncer. À moins que les discussions en groupe de travail qui vont maintenant reprendre ne débloquent la situation d'ici là. Beaucoup d'États membres ont souligné que des solutions existaient déjà dans le cadre de la directive Habitats pour gérer les populations de loups et préfèrent attendre de nouvelles données scientifiques consolidées (qui sont attendues en 2025) pour se décider, indique-t-on du côté de la présidence belge. L'objectif qui était de demander de faire passer le loup d'un statut de protection stricte à une protection simple lors de la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, qui se tiendra du 2 au 6 décembre, semble donc compromis.

// NOUVELLES TECHNOLOGIES

58

Vers une optimisation des pratiques

Le 14 mai, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestrait une demi-journée, à Narcy, dédiée aux nouvelles technologies dans le cadre des rencontres régionales « Innov'Action ».



Parmi les outils présentés, les visiteurs ont pu voir en action le tracteur autonome non supervisé AgBot 5.115 T2 d'AGXeed. Pour rappel, cet outil n'est pas homologué pour la conduite sur route.

C'est à Narcy, dans une parcelle de Jean-Charles Zwaenepoel, que le rendez-vous était donné pour la demi-journée axée sur les nouvelles technologies, organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), le 14 mai, dans le cadre des différentes réunions régionales « Innov'Action ».

Cédric Zambotto, responsable de l'équipe productions végétales à la CA 58 stipule : *« Sur demande de Jean-Charles Zwaenepoel et d'Emmanuel Seguin, nous avions déjà fait, en début d'année, une réunion en petit comité (environ 10 agriculteurs) sur la question du matériel autonome. Suite à l'intérêt grandissant constaté sur cette question des nouveaux outils, il nous semblait pertinent de réaliser une rencontre détaillant plus largement ce thème ».*

Connectivité et automatisation

Pour lui, la raison de cet engouement autour des outils autonomes est : *« le manque de main-d'œuvre et la difficulté de recrutement sur certains postes dans les exploitations. L'automatisation de travaux (dont semis, binage, etc.) peut être une des réponses à cela ».* Au-delà du matériel autonome, d'autres outils ont été présentés durant la rencontre à Narcy, notamment sur l'aide à la décision, les performances à la parcelle ou encore sur la problématique des ravageurs et corvidés : *« Les nouvelles technologies se développent de plus en plus pour la gestion des exploitations afin d'aider les chefs d'exploitants. Cela passe à la fois par une simplification de la récolte des données, de leur consultation mais aussi de leur analyse. La majorité des objets connectés permettent cela puisque toutes les informations utiles se retrouvent sur un smartphone. Ceci offre indéniablement un confort de travail à ceux étant à l'aise avec ces nouvelles technologies ».*

Du temps pour l'avenir

Enfin, il met en évidence un dernier point de plus en plus visé par les exploitants : la comptabilisation du temps de travail. *« Dans les autres corps de métiers le temps est compté, ce qui n'est pas forcément le cas en agriculture. Or, avec le manque de main-d'œuvre les tâches s'accumulent et les chefs d'exploitations doivent être efficaces sur tous les postes puisque cela a des répercussions sur les résultats économiques. En plus, la vision du métier a évolué avec des exploitants voulant désormais avoir un peu plus de temps libre à consacrer à leur famille ou leurs loisirs ».* Pour toutes ces raisons, des outils permettant de cibler les gains de temps possibles ont été mis en avant. Bénédicte Bracq, responsable du service Productions végétales, Agronomie, Environnement, Eau et Énergies à la CA 58, rappelle que : *« la Chambre d'agriculture de la Nièvre a mené une étude sur le sujet du temps de travail* (ndlr : article à retrouver dans un prochain numéro*) avec plus de 100 réponses d'exploitants ; preuve que la gestion de leur temps est une préoccupation importante pour eux ».* Cédric Zambotto conclut : *« Les nouvelles technologies ont fait leur entrée dans le monde agricole il y a déjà quelques années pour faciliter certaines tâches. Désormais, c'est l'intégralité du métier qui est passé à la loupe pour le fluidifier. Peut-être que cela permettra d'attirer plus de jeunes dans nos professions, afin d'assurer le renouvellement des générations ».* Au total, près de 80 personnes ont participé à cette rencontre « Innov'Action » à Narcy, la Chambre d'agriculture de la Nièvre remercie d'ailleurs l'intégralité des partenaires, *« indispensables pour de telles démonstrations ».*

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

// ESSAIS

21

Deux visites sur l'agenda

La Chambre d'agriculture prépare deux visites d'essais : le 7 juin à Rouvres-en-Plaine sur la rentabilité des orges et le 14 juin à Pichanges sur la culture du tournesol.

On range le manteau, le parapluie et on enfile le short ! La saison des visites d'essais sera bientôt lancée avec deux rendez-vous proposés par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le premier se tient vendredi 7 juin à partir de 9 heures à Rouvres-en-Plaine, à deux kilomètres de la Maison de l'agriculture de Bretenière. La rentabilité des orges est à l'ordre du jour, comme l'indique Laetitia Morge, conseillère agronomie : *« Nous nous focaliserons sur le pilotage des charges opérationnelles, face au changement climatique. Des ateliers s'intéresseront notamment à la gestion des maladies et à la fertilisation. Des discussions seront proposées autour de l'itinéraire technique, il peut être intéressant de l'adapter face au changement climatique. En effet, les coups de chaud de la fin mai et du mois de juin limitent de plus en plus le potentiel et le rendement final, notamment en orge de printemps ces dernières années : il peut être pertinent de réduire ses charges pour augmenter sa marge. Léa Bounhoure, ingénieure régionale d'Arvalis, se joindra à nous pour répondre à toutes les questions ».* La stratégie bas carbone sera également au programme avec le témoignage d'Étienne Briot, agriculteur engagé dans la démarche. Le second rendez-vous de la Chambre d'agriculture aura lieu vendredi 14 juin à partir de 9 h 30 à Pichanges, entre Dijon et Is-sur-Tille. Cette journée sera dédiée au tournesol, encore une fois dans un contexte climatique changeant. *« Nous aborderons les questions du choix variétal, des couverts d'interculture et des biostimulants, en présence de Terres Inovia, Pioneer et UPL »*, présente Laetitia Morge, qui invite les agriculteurs intéressés à s'inscrire au plus vite. Les QR code présents ici permettent de prendre rendez-vous en seulement quelques secondes.

AG

Renseignements : Céline France au 06 07 62 80 61

// EN SAVOIR +

Inscrivez-vous

Pour Pichanges :

Pour Rouvres-en-Plaine :



// RECHERCHE

La génomique, aussi pour la vigne

Les techniques de génomique, utiles en élevage, sont également accessibles à la recherche végétale. C'est ce qu'on pouvait découvrir lors de la journée technique organisée par les pépinières Guillaume à Charcenne, en Haute-Saône, fin avril.



En Haute-Saône, les pépinières Guillaume ont commencé à commercialiser de la vigne greffée en 1895.

Près d'une centaine de viticulteurs, clients des pépinières Guillaume, se sont retrouvés à Charcenne, en Haute-Saône, le 26 avril pour une journée technique. Un rendez-vous où étaient abordés des aspects précis de sélection et de conduite des vignes, une occasion de découvrir les ateliers de production de l'entreprise, et une possibilité aussi, pour les clients, de faire remonter leurs préoccupations sur les défis de la viticulture de demain. Il y eut d'abord l'intervention de Laurent Anginot, conseiller de l'Association technique viticole de Bourgogne (ATVB).

Face aux aléas climatiques

Il est venu présenter les leviers disponibles pour faire face aux aléas climatiques. *« Trois leviers principaux : le choix du porte-greffe, celui du greffon, et les conduites culturales »*, résume-t-il. Pour les deux premiers, qui intéressent les pépiniéristes, la recherche est permanente et la diversité génétique permet d'étaler les risques : diversité du port, du système racinaire, tolérance à la sécheresse (souvent associée à la vigueur), date de démarrage, productivité, régularité… Le catalogue des possibles est très varié. Attention toutefois, précisait le spécialiste, à ne pas tout attendre de la génétique : *« En Côte-d'Or en 2023, par exemple, on a observé 2 ou 3 jours de différence sur les dates de débourrement… mais on a surtout mesuré que la date de taille a plus d'influence sur le démarrage que le choix du porte-greffe »*. Même constat sur le système racinaire : *« On a beau choisir un potentiel génétique de porte-greffe favorisant un système racinaire plongeant, si le travail du sol est mal fait, on n'aura pas les résultats attendus »*. Même modestie sur les gains attendus : *« Avec le changement climatique,* remarquait un invité, *c'est parfois du sec, mais parfois beaucoup d'eau ! »* De fait, le choix d'un type variétal ou d'un porte-greffe doit permettre de gagner une année sur 10 quand les conditions sont difficiles, sans perdre en production les autres années…

Nouveaux outils de sélection

De son côté, Loïc Le Cunff, généticien à l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), a présenté un vaste aperçu des potentiels permis par les nouveaux outils de génétique, dans la création de nouvelles variétés et de nouveaux porte-greffes. Premier objectif : accélérer la création variétale. Avec les techniques anciennes, la mise sur le marché d'une création variétale peut durer 20 ans. Entre la sélection, la culture, la validation du potentiel, la certification, le processus est très long. *« Aujourd'hui, la demande de la société est rapide, les attentes sont importantes sur notre réactivité. »* Or de nouveaux outils sont à disposition des chercheurs, en premier lieu les techniques CRISPR-Cas (voir encart Anses). Cette méthode dite aussi des « ciseaux moléculaires » permet de découper l'ADN à un endroit particulier, de le laisser se reconstituer, et de compter sur les « erreurs » de réparation (qui arrivent naturellement dans la nature) pour bénéficier d'un individu porteur d'une mutation. C'est un coup de pouce donné au système de la variation génétique. Largement utilisée dans le monde, cette technique était encore considérée dans l'Union européenne comme produisant des OGM au sens de la réglementation de 2001, jusqu'à ce que des discussions s'ouvrent à Bruxelles en juillet 2023, pour amener à un compromis qui pourrait voir le jour cette année, considérant que ces mutations auraient pu arriver naturellement (un peu comme pour les techniques de radio-mutagénèse utilisées massivement en créations variétales dans les années soixante-dix à 90). Une fois obtenues des variétés nouvelles, la génomique permet de faire le lien entre un critère phénologique observé sur un plant de vigne, et une séquence ADN précise. D'où une accélération très importante du processus de sélection. *« Le coût du séquençage s'est effondré ces 20 dernières années »*, explique Loïc Le Cunff.

Travail de prospection

Forts de ces avancées, les chercheurs ont commencé à sélectionner des variétés nouvelles et, comme ils le font depuis des années, à travailler sur les caractères de résistance à la sécheresse, et aux maladies. Sur ce plan, pas de grand changement : on ne connaît à ce jour dans le monde que 3 résistances à l'oïdium, 4 au mildiou ! D'où l'importance de les préserver, notamment en respectant les recommandations de traitement pour ne pas accélérer la sélection des contournements chez les pathogènes… Du côté des pépinières Guillaume, les travaux de recherche continuent également : *« Nous sélectionnons nos propres souches de mycorhize et de trichoderma,* expliquait Vincent Delbos, directeur général. *Depuis 40 ans, nous prospectons aussi dans les vieilles vignes, y compris en Argentine et au Chili, pour nos sélections massales »*. Un processus également très long, puisqu'après la prospection, il faut s'assurer de la pureté sanitaire, cultiver, observer, et finalement vinifier. Les invités ont d'ailleurs pu déguster en fin de matinée les micro-vinifications de clones et de sélections massales réalisées par le Vignoble Guillaume.

Louis de Dinechin

Évolution sur les modifications génétiques

La technique historiquement utilisée pour créer des OGM est la transgénèse. Elle consiste à ajouter un ou plusieurs gènes d'une espèce dans le génome d'un autre organisme, dans le but d'acquérir de nouvelles caractéristiques. Certaines Nouvelles techniques génomiques (NTG) comme la mutagenèse dirigée ne nécessitent pas l'ajout de gènes issus d'espèces avec lesquelles aucun croisement n'aurait été possible dans la nature. Les organismes issus de ces NTG ont donc subi une modification génétique sans introduction de gène extérieur dans leur génome, tout en leur conférant de nouvelles caractéristiques. Des variétés végétales issues de ces techniques sont déjà commercialisées dans de nombreux pays, hors Union européenne, et la diversité des variétés NTG pourrait s'accroître, en raison d'une plus grande facilité d'utilisation et du faible coût des techniques CRISPR-Cas. Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a proposé un règlement visant à exclure certaines plantes NTG de la législation européenne sur les OGM (directive 2001-2018/CE). Elles seraient considérées, sur base de certains critères, comme équivalentes à des plantes obtenues par des techniques conventionnelles. L'Anses a analysé ces critères avec l'appui de son collectif d'experts dédié aux biotechnologies.

// FDAC

« L'orage du 1er mai restera dans toutes nos mémoires »

Lors de l'assemblée générale de la FDAC, le président, Adrien Michaut, est revenu sur le millésime 2023, mais aussi sur les récents orages de grêle qui ont dévasté une partie du vignoble du Chablisien.

Lorsque l'on parle du millésime 2023, Adrien Michaut, président de la FDAC, a rappelé « *qu'après quelques nuits à surveiller le thermomètre, la saison était lancée. Il y a eu des pluies assez conséquentes en début de campagne, de grosses attaques de mildiou sont intervenues dans nos régions. Pour préserver cette récolte, nous, vignerons, avons tous réalisé un travail considérable. Ainsi, arrivé à la vendange, les résultats étaient là : la récolte fut belle et la qualité prometteuse* », se réjouit-il. De quoi faire, pour beaucoup, du VCI. « *Conscients que nos assurances récoltes arrivent en bout de course, la mise en place d'un VCI est une évidence aujourd'hui sur notre vignoble. L'augmentation de 2 hl/ha du VCI nouveau ces deux dernières années est une belle amélioration qui, sans doute, a pu sauver 20 000 hl de la distillation. À l'heure d'aujourd'hui et compte tenu des aléas climatiques encore bien présents en 2024, ces VCI seront bien utiles* ».

Si la récolte est encore loin, on peut déjà affirmer que 2024 ne ressemblera pas à 2023 pour le vignoble du Chablisien. « *Quatre nuits de gel et plusieurs orages de grêle, du 15 avril au 1er mai, sont venus nous rappeler que mère nature peut parfois être violente* », confie Adrien Michaut. « *La violence incomparable de l'orage du 1er mai restera dans toutes nos mémoires. Malgré la mise en marche de nos diffuseurs (les canons anti-grêle), cette super cellule orageuse a dévasté plus de 1 000 ha du vignoble du Chablisien, causant entre 40 et 100 % de dégâts selon les secteurs* ».

Il poursuit. « *Dorénavant, nous avons la volonté de pouvoir augmenter le VCI à 15 hl/ha, afin d'être encore plus efficace face aux aléas de plus en plus intenses. Aussi, à l'heure du développement des énergies renouvelables et des contraintes carbone, gardons aussi à l'esprit que la pérennité de notre vignoble va aussi avec des pratiques de plus en plus vertueuses* ».

La flavescence dorée est surveillée

Lors de la dernière campagne, comme le rappelle Adrien Michaut, « *plusieurs pieds contaminés ont été découverts sur la commune de Maligny. La lutte doit s'intensifier dans ce secteur, notamment par l'arrachage des pieds symptomatiques mais aussi par l'élargissement de la zone de traitement obligatoire* ».

Le climat inquiète, les maladies aussi, tout comme le manque de main-d'œuvre qui persiste. « *Cette pression est de plus en plus difficile malgré notre mobilisation. Doit-on aller plus loin ?* », s'interroge le président de la FDAC. « *Notre métier est stigmatisé par de nombreuses personnes. Faisons-le découvrir et formons du monde à la sensibilisation de la vigne* ».

Adrien Michaut a toutefois pointé un point positif : « *On constate que le chablis est toujours très porteur sur les marchés nationaux et internationaux. Réjouissons-nous car de nombreux vignobles n'ont pas cette chance et sont en difficulté France, seules la Champagne et la Bourgogne s'en sortent bien. Certes, les stocks de vin sont en hausse, mais ne soyons pas court-termisme : le stock fait partie intégrante de la vie d'une entreprise viticole et cela fait souvent la force d'une exploitation. Continuons à bien valoriser nos vins ainsi que leurs qualités* », conclut-il.

Christopher Levé



Chablis et ses environs ont fortement été touchés par l'orage de grêle du 1er mai.



DIVERSIFICATION

// HÉLICICULTURE

21

Des fondations solides pour la filière escargot

Cela peut sembler paradoxal mais même en Bourgogne l'élevage d'escargots fait face à une réelle fragilité. Connaissances, pratiques, évolutions… le besoin de structuration de la filière se fait plus que jamais sentir.



À la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Alice Cubillé a désormais la charge d'animer et de coordonner un ensemble d'actions destinées à redonner à la filière escargot les moyens de son développement.

Escargots et Bourgogne riment tellement dans l'imaginaire collectif qu'on ne peut imaginer que ce mode d'élevage puisse être confronté à des menaces réelles pour son avenir. C'est pourtant le cas et l'arrivée d'Alice Cubillé, conseillère-animatrice de la filière escargot à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or traduit une prise de conscience régionale dans ce domaine. En place depuis janvier sur un poste financé par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), la jeune femme assume la conduite de priorités définies par la Fédération nationale des héliciculteurs de France (FNHF), constituée par des groupements dont le Groupement des héliciculteurs de BFC (GHBFC) qui fédère 39 des 68 éleveurs régionaux. À la base, il y a le constat, largement partagé en France, d'une fragilisation et d'un manque de reconnaissance de la filière hélicicole.

De ce point de vue, le Covid et son cortège de fermetures ou d'annulations (restaurants, marchés, foires…) ont agi comme un révélateur : la filière s'est retrouvée en panne de débouchés et sans pouvoir s'appuyer sur des aides gouvernementales jugées inadaptées. D'où, aujourd'hui, le besoin d'exister de manière plus solide et structurée.

Relancer la recherche

Pour y parvenir, les priorités sont de plusieurs ordres : d'abord relancer une recherche en déshérence mais qui constitue un outil indispensable pour permettre aux éleveurs de perdurer et progresser. *« L'élevage d'escargots,* souligne Alice Cubillé, *est relativement récent. Il remonte aux années quatre-vingt. Avant cette période, il y avait du ramassage en milieu sauvage, interdit aujourd'hui. Vers la fin des années soixante-dix, de la recherche s'est développée, avec l'Inra et l'Institut technique de l'aviculture (Itavi), afin de tenter de mettre sur pied des démarches d'élevage, avec des races qui sont les petits-gris et les gros gris ».* Active dans ce domaine jusqu'au début des années 2010, la recherche s'est progressivement mise en sommeil ces quinze dernières années, en raison du départ en retraite des chercheurs, d'une absence de relève et d'un certain désintérêt pour ce secteur. *« Il faut à nouveau permettre à la filière de capitaliser sur les connaissances,* poursuit Alice Cubillé, *en particulier pour éviter les pertes dans les élevages dont les raisons précises sont difficiles à cerner, mais qui sont liées à la fois au changement climatique et à la prédation ».* La jeune conseillère s'est donc attelée à la tâche de bâtir un programme de recherches qui nécessitera un appui de la part des Régions BFC et Auvergne-Rhône-Alpes (Aura). Sur ces deux Régions, un état des lieux va être dressé afin de connaître les pratiques des éleveurs, mais aussi pour tester des formulations alimentaires et mieux connaître les besoins des escargots. *« Le but, c'est de permettre aux éleveurs de gagner en autonomie ».*

Consolider les installations

L'agroforesterie, identifiée comme un des leviers pour renforcer l'héliciculture, sera aussi intégrée dans ce programme de recherches. Les Régions BFC et Aura possèdent chacune un centre de formation à l'héliciculture, l'un au lycée agricole Châteaufarine de Besançon et l'autre à La Motte-Servolex, en Savoie. Ces deux structures vont rejoindre le réseau de partenaires qui est en cours de constitution, aux côtés de l'Inrae et de l'Itavi.

Il faut aussi compter avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or qui va apporter son expertise en matière d'agroforesterie, ou encore avec le Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français (Sysaaf) qui va aider à établir un état des lieux génétique du secteur. Autre priorité pour Alice Cubillé : fortifier le réseau au niveau des Chambres d'agriculture et faire en sorte que les porteurs de projets en héliciculture puissent avoir des référents dans ces Chambres. Il va aussi lui falloir renforcer la communication autour de l'héliciculture, créer des évènements, tels que des portes ouvertes qui devraient se tenir début août dans des fermes hélicicoles et peut-être une participation aux Terres de Jim, la grande fête nationale des JA, qui va se tenir dans le Doubs début septembre. Au final, le but de la structuration attendue de la filière, c'est aussi de favoriser les installations en héliciculture et de les pérenniser car les chiffres montrent qu'en moyenne, les héliciculteurs passent rarement la barre des dix années d'existence.

Une part non négligeable ne va pas au-delà de 3 ou 4 ans. Face à ce constat, Alice Cubillé émet quelques hypothèses : *« souvent, il y a une sous-évaluation de la charge de travail d'un mode d'élevage, dont on estime un peu vite qu'il n'est pas trop lourd de ce point de vue, ou qu'il ne réclame pas un investissement énorme. Pourtant, la difficulté à produire est réelle et impose d'acquérir des connaissances et de bénéficier de partage de savoirs. La rentabilité et les coûts de production sont aussi parfois mal appréhendés. Les niveaux de pertes peuvent alors être décourageants ».* La reconstitution de fondations solides pour l'héliciculture de BFC devient donc une nécessité.

Berty Robert

// TRANSFORMATION DES FRUITS ET LÉGUMES

58

Pas si simple...

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait, en avril, une formation sur plusieurs jours pour détailler la transformation ainsi que le séchage des fruits et légumes en avril.

Courant avril, une formation sur la transformation puis le séchage des fruits et légumes était proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Plusieurs jours furent nécessaires pour balayer tous les aspects réglementaires, pratiques ou encore les différents matériels. Au total, une dizaine de participants l'ont suivi, dont certains venus du Doubs ou de la Haute-Saône.

Élora Petitgenet, conseillère en diversification et circuits courts à la CA 58, souligne : *« il y a de plus en plus de demandes sur la transformation car les exploitants agricoles cherchent des moyens d'assurer un certain revenu tout en ayant la main sur leurs productions de A à Z. En parallèle, nous constatons davantage de reconversions professionnelles dirigées vers la transformation de produits – sans pour autant être agriculteurs ».*

Pluie de normes

Ainsi, Élora Petitgenet introduit la rencontre : *« Il y a de plus en plus de normes, avec des changements réguliers. Il est donc impératif que les personnes se lançant dans la transformation professionnelle aient cela à l'esprit afin de ne pas être prise au dépourvu ».* Parmi les points à avoir en tête, elle pointe *« la certification des balances qui doit être effectuée tous les ans par un organisme – et dont le coût de déplacement est d'environ 200 euros, à chaque fois. Les bocaux doivent aussi être homologués, on ne peut pas utiliser n'importe quoi. Il faut aussi avoir en tête que certains conservateurs sont prohibés pour le bio ».* Question conservation (pasteurisation et stérilisation), Lorette Reynier du CFPPA de Lozère et animant la formation, rappelle que *« les produits à base de fruits acides ou avec une teneur en sucre supérieure à 55 °B peuvent être pasteurisés. Pour ceux dont la teneur est inférieure à 55 °B ainsi que ceux à base de légumes (tartinades, soupes, purées, etc.), la stérilisation sera préférée ».* Elle poursuit sur l'étiquetage qui impose une *« taille des caractères réglementée »* et d'ajouter : *« il est possible d'avoir une dérogation sur la déclaration des valeurs nutritionnelles si la taille de l'étiquette est inférieure à 25 cm² ou s'il s'agit d'une microentreprise (1 à 10 personnes) avec un chiffre d'affaires de moins de 2 millions d'euros en vente directe ou en vente à un intermédiaire dans un rayon de 100 km »…* Très spécifique donc.

S'ajuster dans les règles

Durant les trois jours, de nombreux points de vigilance ont été mis en lumière, notamment sur l'adaptation des pratiques, comme l'indique Lorette Reynier : *« la transformation des fruits, comme des légumes, demande une adaptation au pH des denrées. En fonction de ce dernier, le sucre ou le sel à ajouter sera différent. Cela déterminera ensuite le choix de température pour la mise en bocaux (pasteurisation, stérilisation) ».* D'ailleurs, durant l'instant pratique organisé au CFPPA de Plagny (avec confection de confiture de fraise et confit d'oignons), Lorette Reynier insiste lourdement sur la réactivité à avoir : *« en quelques minutes la température des éléments chute drastiquement… cela peut avoir des conséquences sur le développement microbien notamment. Une attention sur ce point doit être indispensable à toutes les étapes ».* Elle poursuit sur le séchage : *« Cela demande des unités de vente assurant l'homogénéité parfaite des produits : variété, calibrage et qualité. De plus, de par la composition très variable des fruits ou des légumes frais, les paramètres de séchage seront très différents. De ce fait, il est complexe de sécher deux éléments distincts simultanément ».* Parmi les autres paramètres à prendre en compte pour le séchage, elle énumère la disposition et la taille des produits, le mouvement de l'air, sa vitesse et le flux d'air entrant… : *« Il faudra également prendre garde au transfert des arômes entre végétaux. Prenez garde aussi aux produits qui ne sont pas entièrement secs, car une seule tranche mal séchée peut entraîner le moisissement de tout le lot ».* Lorette Reynier conclut : *« la transformation ou le séchage ne s'improvisent pas… il faut être préparé et avoir tous les éléments en tête avant de se lancer, car cela peut être lourd à porter ».*



Le CFPPA de Plagny accueillait le volet pratique de la formation sur la transformation dispensée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Chloé Monget

SANTÉ

// PRÉVENTION

Réduire les risques au travail sur les exploitations

Les métiers de l'agriculture comportent de nombreux risques d'accidents. Les agriculteurs comme leurs salariés ne sont pas à l'abri d'une chute, d'une blessure, d'un accident pouvant parfois être mortel. La prévention et la formation restent encore les meilleurs moyens de s'en prémunir. Les MSA sont compétentes pour vous aider à mieux appréhender le confort et la sécurité au travail.



P_Xicluna_agri_gouv

Au travail, les employeurs sont responsables de la santé et de la sécurité de leurs salariés. Ils doivent en ce sens prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à leurs obligations.

En 2021, en France, près de 640 000 accidents du travail (AT) ont été déclarés pour les salariés du régime général et du régime agricole, dont 39 000 accidents du travail laissant des séquelles durables pour la victime (6 % du total des AT). Près de 700 décès, dont 37 de jeunes de moins de 25 ans, sont à déplorer[1]. En agriculture, la même année, 47 000 accidents[1] étaient recensés. Chute de hauteur, accidents de la route ou liés à l'utilisation d'une machine ou d'un équipement… les causes sont multiples et aucun secteur économique n'est épargné. Sur son site Internet, le ministère du Travail l'affirme : *« Ces accidents résultent trop souvent d'une mise en œuvre insuffisante des mesures de prévention et d'un manque de sensibilisation des acteurs »*. En effet, Valérie Poccard, chargée de mission emploi et formation à la FNSEA le rappelle : *« les employeurs sont responsables de la santé et de la sécurité de leurs salariés. Ils doivent en ce sens prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à leurs obligations »*. La prévention demeure donc la meilleure arme pour lutter contre cette situation. *« L'employeur doit informer et former ses salariés à tous les risques qui existent sur son exploitation. En ce sens, l'accueil de tout nouvel employé est primordial »*, note la juriste de la FNSEA. Pour accompagner les exploitants dans cette démarche, la MSA édite des plaquettes d'accueil des travailleurs saisonniers, pour les différentes tâches réalisées en arboriculture notamment.

Indispensable Duerp

Pour prévenir ces risques, il est nécessaire d'établir le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp). *« Il s'agit du premier document que l'inspection du travail regardera en cas d'accident du travail »*, souligne Valérie Poccard. À noter également que le Duerp a été ajouté aux règles de conditionnalité de la politique agricole commune (Pac) depuis le 1er janvier 2023. Ce document identifie et hiérarchise les risques pour la santé et la sécurité auxquels sont exposés les salariés. Il permet, in fine, de définir, au sein de l'entreprise, un plan d'action quant aux mesures de prévention à mettre en place face aux risques.

Port obligatoire d'EPI

Le Duerp rempli et le plan d'action défini, l'employeur a également l'obligation de fournir gratuitement des équipements de protection individuelle (EPI) à chacun de ses salariés confrontés à des risques spécifiques. *« Blouses, lunettes et autres gants, par exemple, doivent être maintenus en état par les employeurs. Ces derniers ont l'obligation de vérifier que l'ensemble de leurs salariés les portent de manière effective. Si tel n'était pas le cas et après plusieurs remarques, l'employeur peut décider d'une sanction disciplinaire »*, explique Valérie Poccard. La juriste conseille également d'établir un document signé des deux parties qui atteste le fait que des EPI ont été remis pour prévenir les différents risques inhérents. Ces équipements doivent être vérifiés a minima tous les douze mois et avant chaque utilisation par une personne qualifiée *« qui peut être le chef d'exploitation »*, précise Valérie Poccard. Il doit alors vérifier l'état de détérioration de l'EPI, s'il est toujours conforme… Les pulvérisateurs doivent également être contrôlés tous les trois ans par un organisme certifié. *« Il est nécessaire que ces vérifications soient notifiées par une attestation en cas de contrôle réalisé par un organisme extérieur ou dans un cahier de maintenance. L'ensemble de ces documents doivent être tenus à disposition de la MSA en cas de contrôle »*.

Conduite autorisée

Les contacts avec des machines et les accidents de la route sont parmi les risques auxquels les salariés agricoles sont les plus exposés. Ainsi pour certains matériels comme les télescopiques, les salariés doivent être en possession d'une autorisation de conduite pour pouvoir manipuler et circuler. *« Cette autorisation délivrée par écrit affirme qu'à l'issue de sa visite médicale, le salarié est médicalement apte à conduire un télescopique par exemple. Elle indique, par ailleurs qu'il a connaissance des lieux où il doit conduire l'engin, qu'il a été formé à sa conduite et qu'il a validé les tests pratiques et théoriques »*, précise la juriste. Si malheureusement un AT survient sur l'exploitation, l'employeur a alors quarante-huit heures ouvrables pour le déclarer en ligne sur son espace employeur de la MSA. *« S'il ne le fait pas, il encourt une sanction financière. Il doit être le plus factuel possible. Une fois sa déclaration faite, le chef d'entreprise doit donner une fiche de soin aux salariés pour que sa prise en charge médicale soit assurée »*, notifie Valérie Poccard avant d'ajouter : *« s'il y a un moindre doute quant à la véracité des faits, l'employeur peut émettre des réserves pendant dix jours »*.

Marie-Cécile Seigle-Buyat

(1) Source : ministère du Travail



Arvalis

L'employeur a l'obligation de fournir gratuitement des équipements de protection individuelle (EPI) à chacun de ses salariés confrontés à des risques spécifiques.

Définition // Accidents du travail graves et mortels

Un accident du travail est un événement soudain survenu pendant l'activité professionnelle et qui, quelle qu'en soit la raison, a causé un dommage corporel ou psychologique à celui qui en est la victime. Le fait à l'origine de l'accident du travail doit être soudain, c'est ce qui le distingue de la maladie professionnelle. Un accident du travail est considéré comme grave lorsqu'il laisse des séquelles durables pour la victime. Cela inclut, par exemple, les fractures, les amputations, les brûlures graves, les commotions cérébrales.

// TÉMOIGNAGE

« Il faut penser au moment où nous serons plus vieux »

Lauréat du Prix de l'excellence agricole et rurale, le Gaec de la Mure (Isère) a reçu le trophée de la santé et de la sécurité au travail de la part de la MSA Alpes du Nord pour les aménagements réalisés dans l'exploitation.



Morgane Poulet/Terre Dauphinoise

Le Gaec de la Mure a remplacé une échelle peu stable par un large escalier, permettant de ranger du gros matériel en toute sécurité.

« On n'apporte pas forcément de grands changements, mais plutôt de petites modifications qui peuvent paraître évidentes, mais après tout, il fallait y penser », confie Olivier Giroud, éleveur laitier au Gaec de la Mure situé dans l'Isère et codirigeant de l'exploitation. Cette dernière, située à Biol, réalise en effet de nombreuses améliorations au fil du temps pour s'adapter aux besoins des exploitants, mais aussi pour améliorer leurs conditions de travail et la vie des animaux. Auparavant, les agriculteurs utilisaient une échelle pour accéder à une plateforme située à l'étage d'un bâtiment de rangement. Peu stable, l'outil pouvait devenir d'autant plus dangereux que du matériel était transporté. Qui plus est, *« c'était peu pratique parce que la difficulté à monter à l'étage et à y transporter des objets ne nous incitait pas à utiliser toute la place disponible »*, explique Olivier Giroud. Désormais, un escalier a été installé. Stable et large, il permet à son utilisateur de passer avec du gros matériel. Une barrière de sécurité détachable au besoin a aussi été installée, de même qu'un garde-corps. Du matériel trop lourd pour être porté peut ainsi être descendu ou monté, *« ce qui évite de prendre à la main des objets trop lourds pour le dos et trop imposant pour des escaliers et donc de faire des allers-retours »*, précise l'agriculteur.

Réduire les troubles musculosquelettiques

La MSA Alpes du Nord a sensibilisé l'agriculteur au sujet des accès en hauteur et l'a aidé à financer les travaux. C'est cette innovation qui a valu au Gaec de recevoir le trophée de la santé et de la sécurité au travail de la part de la Mutualité sociale agricole dans le cadre du Prix de l'excellence agricole et rurale (PEAR) organisé par l'hebdomadaire de l'Isère, Terre Dauphinoise. La MSA a souhaité souligner les nombreux aménagements effectués pour rendre la ferme plus pratique, mais aussi pour valoriser les bâtiments et le matériel existant ainsi que les zones de stockage. *« Nous faisons attention à la sécurité au travail et nous pensons à notre avenir, c'est pourquoi nous voulons réduire et éviter les troubles musculosquelettiques. Aujourd'hui, ça va, mais il faut penser au moment où nous serons plus vieux ! »* s'exclame Olivier Giroud. Afin de réduire ces risques, les exploitants ont aussi investi dans une nouvelle salle de traite munie de griffes moins lourdes de moitié par rapport aux précédentes. Des cages de contention ont été installées pour parer les vaches. Enfin, ils ont fait le choix d'investir dans un godet pour distribuer le concentré aux animaux. *« Avant, nous donnions tout à la main en se penchant dans une brouette, et ce, matin et soir en hiver. Ce n'est pas rien pour le haut du corps ! »*

Morgane Poulet

// JEUX INTER-JA

58 Le jeu du renouveau

Le 11 mai, les JA de la Nièvre organisaient leurs traditionnels jeux où tous les cantons étaient conviés à s'affronter dans des épreuves ; un événement à la teinte particulière cette année.



De nombreuses personnes sont venues assister aux Jeux inter-JA qui avaient lieu pour la première fois à Decize.

« Cela fait trois ans que les jeux n'ont pas eu lieu à cause des restrictions durant la crise sanitaire » souligne Simon Gauche, président des JA de la Nièvre lors des jeux inter-JA organisés à Decize le 11 mai. Pour cette édition 2024, 8 équipes se sont affrontées. Pour rappel, celles-ci représentaient les JA des cantons de Decize, Lormes, Saint-Saulge, Châtillon, Moulins-Engilbert, Guérigny et Luzy. Ainsi, les concurrents se sont départagés sur six épreuves : poussé de bottes de paille, le parcours du combattant, le tir à la corde, la course de brouette humaine, la bataille de polochon (en paille) en équilibre et enfin le mur des champions. Au total, près de 250 JA (participants, spectateurs et bénévoles) étaient au rendez-vous. Simon Gauche rappelle d'ailleurs : *« Decize accueille pour la première fois ces jeux, et c'est assez symbolique puisque le canton a été relancé récemment »*.

Cohésion sans faille

Pour lui, ce retour de la manifestation marque un « renouveau » : *« En plus de Decize, les JA du canton de Donzy ont également été relancés, cela acte une nouvelle dynamique des JA dans l'engagement local »*. Pour lui, ce dernier se justifie par diverses raisons : *« Avec les manifestations, nous avons prouvé que les JA avaient un rôle important à jouer et que notre mobilisation comptait. Nous avons également mis en évidence notre réactivité et notre suivi dans les dossiers syndicaux importants - combat que nous continuons de mener notamment sur les règlements des DJA. Il est indispensable de souligner que ces atouts sont issus d'une véritable cohésion entre tous les adhérents. Et, pour nous, c'est cette dernière que les Jeux inter JA permettent de souder. Avec des rendez-vous conviviaux, nous tissons des liens entre jeunes qui ont des résonances à la fois dans le milieu professionnel mais aussi personnel ; nous voulons renforcer et pérenniser cette solidarité. En plus, comme stipulé précédemment, nous accueillons de nouveaux JA depuis l'an dernier, et il est important de les inclure dans notre groupe, car l'esprit JA c'est aussi l'inclusion : personne ne doit être laissé de côté »*.

Dialogue à nouer

En parallèle, il évoque l'importance des jeux inter-JA auprès du grand public : *« c'est un moment privilégié donnant de la visibilité aux jeunes agriculteurs et au monde agricole de manière générale. En plus, si le public à des questions, nous pouvons les diriger vers les personnes les plus spécialisées car nous regroupons toutes les productions. Là encore, il faut le souligner car cela prouve que les JA accueillent tout le monde. Ce contact avec le grand public est important, d'autant plus avec les modifications de consommation que l'on note depuis quelque temps et l'envie des consommateurs d'avoir des informations sur les différents modes de production. Le monde agricole n'a rien à cacher alors autant expliquer en détail nos pratiques… autour d'un moment convivial – comme les jeux – c'est encore mieux car les approches sont plus détendues »*. Au final, pour cette édition des Jeux inter-JA, les JA du canton de Luzy se sont distingués en montant sur la première marche du podium, suivis par ceux de Saint-Saulge sur la deuxième marche, puis par les jeunes de Decize sur la troisième. La rencontre s'est clôturée par un dîner en bord de Loire ; toujours à Decize. Simon Gauche conclut : *« nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin pour les JA. Nous avons encore pleins de projets à mettre en place dont le renouveau d'un autre canton : celui de Clamecy pour ne pas le citer »*…

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr



Pour la bataille de polochon, une piscine improvisée a été créée par les JA 58 pour amortir les chutes.

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21 Votez, mais surtout venez

Les équipes cantonales JA21 ont réalisé des structures de paille pour annoncer la fête de départementale de l'agriculture. La photo qui recueillera le plus grand succès sur internet sera récompensée.

On joue et on communique en même temps : JA21 lance son traditionnel concours des structures de paille pour annoncer la fête départementale de l'agriculture, ce dimanche 26 mai à Is-sur-Tille. *« Nous avons invité nos différentes équipes à se mobiliser. C'est une habitude que nous avons chaque année, cela marche très bien »*, informe Marjolaine Perraudin, animatrice à JA21. Sept cantons ont relevé le défi pour cette édition : Précy-sous-Thil, Aignay/Baigneux/Recey, Châtillon/Laignes/Montigny, Saint-Seine-l'Abbaye, Fontaine/Pontailler/Mirebeau, Arnay/Nolay et bien sûr Is-sur-Tille. *« Les photos ont été postées sur la page Facebook « Association Fête de l'Agriculture », celle qui aura le plus de likes fera gagner son équipe. Un panier garni sera remis aux JA concernés »*, poursuit l'animatrice du réseau, qui comptabilisera les *« j'aime »* le jour de la fête. Pour rappel, l'équipe d'Arnay/Nolay a remporté les deux derniers concours, en 2022 pour annoncer le rendez-vous de Saint-Léger-Triey puis en 2023, en amont de Châtillon. *« Plus loin que ce petit jeu, nous espérons avoir beaucoup de visiteurs à notre fête. Tout le monde est le bienvenu dès 10 heures, à proximité du circuit d'auto-cross d'Is-sur-Tille où se déroulera une course de C15 »*, rappelle Marjolaine Perraudin.

AG



La structure d'Arnay-le-Duc.



Saint-Seine-l'Abbaye.



Aignay/Baigneux/Recey.



Fontaine/Pontailler/Mirebeau.



Précy-sous-Thil.



Châtillon/Laignes/Montigny.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

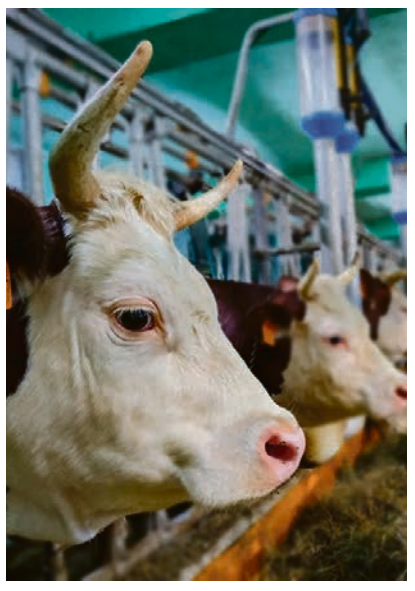
21

L'escapade italienne

Des étudiants en BTS Acse à la Barotte sont partis en stage collectif six jours en Italie.



Les cinq Barottins accompagnés de Samuel Baroni, leur professeur.



La valdôtaine, la vache locale de la vallée d'Aoste.



Visite d'une cave d'affinage pour le fromage Fontina.

Un petit tour dans la Vallée d'Aoste était proposé du 6 au 11 mai aux cinq étudiants de BTS Acse deuxième année du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine. *« Leur rapport était rendu, les épreuves de l'année étaient terminées : ce stage collectif était le bienvenu pour créer une coupure dans la formation, avant de préparer les examens du mois de juin ! »*, indique Samuel Baroni, coordinateur du BTS, qui accompagnait les jeunes avec Raphaël Boulanger, professeur de biologie. Théo Haubry (Selongey), Gaëlle Hugot (Gurgy-le-Château), Marie Bontant (Abainville, 55), Léane Ardoise (Hirson, 02) et Thibaut Husson (Ambonville 52) ont vécu une expérience très enrichissante au nord-ouest de l'Italie avec la découverte d'un nouveau territoire, dans un contexte pédoclimatique très différent de celui de la Côte-d'Or. *« Nos étudiants ont appréhendé l'agriculture de montagne, avec toutes ses contraintes »*, présente Samuel Baroni, *« contrairement à ce que nous pouvions penser, la pluviométrie de la vallée d'Aoste est très faible avec seulement 500 voire 400 mm par an, les agriculteurs sont donc dans l'obligation de s'adapter, en captant notamment l'eau des torrents pour pratiquer l'irrigation »*. Ce stage collectif a été l'occasion de découvrir plusieurs AOP, dont celle de la Fontina : *« ce fromage à pâte pressée non cuite est fabriqué avec du lait de vache de race valdôtaine. Nous avons visité plusieurs caves d'affinage qui étaient d'anciennes mines de soufre et de cuivre. Nous avons aussi fait connaissance avec l'AOP Jambon de Bosses, avec des produits très haut de gamme réalisés à partir de porcs pesant plus de 160 kg. L'affinage dure plusieurs mois, des méthodes ancestrales sont utilisées, c'était très intéressant ! Les jambons sont exclusivement transformés dans la commune de Saint-Rhémy-en-Bosses, là où nous étions »*.

AG

89

Deux qualifiés mais que des médaillés

// CFA AGRICOLE

Huit jeunes du CFA agricole de l'Yonne ont participé aux sélections départementale et régionale du concours du meilleur apprenti de France dans la catégorie Jardins et espaces verts, le 12 avril dernier, à La Brosse. Huit participants tous repartis avec au moins une médaille au niveau départemental.

Après les filles au concours du meilleur apprenti de France, dans la catégorie palefrenier soigneur, c'est au tour des garçons du CFA agricole de l'Yonne de faire carton plein de médailles aux sélections départementale et régionale du concours du meilleur apprenti de France dans la catégorie Jardins et espaces verts, qui a eu lieu le 12 avril dernier, à La Brosse.

Huit jeunes du CFA agricole ont participé à ce concours et tous sont au moins repartis avec une médaille au niveau départemental. Parmi ces huit médaillés, deux atteignent la finale nationale, qui aura lieu les 7 et 8 juin prochains, à Lyon : Clément Laveau et Mathéo Zajac. L'épreuve départementale et régionale s'est déroulée sur 8 heures et comportait plusieurs étapes : la réalisation d'une scène de jardin comprenant un muret en pierre sèche et une zone de pavage ; un test de reconnaissance de végétaux ; un oral de questions techniques.

Trois jurys ont œuvré sur la journée sous la présidence de Marc Labarde : Franck Bianchi (dirigeant de la SARL Bianchi à Appoigny) ; Kévin Arrault (dirigeant de la société Espaces Paysages Services à Champignelles) ; Jean-Marc Cœugneit, agent de la mairie d'Auxerre, au service des espaces verts.

Christopher Levé

Les médaillés du CFA agricole

Clément Laveau, apprenti chez Espaces Paysages Services à Champignelles : médaille d'or départementale et médaille d'or régionale, sélectionné pour la finale nationale ; Mathéo Zajac, apprenti chez Liperi Jardins & Paysages à Pourrain : médaille d'or départementale et médaille d'or régionale, sélectionné pour la finale nationale ; Théo Planson, apprenti chez Sarl Yverneau (Daniel Moquet) à Pourrain : médaille d'argent départementale et médaille d'argent régionale ; Corentin Valenti, apprenti chez David Paysage à Tronchoy : médaille d'argent départementale ; Mattis Deschamps, apprenti chez Edward Paysage à Annay-la-côte : médaille de bronze départementale ; Alexis Goulet, apprenti chez Yannick Fauviot à Villeneuve-sur-Yonne : médaille de bronze départementale ; Kélio Munoz, apprenti chez Massot EV à Saint-Georges-sur-Baulche : médaille de bronze départementale ; Théo Vang, apprenti chez Baulieu Paysage à Besançon : médaille de bronze départementale.



CFA agricole de l'Yonne

Clément Laveau (à gauche) et Mathéo Zajac (à droite) participeront à la finale nationale du concours du meilleur apprenti de France dans la catégorie Jardins et espaces verts, les 7 et 8 juin, à Lyon.



// SAUVIGNY-LES-BOIS

Semaine de l'éducation à la nature

Du 14 au 17 mai, à Sauvigny-les-Bois, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre proposait aux classes de primaires de suivre la « Semaine de l'éducation à la nature ».

Depuis 2018, les classes de primaires du département sont invitées à participer à la « Semaine de l'éducation à la nature » organisée par la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58). Cette année, elle se déroulait du 14 au 17 mai, à la Maison de la chasse, de la nature et de la faune sauvage à Sauvigny-les-Bois.

Mathieu Danvy, en charge des dossiers « Communication », « Promotion » et « Environnement » à la FDC 58 souligne : *« nous avons de plus en plus de demandes de participation, et sommes dans l'obligation de refuser certaines classes. En effet, nous privilégions la qualité de l'accueil plutôt que le volume car, pour nous, il est important que chacun puisse avoir le temps de poser ses questions »*.

Au programme

Ainsi, les 350 enfants inscrits pour cette semaine se sont répartis en petits groupes sur les 13 ateliers, animés par la FDC 58 et ses partenaires. Mathieu Danvy stipule : *« les élèves viennent de Bona, Nevers, Marzy, Saint-Benin-d'Azy, Coulanges, Ciez ou encore de La Machine »*. Il précise : *« la moitié des écoles est déjà venue l'an passé, pour l'autre moitié, c'est une première. D'ailleurs, afin de toujours proposer une semaine singulière, nous comptons un nouvel atelier pour cette édition, dédié à la découverte de l'activité faunistique du sol. Il nous semblait important d'ajouter cet élément car ce point est assez peu connu des jeunes »*. Outre cela, les explorateurs en herbe ont été initiés à l'identification des indices de présence de la faune sauvage, à découvrir la vie d'un blaireau, à étudier le cerf (avec observation au microscope des cernes de croissance dentaire), à comprendre le fonctionnement d'une ruche, à s'orienter dans la nature en utilisant les éléments naturels ou cartographiques ou encore à comprendre les mécanismes du compostage ainsi que les mœurs des prédateurs présents dans le département.

Petite différence

Romane Boismenu, en charge des dossiers « Formations », « Éco-contribution » à la FDC 58 et animant l'atelier « Les oiseaux de nos campagnes », pointe une différence d'intérêt entre les enfants : *« les jeunes vivant dans des secteurs ruraux sont en contact direct avec la nature. Les sujets s'y rapportant sont donc relativement bien connus de leur part et leur inspirent une certaine motivation. Pour les enfants issus de milieux plus urbains, on peut parfois constater un manque d'entrain, car les thématiques leur paraissent bien lointaines. Mais, cette semaine est aussi là pour tisser ce lien, entre eux et la nature »*. Malgré des conditions météorologiques peu clémentes pendant la semaine d'animations pour cette édition 2024, les enfants étaient au rendez-vous pour poser leurs questions. Et, tous repartirent avec un souvenir : un moulage d'empreinte d'animal réalisée par leurs soins durant l'un des ateliers.

Chloé Monget



Outre les ateliers animés par la FDC 58 comme ici avec Romane Boismenu pour « les oiseaux de nos campagnes », d'autres furent conduits par l'Office national des Forêts, le syndicat d'apiculture Nivernais Morvan, le service Déchets de Nevers agglomération, le club de course d'orientation Nièvre orientation Raid Découverte 58, et la Fédération de pêche de la Nièvre.

// DÉCOUVERTE

Planter, expliquer, informer et replanter...

Le 24 avril, dans le cadre de l'Agenda nature, une visite de la Petite ferme de Chevannes (Coulanges-lès-Nevers) était proposée au grand public, en partenariat avec Bio Bourgogne Franche-Comté.

Afin de faire découvrir l'agroforesterie et son impact dans une exploitation, une visite était organisée le 24 avril à la Petite Ferme de Chevannes (Coulanges-lès-Nevers), à l'occasion des rendez-vous de l'Agenda Nature du Conseil départemental de la Nièvre (1) et, pour cet événement, en partenariat avec Bio Bourgogne Franche-Comté (Bio BFC). *« Notre mission est l'accompagnement des professionnels. Malgré tout, il nous semble nécessaire d'expliquer nos pratiques au grand public »*, précise Pauline Foulon, chargée de mission biodiversité à Bio BFC. *« Il y a de plus en plus de participants à ce genre de rencontre. Cela prouve un intérêt grandissant des consommateurs. Dans ce contexte, il nous semblait opportun de mettre en avant l'agroforesterie ainsi que les tenants et les aboutissants pour l'exploitant »*. Au total, une trentaine de personnes de tous âges ont donc participé à l'événement dans la Petite Ferme de Chevannes.

Quels intérêts ?

Pour Pascaline Loquet, chef d'exploitation de la Petite Ferme, implanter des arbres était une évidence. *« Même s'ils représentent un investissement important et un entretien régulier, les arbres s'intègrent parfaitement dans mon système »*. Pascaline Loquet est à la tête d'environ 20 ha (dont 19 ha d'herbe et 1 ha de petits fruits rouges) et d'environ 140 ovins. *« Les haies sont un coupe-vent et une source d'ombre pour mes animaux. De plus, ce nouveau découpage des parcelles facilite la mise en place d'un pâturage tournant afin que mes ovins profitent d'une herbe fraîche en permanence – point très important pour limiter le parasitisme »*.

Pauline Foulon détaille alors les quelques espèces pouvant nicher dans les haies (taillis, arbustes et arbres) et rappelle qu'elles sont aussi des couloirs de passages pour les animaux sauvages.

Mise au point

Puis la gestion des haies a été abordée avec les visiteurs dont certains regrettaient une taille parfois *« courte »* de celles-ci. Sur ce point Pascaline Loquet insiste : *« tant qu'il y a un peu plus d'un mètre de haie, c'est bien car il y en a une. Il est nécessaire de rappeler qu'il y a une certaine valeur patrimoniale à la haie taillée. Elle offre la vision de beaux paysages entretenus. En parallèle, elles permettent d'offrir un renfort aux clôtures tout en permettant une surveillance du troupeau. Et, même taillée, elle offre un « couloir de passage aux animaux » et, si quelques grands arbres sont laissés, des nichoirs pour les oiseaux »*. Elle poursuit en martelant : *« Il ne faut donc pas stigmatiser ceux qui taillent bien leurs haies. Comme en agriculture, l'agroforesterie se gère de diverses manières et toutes ne sont pas mauvaises »*.

Toujours en recherche

En parallèle des haies, Pascaline détaille avoir mis en place un *« pré-verger »*. Elle explique avoir implanté environ 127 pieds de châtaigniers de 11 variétés différentes (avec deux porte-greffes) avec un espacement spécifique de 20 m en inter-rang et de 10 m entre les pieds : *« Mon but reste d'avoir de l'herbe pour mes animaux »* sourit-elle avant d'ajouter, toujours en souriant : *« et dans environ 10 ans des châtaignes pour la consommation »*. De nombreux échanges ont ponctué la rencontre notamment sur les techniques de plantation, le montant des investissements, les subventions ou aides accordées pour ceux-ci, la gestion quotidienne de l'exploitation, les difficultés rencontrées… preuve que le public à encore beaucoup à découvrir du monde agricole. De son côté, Pascaline n'a pas fini de planter : *« Je remets des arbres dans mes quelques vignes de raisin de table afin d'éviter qu'elles grillent durant les fortes chaleurs. J'envisage de faire pareil pour d'autres petits fruits… je poursuis mon expérimentation »*.

Chloé Monget

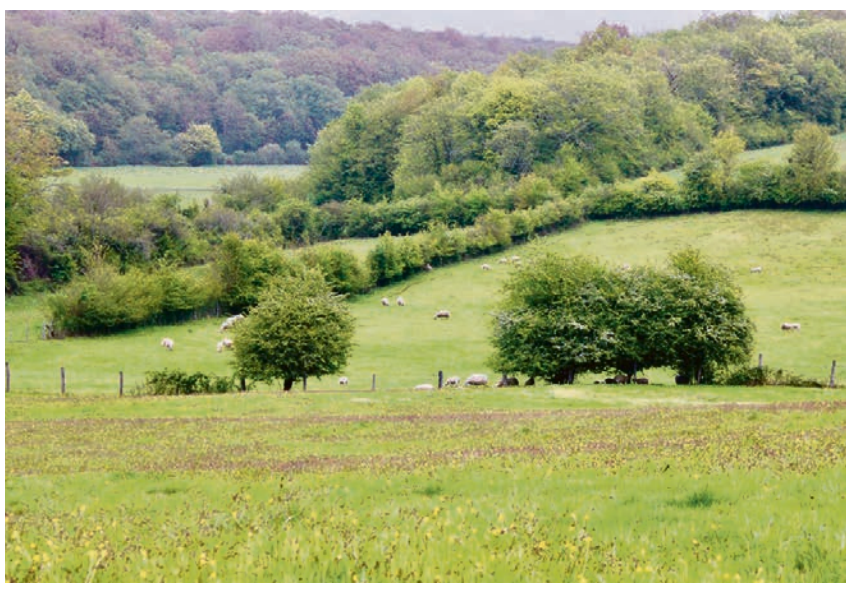
(1) https://nievre.fr/cadre-de-vie/environnement/patrimoine-naturel/lagenda-nature/#:~ : text = Point % 20d'orgue % 20de % 20l, le % 20th % C3 % A8me % 20de % 20la % 20nature.



Pascaline Loquet (manteau marron au milieu), exploitante à Coulanges-lès-Nevers, a présenté les haies de son exploitation et son « pré-verger ».



Pauline Foulon, chargée de mission biodiversité à Bio Bourgogne Franche-Comté, a rappelé les divers avantages d'une haie composée à la fois d'arbustes, d'arbres et de taillis.



Les haies implantées par Pascaline lui offrent un nouveau découpage de ses parcelles ; facilitant la mise en place d'un pâturage tournant.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Je règle et maintiens ma moissonneuse-batteuse

• 29 mai à Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Piloter son entreprise dès les premières années d'installation

• Mardi 28 mai

La Chambre d'agriculutre propose une formation afin d'être capable de faire le point, d'analyser ses chiffres et de décider de sa stratégie d'entreprise dès les premières années d'installation. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réglages gagnants pour plus de rendement

• Jeudi 30 mai

Optimiser les réglages d'une machine sur un chantier de récolte est important afin d'éviter les pertes de grains et assurer la qualité de la récolte. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Optimiser les réglages de moissonneuse batteuse

• Mardi 28 mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Vérifier mes engins de levage

• En mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Certicrea : Maîtriser les chiffres clés de mon étude économique

• 3, 7 et 13 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Certicrea : Commercialiser ses produits en circuit court

• 4 juin + deux heures de e-learning

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Je suis référent bien-être animal

• Mardi 11 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Initiation au dressage de chien de troupeau

• Mardi 11 juin

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Protéger ses cultures naturellement

• Jeudi 13 juin

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organise, à la pépinière Dima de Beire-le-Chatel, une journée technique sur le thème suivant : « Recourir aux solutions d'origine naturelle pour protéger ses cultures maraîchères et horticoles ». Elle est organisée dans le cadre du programme régional Eco'Transfer BFC, pour la généralisation des pratiques agroécologiques en BFC. Ce sera l'occasion d'apprendre un peu plus sur les Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) et sur les auxilliaires, et d'échanger avec des producteurs maraîchers et horticulteurs sur leurs métiers et leurs pratiques.

Inscrivez vous sur : https://forms.office.com/e/WSLDyPGcxf.
Contact : Ines Mahé : 06 75 67 62 79

NIÈVRE

// Rencontres agronomiques Axéréal

• Mardi 4 juin

Comme tous les ans, Axéréal organise Les rencontres agronomiques. Cette année, pour la Nièvre, le rendez-vous est donné à partir de 9 h à Suilly-la-Tour, dans l'exploitation d'Arnaud Bertrand (chemin de la Buffière – sortie Suilly/route de Pouilly). Au total les participants pourront visiter quatre pôles dédiés au maintient de parcelles propres, à l'alliance entre l'agriculture régénérative et productivité, à l'optimisation des têtes de rotation, et à l'installation du meilleur potentiel en blé tendre. Ainsi, différents sujets y seront abordés comme les stratégie de désherbage, l'ajustement de pression des pneumatiques, la démarche CultivUp régénaratif, diverses variétés (colza, blé), les couverts ou encore l'amélioration du contact terre-graine. Pour mémoire d'autres dates sont prévues pour les régions Boischaut-Berry-Bocage (24 mai), Champagne Berrichonne (28 mai), Grand Ouest (7 juin), Seine-Loire (11 juin), Eurélienne (14 juin). Accès réservés aux agriculteurs adhérents ou clients Axéréal, Alliance Négoce et Agrinégoce.

Inscriptions avant le 24 mai (pour la Nièvre) sur axereal.pro et alliancenegoce pro.

// Assemblée générale du SR 58

• Vendredi 7 juin

Le Service de Remplacement de la Nièvre organise son assemblée générale le 7 juin à la mairie de Lormes à 10 h. Outre le rapport d'activité ou le rapport financier de 2023 sera présenté un état des lieux de l'activité au 1er trimestre 2024. Pour l'occasion, Karim Cheurfamolinier, SR France, fera une intervention sur les nouveautés et les actualités du réseau.

Renseignements : service.remplacement58@yahoo.fr ou au 03 86 93 40 93.

// Tournées de collectes des déchets de soins vétérinaires

• 5, 6 et 7 juin

Afin d'éliminer les déchets de soins vétérinaires, des dates de tournées de récupération des fûts sont programmées.
Le mercredi 5 juin : Alligny-Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet : arrivée à 8 h départ à 8 h 45. Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy : 9 h 15 - 10 H 45. Corbigny : Sicagemac, route de Saint-Saulge : 12 h - 13 h 45.
Jeudi 6 juin : Montsauche : parking près du Crédit Agricole : 8 h - 9 h. Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonyer : 9 h 45 - 10 h 45. Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 route de Châtillon : 11 h 15 - 13 h. Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay : 14 h -15 h 30. Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant : 16 h 15 - 17 h.
Vendredi 7 juin : Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry : 8 h - 9 h 30. Decize : Parking Gamm Vert, route de Champvert : 10 h 15 - 11 h 45. Cercy-la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize : 12 h 15 - 13 h 45. Luzy : gare - coopérative agricole TEOL : 15 h - 16 h 15.
Le GDS 58 insiste sur le fait de se conformer aux dates et horaires indiqués, car aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2024. Pour rappel : les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage) et un bon de prise en charge sera délivré lors de la remise, ce dernier devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 34 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société PROSERVE DASRI, seuls les règlements par chèque seront acceptés.

Renseignement complémentaire : 03 86 90 18 90 (GDS 58).

YONNE

// Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

• Vendredi 31 mai

À Nitry (salle des fêtes). La thématique : l'Europe. Pour en parler, Alessandra Kirsch, directrice d'Agriculture et Stratégies, et des candidats aux élections européennes seront présents.

Inscriptions auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Jeudi 6 juin

Sessions : 9 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 15 h 30 / 16 h - 18 h. À la caserne des sapeurs-pompiers de Sens (11 avenue de Lörrach).

Inscriptions sur groupama.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/05/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 222 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,89	4,03	4,01	+ 0,20
		350-400	3,81	3,97	3,95	+ 0,09
	R	200-250	3,83	4,03	3,97	
		250-300	3,75	4,02	3,86	
F	U	200-250	3,66	3,68	3,66	+ 0,05
		300-350	3,50	3,63	3,56	+ 0,02
		350-400	3,58	3,65	3,60	+ 0,09
	R	250-300	3,54	3,76	3,69	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 287 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,89	4,04	3,97	+ 0,32
		400-450	3,86	3,96	3,92	+ 0,11
		450-500	3,64	3,97	3,80	+ 0,08
	R	300-350	3,58	3,93	3,75	+ 0,10
		350-400	3,63	3,78	3,73	+ 0,06
F	U	350-400	3,56	3,63	3,59	+ 0,11
		400-450	3,24	3,37	3,26	
		450 et +	3,14	3,34	3,23	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 345 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,57	2,71	2,66	- 0,03
	R	+ 500 kg	2,31	2,56	2,42	- 0,04
F	E	24 à 36 mois	3,58	3,86	3,72	- 0,04
		- 5 ans	3,37	3,56	3,45	
	U	24 à 36 mois	3,04	3,47	3,26	+ 0,06
		- 5 ans	2,89	3,36	3,01	- 0,07
		5 à 10 ans	2,86	3,32	3,00	+ 0,01
		+ 10 ans	2,67	2,88	2,75	- 0,01
	R	- 5 ans	2,69	2,87	2,79	=
		5 à 10 ans	2,52	2,89	2,79	+ 0,04
		+ 10 ans	2,41	2,69	2,60	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 854 - Taux de vente : 96 %



MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

29/04/2024

Effectif : 139

Broutards :	(255 - 330 kg)	930 - 1280	3,48 - 3,86
Broutards :	(395 - 470 kg)	1460 - 1670	3,53 - 3,72
Génisses 24 - 36 mois :	(595 - 645 kg)	1830 - 1970	2,91 - 3,17
Vaches légères :		1050 - 1590	
Vaches entre deux :		1630 - 1870	
Vaches lourdes :		1900 - 2370	

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Cours reconduits en males. Peu de relève. Demande calme en femelles.

Vente rapide et quasi globale en génisses et vaches à des cours soutenus.

Bovins gras : 3

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/05/2024

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 145 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,57	2,07	1,77	+ 0,54
F	U	> 60 kg	1,43	1,77	1,58	- 0,09
	R	> 60 kg	1,47	1,47	1,47	- 0,07

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 341 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,00	5,11	5,06	
		de 38 à 44 kg	4,77	5,57	5,24	
		de 44 à 50 kg	5,04	5,83	545	
	R	de 32 à 38 kg	4,44	4,82	4,62	

OBSERVATIONS

Effectif global : 497 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/05/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 114 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,72	3,87	3,84	
F Charolais	E	250-300	3,39	3,62	3,55	
		300-350	3,41	3,55	3,46	
M Limousins	U	400-450	3,91	3,91	3,91	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,76	2,87	2,82	- 0,08
		5 à 10 ans	2,67	2,81	2,77	- 0,11
		+ 10 ans	2,61	2,88	2,72	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 203 - Taux de vente : 90 %

Broutards : Les broutards Charolais sont recherchés et gagnent quelques centimes cette semaine. Cours reconduits, dans les broutards Limousins.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches / génisses : Cours péniblement reconduits, la météo ne permet pas au cours de démarrer comme nous aurions pu l'espérer.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/05/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 508 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,71	5,17	4,85	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	4,86	5,12	4,86	- 0,17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 174 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,38	1,89	1,67	+ 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 51 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		21	85	59	

OBSERVATIONS

Effectif global : 751 - Taux de vente : 90 %

Agneaux : Les sorties accélèrent légèrement cette semaine et joue légèrement sur les cours à la baisse. Très jolie présentation d'agneaux de bonne conformation, la météo n'étant pas la plus favorable.

Brebis : Très peu de bonne brebis lourdes présentées aujourd'hui, cours reconduits néanmoins dan l'ensemble.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

21 Mai 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : La demande est bonne et l'offre réduite en vaches laitières, tirant les prix à la hausse. Pour les vaches et les jeunes bovins du troupeau allaitant, les cours sont reconduits.

Bovins maigres : la demande reste ferme et les cours sont très facilement reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le Ministre délégué au commerce extérieur, Franck Riester, a annoncé que le projet de ratification du CETA ne serait pas transmis à l'Assemblée nationale avant la fin d'année. Rappelons que, fin mars, les Sénateurs se sont opposés à la ratification ! Ils ont par ce vote souligné l'absurdité d'un accord qui facilite les échanges de produits, sans aucune équivalence de normes. En reportant le vote à l'Assemblée, le Gouvernement élude le débat et fuit sa responsabilité à s'opposer à l'accord !

BIEN-ETRE ANIMAL

Le 15 mai, lors d'une réunion qui regroupait le ambassadeurs des États membres, ceux-ci ne sont pa parvenus à un accord sur la révision du statut d protection du loup dans l'UE, comme la CE l'avait propos fin 2023. En l'absence de majorité qualifiée entre le Vingt-sept Etat-Membres, un report du statut du lou dont l'objectif était de faire passer le loup d'un statut d protection stricte à une protection simple, serait envisager. La France fait partie des Etats-Membres q soutiennent le déclassement du loup ainsi que la FNB !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les arbitrages gouvernementaux sur les contours d'une future loi EGAlim4 sont attendus dans les prochains mois, la mission parlementaire poursuit ses auditions et chacun affine ses positions. Alors qu'il avait récemment proposé de fusionner les options d'application de la sanctuarisation de la Matière Première Agricole (MPA) dans les négociations commerciales, le médiateur a changé ses recommandations parues dans son Observatoire annuel le 14 mai. La FNB rappelle que la Matière Première Agricole doit, dans tous les cas, faire preuve de transparence de l'amont à l'aval de la filière, jusqu'aux distributeurs! C'est par la transparence et la construction du prix en marche avant, contenant le prix non-négociable de la Matière Première Agricole que la création et la meilleure répartition de valeur se fera!

FAIT DE LA SEMAINE

Les OP commercialisant des veaux labels rouge peuvent désormais déposer des dossiers de demande d'aides pour leurs éleveurs dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel. La plateforme est ouverte du 13 mai au 28 juin 2024. 3 millions d'Euros sont disponibles en 2024 afin de soutenir les producteurs de veaux labels rouge, qui pourront bénéficier d'un forfait annuel pour leur engagement dans le label rouge, ainsi que de la prise en charge d'une partie des investissements pour l'achat d'animaux reproducteurs améliorateurs.

FOCUS

D'après la première étude «Où va le veau?», réalisée par l'IDELE, 21% de la viande de veau consommée en France était importée en 2022, majoritairement des Pays-Bas. La cause : l'érosion de la production française, alors que l'activité d'abattage est dynamique aux Pays-Bas. En termes de débouchés, ce sont les grandes surfaces qui s'approvisionnent le plus en origine France, avec seulement 5% de veau importé, contre 16% pour les boucheries, 47% en restauration commerciale et 59% en restauration collective.

CHIFFRE A RETENIR

2,26€/kg

L'écart entre le coût de production de la vache allaitante sur le segment Bio et la cotation entrée abattoir ! Un écart criant et révélateur de la crise qui se poursuit sur l'offre viande bovine bio! Alors que la crise a débuté fin de l'année 2022, les éleveurs bovins allaitants attendent toujours des signaux clairs, forts des pouvoirs publics (dont application des lois Egalims) afin d'apporter des solutions rapides et urgents à cette crise qui ne cesse!

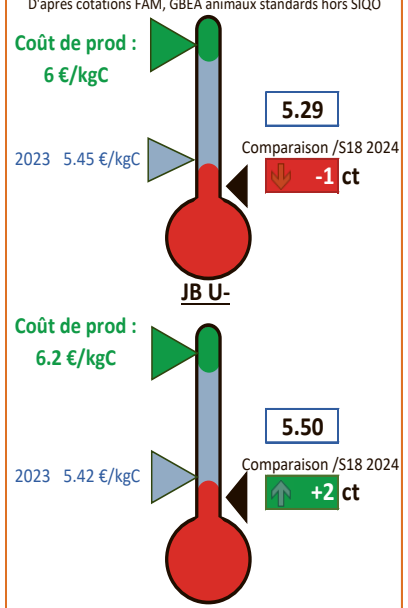
EN REGION

Le ministère de l'agriculture a annoncé le report de la date de fin de période de déclaration de surfaces au 24 mai 2024 (ne concerne pas les aides animales). Il a reporté à la même date la limite de déclaration de l'interlocuteur agréé concernant la gestion des risques climatiques. Pour rappel, celle-ci est obligatoire pour bénéficier de l'indemnisation versée par l'Etat (à partir de 30% de pertes sur les prairies), et est accessible sur ce site https://agriculture.gouv.fr/interlocuteurs-agrees-2024

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

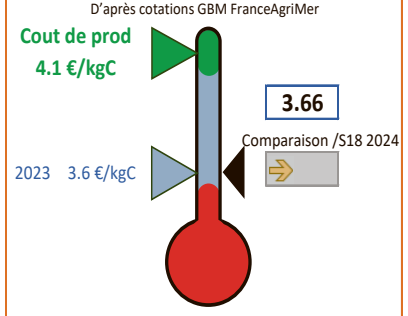
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

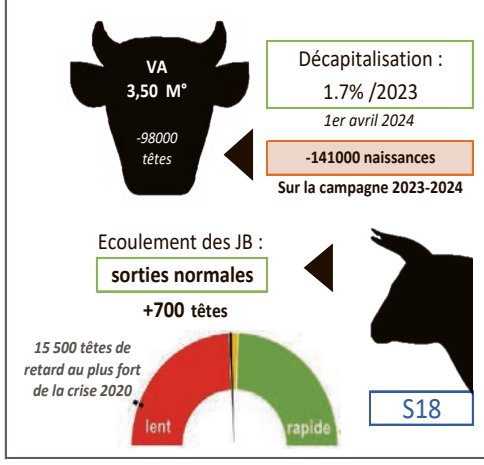
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



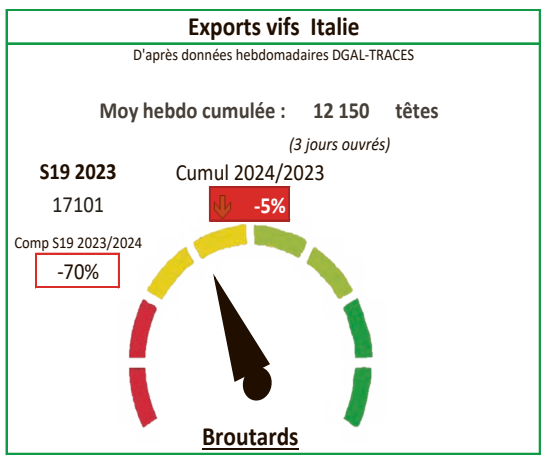
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



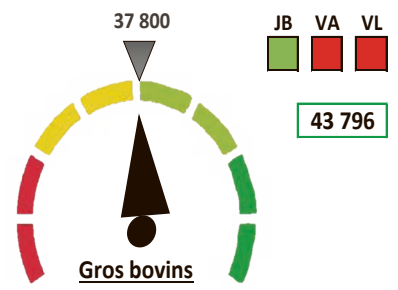
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6.00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 21

du 19 au 26 mai.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le manque d'offre est toujours présent et les présentations sont de qualités hétérogènes. La demande est très soutenue ce qui permet une hausse des cours en mâles. Inversement en femelles, le tri se fait sentir dans les moins conformées entrainant un recul des prix. Les sujets plutôt lourds et vaccinés sont recherchés.

Gros bovins maigres : L'offre est toujours insuffisante malgré des sorties qui progressent ; des ventes dynamiques. Les prix sont fermes dans les bonnes bêtes. Le placement est rapide et quasiment total.

Boucherie : Le commerce est dynamisé par le manque d'offre, la demande reste forte. Les tarifs sont fermes en vaches bien finies et haussiers en entrée de gamme, tant en allaitante R qu'en mixte ou laitière.

Veaux : L'offre fait toujours défaut face à une demande régulière et dynamique. On constate une hausse des cours sur certaines places ou du moins des tarifs facilement reconduits. En veaux gras, le marché est plus calme, les veaux supérieurs tirent leur épingle du jeu.

Ovins : En agneaux, la qualité est hétérogène. La demande régulière en prévision de L'Aïd El Kébir permet de contenir la baisse des cours. En agnelets, la vente se calme un peu avec des volumes encore corrects. En brebis, le commerce est plus actif.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc… Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

58 - Vends tracteur Case CVX 225 Puma (2003)
✆ **06 83 25 49 06**

Récolte

38 - Vends faucheuse Lely splendimo 3m20 année 2013 bon état 5500 euros hors taxes.
✆ **06 20 34 30 90**

58 - Vends presse à bottes carrées de marque New-Holland, état de marche (2002)
✆ **06 32 68 53 07**

Irrigation

38 - Vends couverture intégrale ALU 2 ha charrue bisoc HUARD bon état prix intéressant.
✆ **06 22 01 86 88 après 19h**

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, chenillette, laveuse électrique Bazooka, concasseur.
✆ **06 75 24 49 62**

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ **06 98 38 19 62**

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

21 - Vends télesco MF 9407, 3 680 H, 37 800 euros, - herse de prairie, 6 m., Hauswirth 2080 euros, - décompacteur 3 m., 5 dents Lely sécurité boulon,1500 euros, - CHERCHE hangar bois ou métallique démonté 18 x 12m. (2004)
✆ **06 42 75 69 96**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (2006)
✆ **06 74 23 69 42**

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2102)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Cause décès, vends Round Baller Claas 44s n° série 9173s, 2700 euros.
✆ **06 43 08 06 50**

La Maism de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES BAC ACIER
1ER CHOIX 5 NERVURES
GALVANISÉES LAQUÉES À 25µ
À PARTIR DE 7,95€/M²*
LIVRÉES ET DÉCHARGÉES GRATUITEMENT**
Largeur utile : 1.00m
Largeur totale : 1.05m
Ce que nous vous facturons
Ce que d'autres vous facturent en plus
* exemple de prix HT POUR 300M² épaisseur 0.50, soumis à conditions
** Sur France Métropolitaine. À partir de 1.200€ HT

38 - Cause retraite vends charrue 4 corps ; semoir céréale 3m 21 rangs élévateur B.R.
✆ **06 30 70 89 17**

42 - Vends insert de cheminée, année 1960, propre. Prix à débattre. A récupérer sur place.
✆ **06 40 20 17 79**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

71 - Vends NH 2080, an. 2010, avec tête de récolte, pulvé. Berthoud Supair, 5 rgs, DPAE, rogneuse Collard, 2 rgs, porte-outils, matériel TBE, révisé et disponible. Prix sur demande.
✆ **06 85 70 60 74**

Elevage

07 - Cherche occasion nourrisseurs porcs (post sevrage et engraissement)+bascule porcs 1m20/1m40 environ faire offre
✆ **06 09 52 71 60**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ **06 89 99 42 88**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up .
✆ **06 42 69 14 31**

Tourisme

01 - Vends moto KTM 690 SMRC - 18200 km - vidange OK - entretien garagiste avec factures à l'appui - pneu AR et culbuteurs neufs - tb état.
✆ **06 43 09 13 80**

Achat-Vente

Récolte

21 - Achète herbe sur prairies pour fenaison, région Val de Saône (1706)
✆ **06 86 00 02 01**

42 - Producteur vend maïs épis et orge. Possibilité livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

39 - Achat – Vente paille et foin.
✆ **06 08 53 16 44**

89 - Vends foin balles rondes 2023, très bonne qualité, 35 euros, - touret à meulet avec pied, 380 volts (2101)
✆ **06 74 61 96 35**

Location

Chasse, Etangs

34 - 45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ **06 82 28 12 19**

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 8 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Vends taureau HBC 5 ans suite fin de saillie, origine Vigny x Artois, IVMAT 113, ISEVR 106, CRSEV 107, AVEL. 116, ALAIT. 109 (2007)
✆ **06 15 28 77 63**

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisson-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ **06 08 78 05 01**
ou 06 99 25 33 53

71 - Élevage charolais HBC vend 1 taureau 2 ans et choix de taureaux 18 mois, Chatillon J.-M., Mevres.
✆ **06 15 93 22 70**

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

74 - Elevage Mauris prend en pension bétail en été, alimentation ensilage maïs + foin.
✆ **06 08 53 93 69**

74 - Vends ou échange 2 taureaux charolais 15 mois.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ **Mandron Laurent 06 87 16 54 66**
Maxime 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

83 - Vends lot de 40 chèvres Du Rove et Provençales, raison diminution d'activité, à voir dans le Var, âgées de 5 ans.
✆ **06 71 72 45 61**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

42 - Vends 4 chiots Border Collie, 2 mâles, 2 femelles, nés le 04.03.2024, Lof 202400525, mère 250269812081081.
✆ **06 10 08 92 33**

Emploi

Offre

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

26 - Cherche jeune agriculteur pour conduite ensileuse à lavande + chauffeur camion polybenne de 5 à 6 semaines, logement.
✆ **06 83 00 65 05**

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service

MALKI SERVICE VITI
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22 elmalkiserviceviti@hotmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

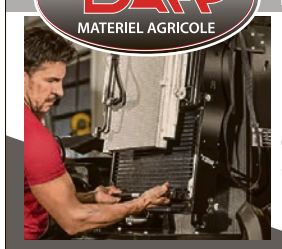
- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

Demande

58 - Aide agri. bovins + lait, retraite bénévole sur le 71, 39, 01, 69, 42.
✆ **07 80 62 32 19**

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. Vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL DU CHÂTEAU, au capital de 131 868,40 €, siège social : 4, Rue du Château 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR , 314 515 024 RCS DIJON, AGE du 02/04/2024 : démission des fonctions de cogérant de M. Sylvain BOURGUIGNOT à compter du 31/12/2023. Pour avis. La gérance

AL24013613

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

MODIFICATIONS DES STATUTS

REGLEY ET CLERC IMMOBILIER SAS au capital de 50000 € Siège social : 19 rue Chaudronnerie 21000 Dijon 834 855 421 RCS de Dijon Le 06/05/2024, La décision unanime des associés a décidé de : Nommer Président Financière Saint André, SARL au capital de 1000 €, ayant son siège social 2 rue de Mirande 21000 Dijon, 885 271 775 RCS de Dijon, en remplacement de Mme CLERC Maude, à compter du 06/05/2024. Nommer Directeur Général M Clément JEANTELOT demeurant 30 rue Audra 21000 Dijon, en remplacement de M Thomas REGLEY, à compter du 06/05/2024. Modifier la dénomination qui devient : APROPRIA RC, à compter du 06/05/2024. Transférer le siège social 20 avenue de la 1ère Armée Française 21000 Dijon le 06/05/2024 Mention au RCS de Dijon

AL24013764

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI VICANGIE
SCI au capital de 4 000 €
Siège social : 22 RUE DU STAND
21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
804 398 261 RCS DIJON

Selon PV des décisions de l'associé unique du 6/05/2024, il a été constaté la démission de Mme Christelle PROTIN de son mandat de cogérante, à compter de ce jour, sans qu'il ne soit procédé à son remplacement et à la modification en conséquence les statuts.
Modification sera faite au GTC de DIJON.

AL24013769

MODIFICATION DU CAPITAL

THE BARBER SHOP K EURL au capital de 2 500 € porté à 30 000 €. Siège social : 8 rue Stephen Liegeard, 21000 DIJON 812 974 376 RCS DIJON. Par décision du 28/02/2024, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 27 500,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 2 500 €
Nouvelle mention : Capital social : 30 000 euros.
Pour avis La Gérance

AL24013788

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DUPOUX.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 34 Rue DES BERNARDINES, 21110 TART L'ABBAYE.
452349301 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2024, le président a décidé, à compter du 1 mai 2024, de transférer le siège social à 13 rue de la Chevalerie, 17290 Le Thou.Président : Monsieur Jérôme DUPOUX, demeurant 24 Allée d'Angoute, 17340 Chatelaillon Plage
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de La Rochelle.

AL24013790

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : JD AMENAGEMENTS EXTERIEURS.
Forme : SARL.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 34 Rue DES BERNARDINES, 21110 TART L'ABBAYE.
498378637 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2024, le gérant a décidé, à compter du 1 mai 2024, de transférer le siège social à 13 rue de la Chevalerie, 17290 Le Thou.
Gérant : Monsieur Jérôme DUPOUX, demeurant 24 Allée d'Angoute, 17340 Chatelaillon Plage
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de La Rochelle.

AL24013793

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LXIR
SAS au capital de 2 450 €
Siège social
3 Quai Perrache 69002 Lyon
912 802 683 RCS de Lyon

L'AGE du 26/03/2024 a décidé de transférer le siège social Le Richelieu, 12 Boulevard Carnot 21000 Dijon, à compter de ce même jour. Président : PIGANEAU Aloys, dmt 46 Rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt ; Directeur Général : SCHEGG Guillaume, dmt 3 Quai Perrache 69002 Lyon. Radiation au RCS de Lyon et réimmatriculation au RCS de Dijon.

AL24013805

MODIFICATION DU CAPITAL

SP CONSULTING - WEALTH MANAGEMENT

Aux termes des délibérations de l'AGE du 18/03/2024 et des décisions du président du 09/04/2024 de la société SP CONSULTING-WEALTH MANAGEMENT,SAS au capital de 2.000€, siège social 25 route de Dijon – 21380 SAVIGNY-LE-SEC, immatriculée 844 705 061 RCS DIJON, le capital social a été réduit de 490€ pour être ramené à 1.510€ par voie de rachat et d'annulation de 49 actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL24013806

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LOUIS D'OR
SCI au capital de 100 €
Siège social
34 A rue des Cents Ecus
21000 DIJON
451 227 516 RCS DIJON

L'AGE du 01.12.2023 a décidé de transférer le siège social du 34 A rue des Cents Ecus 21000 DIJON au 15, rue du Château 21000 DIJON, à compter du 01.12.2023 et de modifier l'article 4 des statuts. Dépôt légal au RCS DIJON. Pour avis - La Gérance

AL24013807

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NOELINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social
37 rue de l'Ile 21000 DIJON
509 581 039 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 16/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de restauration, traiteur, bar, brasserie, vente à consommer sur place ou à emporter (licence III), location de salles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL24013814

MODIFICATIONS DES STATUTS

E.A.R.L. DOMAINE PRUDHON BERNARD ET FILLE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : 15, rue du jeu de Quilles -
21190 SAINT-AUBIN
978 025 302 R.C.S. DIJON

Suites aux décisions en date du 16 mai 2024, l'associé unique a décidé :
- d'augmenter le capital social d'une somme de 760 178 €, pour le porter de 7 500 € à 767 678 €, par apport en nature,
- de nommer en qualité de nouvelle co-gérante, à compter du 16 mai 2024 pour une durée illimitée, Mme Elodie PRUDHON-DAVID, demeurant 24 rue des Perrières à SAINT-AUBIN (21190).
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

AL24013828

// GÉRANCE

LOCATION - GÉRANCE

Par Assp du 14/05/2024,
La société A4 TAXIS, SAS, capital : 8 000€, 10 RUE DES SOURCES, 89320 LES VALLEES DE LA VANNE, 823 155 759 RCS Sens,
a donné en location gérance à M ESCLAPEZ DAMIEN, 9 CHEMIN DE LA GRANDE RUELLE, 89100 ROSOY
un fonds de commerce de TAXI,
comprenant les éléments : location gérance d'une autorisation de stationnement et d'un véhicule taxi,sis et exploité 5 rte du miroir, Mairie, 89320 Les Vallées de la Vanne.
Pour une durée de 1 ans, le 01/06/2024.Renouvelable par tacite reconduction

AL24013753

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Toulouse du 30 avril 2024, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de Dijon le 13 mai 2024 Dossier 2024 00021332, référence 2104P01 2024 A 01119, la société FLAUJAC NUITS SAINT GEORGES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 6 rue Caumont Breon Centre Commercial les Grands Crus Loc 1 21700 NUITS SAINT GEORGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 834 077 059, représentée par le Gérant, a vendu à la société BELLE ET BIEN, société par actions simplifiée au au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 6 rue Caumont Breon Centre Commercial les Grands Crus Loc 1 21700 NUITS SAINT GEORGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 925 111 270, représentée par la Présidente, le fonds de commerce de coiffure mixte, exploité dans des locaux sis 6 rue Caumont Breon Centre Commercial les Grands Crus Loc 1 21700 NUITS SAINT GEORGES, sous le numéro SIRET 834 077 059 00030 code APE 9602A, comportant : Les éléments incorporels, comprenant la clientèle, l'achalandage y attaché, le droit à la jouissance des locaux, l'enseigne, la ligne téléphonique et le numéro d'appel connu des clients, le matériel servant à l'exploitation de ce fonds. L'Acquéreur est propriétaire du fonds cédé et en a la jouissance à compter du 30 avril 2024 à 23h59. La vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent quarante sept mille euros (147 000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour quatre vingt cinq mille quatre vingt trois euros (85 083 €) et aux éléments corporels pour soixante et un mille neuf cent dix sept euros (61 917 €). Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances et les oppositions, à l'Etude de la SARL Sébastien PINARD Elodie ALLEMAND, Commissaires de Justice, situé 11 E rue Caumont Bréon 21700 NUITS SAINT GEORGES. Pour insertion

AL24013816

// ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société CENTRALE EOLIENNE EN BRUNOT
(filiale à 100 % de la SA NEOEN)
4 rue Euler 75008 PARIS

Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'énergie d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Véronnes comportant 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison
Par arrêté préfectoral n°661 du 10 avril 2024 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CENTRALE EOLIENNE EN BRUNOT (filiale à 100 % de la SA NEOEN), dont le siège social est situé 4 rue Euler 75008 PARIS, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or l'autorisation d'exploiter une installation de production d'énergie d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Véronnes comportant 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
L'enquête se déroulera du **mardi 21 mai 2024 à 09H00 au jeudi 20 juin 2024 à 12h00**, soit 31 jours consécutifs, en mairies de Véronnes (21260), siège de l'enquête, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190).
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. Louis MONTAGNE
Directeur Développement Régional
Société Neoen
Courriel : louis.montagne@neoen.com
Tél : 06 21 44 57 76
• Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, les avis apportés par les services et organismes saisis dans le cadre de la phase d'examen, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire :
- dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Véronnes (21260), siège de l'enquête, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture.
Mairie de Véronnes (21260) – siège de l'enquête – 8 rue de l'Église
ouverture au public les mardis de 11h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00
et les jeudi de 11h00 à 12h00
Mairie de Lux (21120) – place de la Mairie
ouverture au public les Lundis et vendredis : 14h à 17h et les vendredi de 09h00 à 12h00
Mairie de Bourberain (21610) – 3 route de Chazeuil
ouverture au public 09h00 - 12h00 les lundis, jeudis et vendredis et sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midis ainsi que les samedis matins
Mairie de Til-Châtel (21120) – 3 rue d'Aval
ouverture au public les lundis de 9h30 à 12h00 et 16h30 à 18h30, les mercredi de 9h30 à 12h00 et les Vendredis de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 19h00.
Mairie d'Occey (52190) – 26 Grand Rue
ouverture au public les mardis de 18h00 à 19h00 et les vendredis de 11h00 à 12h00
- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **jeudi 20 juin 2024 à 12h00**, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.en-brunot.fr
- sur le site internet de la préfecture :
• https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique en mairie de Véronnes (21260), siège de l'enquête (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
• Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions écrites :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Véronnes (21260), siège de l'enquête, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190) (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au jeudi 20 juin 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.en-brunot.fr
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le jeudi 20 juin 2024 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : en-brunot@registredemat.fr
- Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à M. Philippe COLOT, Président de la commission d'enquête, en mairie de Véronnes (21260) – siège de l'enquête – 8 rue de l'Eglise– avant la clôture de l'enquête soit au plus tard jusqu'au jeudi 20 juin 2024 à 12h00.
La commission d'enquête composée comme suit :
- Président : Monsieur Philippe COLOT, officier de gendarmerie en retraite
Commissaires enquêteurs titulaires : Monsieur Daniel MARTIN, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite
Monsieur Christian ROCHE, responsable qualité chez Schneider Électrique en retraite
- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Antonio TINELLI, retraité de la gendarmerie
se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :
Mairie de Véronnes (21260) – siège de l'enquête – 8 rue de l'Église
Mardi 21 mai 2024 de 09h00 à 12h00
Mardi 28 mai 2024 de 14h00 à 17h00
Lundi 10 juin 2024 de 14h00 à 17h00
Samedi 15 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Jeudi 20 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie de Bourberain (21610) – 3 route de Chazeuil
Samedi 25 mai 2024 de 09h00 à 12h00
Jeudi 13 juin 2024 de 16h00 à 19h00
Mairie de Lux (21120) – place de la Mairie
Mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 17h00
Lundi 17 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie de Til-Châtel (21120) – 3 rue d'Aval
Vendredi 24 mai 2024 de 16h00 à 19h00
Mardi 11 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie d'Occey (52190) –26 Grand Rue
Jeudi 23 mai 2024 de 16h00 à 19h00
Mercredi 12 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Le Préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.en-brunot.fr
LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme
signé
Evelyne MORI

AL24013381

INSTALLATIONS CLASSEES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Société DIJON CEREALES

projet d'installation d'entreposage de céréales et de digestat
COMMUNE DE MOSSON (21400)
Par arrêté préfectoral n° 798 en date du 14 mai 2024, **une consultation du public sera ouverte du lundi 10 juin 2024 au lundi 8 juillet 2024 inclus, en mairie de Mosson (21400)** sur la demande présentée le 19 décembre 2023, complétée le 20 mars 2024, par la société DIJON CEREALES, dont le siège social est situé 4 Bd de Beauregard à LONGVIC (21600), en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or, une décision d'enregistrement pour un projet d'installation d'entreposage de céréales et de digestat sur le territoire communal de Mosson – lieu-dit « Champs Fouchard ».
CONSULTATION DU DOSSIER (du 10/06/24 au 8/07/2024 inclus)
- sur support papier, en mairie de Mosson (21400) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 9h30 à 11h
- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30
- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-laregle-mentation-environnementale/ICPE/MOSSON/Dijon-Cereales
OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC (du 10/06/2024 au 8/07/2024 inclus)
- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de Mosson (21400), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus
- par voie postale adressées au préfet : Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex
- par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe3@cote-dor.gouv.fr
AUTORITÉ COMPÉTENTE
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement.L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.
LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,La cheffe du Pôle Environnement et Urbanisme
Signé
Evelyne MORI

AL24013822

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CORGOLOIN

Enquête publique unique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Par **arrêté n°20 du 21/05/2024**, le maire de CORGOLOIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU.
A cet effet, M. le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Marc DAURELLE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. François De La Grange, commissaire-enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera à la mairie de CORGOLOIN **du lundi 10 juin 2024 au mardi 9 juillet 2024 inclus.**
Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :
- en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels (les lundis, mardis et jeudis de 14h00 à 18h00), sur support papier et sur un poste informatique ;
- et sur le site internet de la commune, http://www.corgoloin.com/
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra en mairie – salle Vigot :
- le lundi 10 Juin 2024 de 15h00 à 18h00
- le samedi 22 Juin de 09h00 à 12h00
- le mardi 9 Juillet de 15h00 à 18h00.
Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie.
Les observations pourront également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de CORGOLOIN - Place de la Mairie – 21700 CORGOLOIN ou à l'adresse électronique suivante : contact.mairie@corgoloin.com
Cet avis est affiché à la mairie, et sur les panneaux d'affichage de la commune et publié sur le site internet.
Le projet de modification n°1 PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.
Au terme de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU.
La modification n°1 soumise à enquête publique, pourra éventuellement être modifiée avant approbation, pour tenir compte des conclusions de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune mentionné ci-dessus.
Le Maire
Dominique VERET

AL24013836

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 21/05/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Beaulieu et Mauvilly : Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles louées
Beaulieu (21) : Terres, landes et bois - Urbanisme : RNU
2 ha 05 a 82 ca 'LA VONNERIE' : A-0252-0256-0268 - 'LE VILLAGE' : B-0527 - 'LA COMME VAUBROLLES' : B-0045-0046 - 'LA COTE' : B-0274
Mauvilly (21) : Terre - Urbanisme : RNU
15 a 00 ca 'EN FANGET' : ZB-0021
Aisey-sur-Seine et Brémur-et-Vaurois : Objectif: Maintien du fermier en place sur les parcelles de terres louées
Aisey-sur-Seine (21) : Pré - Urbanisme : RNU
60 a 77 ca 'SOUS LA GROUOTTE' : A-0149
Brémur-et-Vaurois (21) : Pré, terres, landes et bois - Urbanisme: RNU
7 ha 26 a 66 ca 'LES HERBUES DE VAUROIS': A-0176-0184 - 'LA COMBE CHEZ NOUS' : A-0019 - 'LA RUE' : B-0162-0166-0188 - 'LA VIGNE' : B-0240-0242-0252-0292 - 'SUR LE MOULIN' : B-0260J-0260K - 'LES ARGILLERS' : B-0012-0186 - 'LE BREUIL' : B-0177 - 'LE COTEAU DE L ETANG' : C-0180 - 'LE COTEAU BOUDIN' : C-0010 - 'CHAMP SCETRE' : D-0068 - 'EN VOSERIN' : D-0162
Chemin-d'Aisey (21) : Parcelle boisée - Urbanisme : RNU
30 a 00 ca 'CHAMP PICARD' : ZB-0018
Saint-Marc-sur-Seine (21) : Parcelle boisée - Urbanisme : RNU
28 a 30 ca 'LES RUELLES' : ZC-0053
Semond (21) : Landes - Urbanisme : RNU
76 a 20 ca 'ES CHAMPS AUX ANES' : A-0081
Bard-lès-Époisses (21) Loué par bail rural sur une partie de la surface - Objectif : Maintien du fermier en place - Ensemble immobilier composé : d'une maison d'habitation à réhabiliter, un hangar avec auvent, une grange et parcelles de,prés, pâtures - Urbanisme : RNU -
2 ha 24 a 56 ca 'LA VIGNE BASSE' : A-0181-0182-0191-0192-0193-0194-0195-0197-0198-0199 - 'AU VILLAGE' : C-0259-0262-0264-0395 - 'ETIENNE BOUHOT' : C-0260
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013821

Notaire

Notaires Dijon Préfecture
SCP de Notaires
43, Rue de la Préfecture 21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

SUCCESSION MURA Claude
Par testament olographe du 29/08/2019, M. MURA Albert Claude (prénom usuel Claude), né àMULHOUSE, le 17/06/1933, demeurant à DIJON (21000) 2 A Rue de Colmar, décédé le 13/03/2024 àMESSIGNY ET VANTOUX, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé aux minutes de Me LEVRAY notaire à DIJON suivant acte reçu par lui le 03/05/2024 dont copie a été adressée au Tribunal Judiciaire de DIJON le 13/05/2024. Dans le mois suivant la réception par le Tribunal, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON 43, rue de la Préfecture, chargé du règlement de la succession.

AL24013779

Les Coteaux Bourguignons
Société Coopérative Agricole
à capital variable
15 rue des Blés
21700 NUITS ST GEORGES
agréée sous le n° 14034
RCS Dijon n°314 991 084

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le
Vendredi 14 Juin 2024 à 09 h 30 à : Ferme de Fielin – 21310 VIEVIGNE
pour délibérer sur l' ordre du jour suivant :
-Rapport de gestion du Conseil d'Administration, information sur la fixation des prix
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget de formation
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL24013820

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

VOLUBOIS
SARL au capital de 7 622 €
Siège social : 4 RTE DE MAGNY
21130 PONCEY-LES-ATHEE
RCS Dijon B 415 112 903

Par décisions de l'AGE du 15/05/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Mme LUCOT PATRICIA demeurant 4 Route de Magny, 21130 PONCEE LES ATHEE, et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24013782

AVIS DE DISSOLUTION

CUMA DU CHAMPS DES ORMES
Agr : 21-0477
RCS Dijon : 329912612
Siège : Mairie, 21500 MONTBARD

L'AGE de la Cuma des Champs des Ormes réunie le 26/03/2024 à Touillon a décidé la dissolution de la Cuma à compter de la même date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur Olivier SAULGEOT, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon

AL24013755

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI BUFFON
Société civile immobilière
Au capital de 6 097,96 euros
Siège social
29, rue de Talant 21000 DIJON
323 399 402 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.12.2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacques LANCELIN, demeurant 29, rue de Talant 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 29, rue de Talant 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013802

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BUFFON
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 6 097,96 euros
Siège social et de liquidation
29, rue de Talant 21000 DIJON
323 399 402 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31.12.2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques LANCELIN demeurant 29, rue de Talant 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013810

DISSOLUTION

CABINET DE KINESITHERAPIE DE MOURA
SCM en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social
39 Avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
Siège de liquidation
17 boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
443 503 537 RCS DIJON

Selon décision du 23/04/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23/04/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Stéphane DE MOURA, demeurant 17 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 17 boulevard de Strasbourg 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront

ANNONCES LÉGALES

être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL24013812

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

SCI PERTUZOT KNOTT Société civile immobilière au capital de 2.400 euros Siège social : 9, rue de Ley 21200 CHOREY LES BEAUNE AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SCI PERTUZOT KNOTT; Siège social : 9, rue de Ley à CHOREY LES BEAUNE (21200) ; Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS ; Capital social : 2.400 €; Gérance : Mme PERTUZOT Evelyne et M. PERTUZOT Romain, demeurant ensemble 9, rue de Ley à CHOREY LES BEAUNE (21200) ; Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés mais elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL24013637

AVIS DE CONSTITUTION

HL RACING 21 ; Société en nom collectif au capital de 1 000 euros ; Siège social : 11 Rue du Creux Neuf - 21140 VILLARS ET VILLENOTTE ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLARS ET VILLENOTTE du 13 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société en nom collectif ; Dénomination sociale : HL RACING 21 ; Siège social : 11 Rue du Creux Neuf, 21140 VILLARS ET VILLENOTTE ; Objet social : - L'organisation d'évènements automobiles, notamment la prise de passagers sur circuit ou sur route dans des véhicules automobiles légers ; - L'acquisition et la location de courte ou de longue durée de véhicules automobiles légers ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros ; Associés en nom : Société BN2J, Société civile au capital de 251 000 euros, dont le siège social est situé 11 Rue du Creux Neuf, 21140 VILLARS ET VILLENOTTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 507 334 RCS DIJON. Société CONSTRUCTIONS REALISATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES - C.R.A.I., Société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros, dont le siège social est situé 14 Rue de la Perdrix, 21140 SEMUR EN AUXOIS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 499 264 RCS DIJON ; Gérance : Société BN2J, Société civile au capital de 251 000 euros, dont le siège social est situé 11 Rue du Creux Neuf, 21140 VILLARS ET VILLENOTTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 507 334 RCS DIJON ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance

AL24013756

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI DES BLES FORME : Société civile immobilière CAPITAL : 1 200 € SIEGE SOCIAL : 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans APPORTS EN NUMERAIRE : 1 200 € GERANCE : Monsieur Jean Philippe VAUDELIN et Madame Sabrina VAUDELIN demeurant 1 Chemin des Pasquiers 21200 VIGNOLES CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24013768

AVIS DE CONSTITUTION

SC SG
SOCIETE CIVILE
Au capital de 500 euros
Siège social : 43 Avenue Charles Jaffelin
21200 BEAUNE
RCS DIJON
Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SC immatriculée au RCS de DIJON, dénommée SC SG, au capital de 500 €, ayant pour objet : La gestion d'un portefeuille de titres de participation, La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières ou autres par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement, L'administration de sociétés ainsi que la réalisation de prestations de services techniques et de direction, et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.
Le siège social est 43 Avenue Charles Jaffelin – 21200 BEAUNE. Le Gérant est Simon GUINOT, demeurant 43 Avenue Charles Jaffelin – 21200 BEAUNE.
Pour Avis,

AL24013770

AVIS DE CONSTITUTION

SC AV
SOCIETE CIVILE
Au capital de 500 euros
Siège social : 6 Allée de l'Alneux
21200 BLIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON
Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SC immatriculée au RCS de DIJON, dénommée SC AV, au capital de 500 €, ayant pour objet : La gestion d'un portefeuille de titres de participation, La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières ou autres par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement, L'administration de sociétés ainsi que la réalisation de prestations de services techniques et de direction, et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.
Le siège social est 6 Allée de l'Alneux – 21200 BLIGNY LES BEAUNE. Le Gérant est Madame Alexandra VAILLEAU, demeurant 6 Allée de l'Alneux – 21200 BLIGNY LES BEAUNE.
Pour Avis,

AL24013772

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 01 juin 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BELLA INSTITUT
Siège social : 111 AVENUE MARECHAL LYAUTEY 21000 DIJON
Forme : SAS
Capital : 1 000 Euros.
Objet social : Exploitation de tous salons de coiffure hommes femmes enfants, barbier, onglerie, et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité.
Président : M KEBRIT FATHI demeurant 4 bis Avenue de Champollion, 21000 DIJON élu pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24013823

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 mai 2024
Dénomination : Duhn Therapeutics.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Toutes activités de recherches, développements et innovation notamment en biotechnologie, biologie et dans les domaines suivants sans que la liste ne soit exhaustive : médical, vétérinaire, diagnostics, et dans toutes les implications induites notamment en matière de médicaments, vaccins, mise au point de procédés d'analyse, automatisation de méthodes de recherches, etc. ; Toutes activités de consultant et de conseil pour le développement de stratégies de recherches ou la mise au point d'applications industrielles, ou de stratégies de protection de propriété intellectuelle ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession ou concession de licences ou de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Toutes opérations de commercialisations et de vente des produits et services liés à l'activité de la Société sous toutes ses formes ; Toutes opérations de production et de fabrication des produits liés aux activités de recherches ou commerciales de la Société ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location?gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 7000 euros Cession d'actions et agrément : Toute cession consentie au profit d'un tiers doit être soumise à la procédure d'agrément (en cas de pluralité d'associés).
Siège social : 64A, rue Sully - 21000 Dijon.La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.Ont été nommés :
Président : Monsieur Jacques BAUER - 31, chemin de la Moraine - 11620 Saint-Prex (Suisse)
Pour avis.

AL24013804

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/05/2024, il a été constitué une SELARLU dénommée: **SELARL DR SCHWOB THIBAULT**
Objet social : L'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Siège social : 29 rue de Marsannay – 21300 CHENOVE
Capital : 1.000,- euros
Gérance : Monsieur Thibault SCHWOB demeurant 3 boulevard Carnot - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24013825

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

VIGNES DE LA FOLIE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital social fixe de 1 000 Euros
Siège social : 29 Route de Donzy –
58150 SAINTLAURENT-L'ABBAYE
987 455 649 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 12 avril 2024, les associés ont agréé à effet du même jour, l'augmentation du capital social de 109 400 Euros (par apport de biens mobiliers et de passif) pour le porter à 110 400 Euros.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS
Pour avis et mention, M. Laurent RABEREAU, Gérant

AL24013742

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 04/05/2024 l'associée unique de la société INSPIRATION, SARL à capital variable et au capital initial de 450 000 €, RCS de NEVERS n° 804 620 375, sise Avenue Saint Exupéry ZI de Bagatelle 58500 CLAMECY, a pris acte de la suppression du Commissaire aux Comptes suppléant, Mme Jeannine WONGKOEFFT, compte tenu de son départ à la retraite, et a décidé de ne pas la remplacer, la société Commissaire aux comptes titulaire étant pluripersonnelle. Mention sera faites au RCS de NEVERS

AL24013747

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING SEVIN SARL au capital de 348 000 € 32 Route de Nevers 58180 MARZY 981.002.298 RCS NEVERS Le 6/05/2024 l'associé unique a transféré le siège social au 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS à compter du même jour et a modifié les statuts. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 32 Route de Nevers 58180 MARZY. Nouvelle mention : 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS

AL24013761

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRESTA IMMO ET CONSEILS SARL au capital de 1 000 € 32 Route de Nevers 58180 MARZY 824.965.784 RCS NEVERS Le 6/05/2024 l'associée unique a transféré le siège social au 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS à compter du même jour et a modifié les statuts. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 32 Route de Nevers 58180 MARZY. Nouvelle mention : 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS

AL24013762

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SEPA Société civile immobilière Au capital de 100 € Siège social : 32 Route de Nevers 58180 MARZY 841.382.385 RCS NEVERS L'AGE du 6/05/24 a transféré le siège social au 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS à compter du même jour et modifié les statuts. SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION : 32 Route de Nevers 58180 MARZY. NOUVELLE MENTION : 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS

AL24013763

NOMINATION

NRB SARL SARL au capital de 50000 € Siège social : Rue de Pont 58170 Luzy 534 705 355 RCS de Nevers L'AGE du 30/12/2015 a nommé associé Mme DEMEURE Pauline, demeurant 26 rue Washington 75008 Paris Mention au RCS de Nevers

AL24013766

CESSION DE PARTS SOCIALES

SCI du 13 rue du Général de Gaulle

siège social: 13 rue du Général de Gaulle
58200 Cosne Cours sur Loire
capital social: 914,69 €
RCS Nevers 339 655 219

Aux termes d'une cession libre de parts sociales réalisée sous seing privé le 15/04/2024 conformément à l'article 6.0 des statuts de la SCI, il a été procédé à un enregistrement de la cession au SPFE du Cher en date du 18/04/2024.
Modification des statuts de la SCI après régularisation de la répartition des parts sociales : article 2.5.0 des statuts :
- Marc ROUSSET, porteur de 390 parts, numérotées de 1 à 200 et de 211 à 400, gérant
- Nicolas ROUSSET, porteur de 5 parts numérotées de 206 à 210
- Sylvie ROUSSET, porteur de 5 parts, numérotées de 201 à 205
- Gilles BARONNET, porteur de 200 parts, numérotées de 401 à 600

AL24013791

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

CABINET MEDICAL DES DOCTEURS BIRR – GHRER - SEGUIN

Société Civile de Moyens
au capital de 1 350 euros
Siège social : 7, Avenue Colbert
58 000 NEVERS
778 474 734 RCS NEVERS

Le 27.03.2024, l'AGE a décidé : modification de la dénomination sociale
Mention caduque : CABINET MEDICAL DES DOCTEURS BIRR - GHRER - SEGUIN
Nouvelle mention : CABINET MEDICAL DES DOCTEURS AXINTE - BIRR - GHRER
Pour avis

AL24013794

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SPL CONFLUENCE

Société publique locale
Au capital de 100 000 euros
Siège social : La Jonction –
58300 DECIZE
RCS NEVERS 750 984 064

Le 20.03.2024, l'AG mixte ordinaire et extraordinaire a décidé :
- de supprimer de l'objet social les activités d'exploitation d'installations touristiques et événementielles liées au «stade nautique de Decize dont le bar-restaurant ainsi que tous jeux permettant d'améliorer l'accueil du public» et aux «haltes nautiques»,
- et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
Pour avis

AL24013796

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MS COSNES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social
avenue de 85 ème de ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
920365863 RCS NEVERS

Par AGE du 31/03/23, il a été décidé de nommer Président à compter du 1/4/24, M. LAFAURE Johan demeurant 83 rue Bourneuil, 89000 AUXERRE en remplacement de M. Sabri TURHAN, démissionnaire. Mention au RCS de Nevers.

AL24013808

// VENTE AUX ENCHÈRES

Notaires

VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
Commune de PARIGNY LA ROSE (58210), deux parcelles figurant au cadastre :
Section A n°225, lieudit «La Racine» pour une contenance de 17a 55ca,
Section A n°227, lieudit «La Racine» pour une contenance de 20a 84ca,
Moyennant le prix de 700,00€ payable comptant à la signature de l'acte outre la provision sur frais d'acquisition.
Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions et ce pendant un délai de 2 mois, à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 17 mai 2024, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à Maître Julie MICHELOT, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 Ter avenue Maréchal Leclerc.

AL24013827

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Moux-en-Morvan (58) 2 ha 34 a 00 ca 'LA VIEILLE MORTE' : A-0371-0372
Et, par extension, Cmne de Alligny-en-Morvan (58) 1 ha 74 a 95 ca 'LES POSERIES' : A-0350 - 'LES GRANDES CHAUMES' : A-0492-0493-0494
Cmne de Champeau-en-Morvan (21) 1 ha 18 a 50 ca 'COMBRE' : H-0180
Cmne de Trucy-l'Orgueilleux (58) 1 ha 18 a 40 ca 'COTAS DE GOULE' : ZE-0086*
Cmne de Mhère (58) 41 a 25 ca – étang - 'ECHEINTRE DE L ETANG' : D-1228-1284
Cmne de Parigny-les-Vaux (58) 18 ha 00 a 42 ca – biens loués - 'LA MAURE' : AB-0022-0025-0026-0027-0028-0030-0031 - 'BOIS AUX ANES' : AB-0039AN - '1977 RTE DE LA VALLEE' : AB-0029
Cmne de Pouques-Lormes (58) 1 ha 64 a 20 ca 'LES QUATRE VENTS' : ZL-0056-0057
Et, par extension, Cmne de Lormes (58) 1 ha 60 a 75 ca 'MONTMOUSSOU' : D-0271
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013789

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les Membres du Conseil d'Administration de la SICAGEMAC et moi-même avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale, qui se déroulera le :
Jeudi 6 juin 2024, à 17 heures 30, à la SICAGEMAC.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport financier de l'exercice 2023,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs,
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Affectation du résultat de l'exercice,
-Constatation de la variation du capital social,
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs et élections,
- Indemnité compensatrice de temps passé (article 27),
- Fixation du budget formation des administrateurs,
- Questions diverses.
Vous avez la possibilité de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice.
J'attire votre attention sur l'importance du quorum et donc, sur la **nécessité** de votre présence, ou **en cas d'empêchement**, sur l'intérêt de **nous retourner le pouvoir** ci-joint dûment complété, par mail, fax ou courrier.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.
Le Président
Alexandre LORRÉ

AL24013785

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE L'ETANG

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital social de 98 253,39 Euros
Siège social : Les Vallées –
58220 DONZY
RCS NEVERS – N° 344 852 355

Suivant délibération d'AGE du 1er mai 2024, l'associé unique a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 1er mai 2024 et a décidé de la dissolution anticipée de la société. M. Michel CARRE, demeurant à Les Vallées – 58220 DONZY, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : Les Vallées – 58220 DONZY.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL24013735

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION

SCEA DU PAVILLON

Société civile d'exploitation
Au capital de 5 400 euros
Siège social : Le Pérou
58270 Saint-Jean-aux-Amognes
348 283 144 RCS NEVERS

Le 30/04/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Monsieur Laurent MADALENAT demeurant Le Pérou 58270 SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Le Pérou 58270 SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES.
Pour avis.

AL24013746

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MY VSPACE

SARL au capital de 1000 €
Siège social
47 RUE HENRY BOUQUILLARD
58000 Nevers
952 528 354 RCS de Nevers

L'AGE du 30/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Ibntabit Rachid, demeurant 1 Allée Pietro Favret 58000 Nevers pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS de Nevers

AL24013809

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCM POUR LE TRAITEMENT D'ANOMALIES OCULAIRES ET PALPEBRALES

Société civile
au capital de 3 000 euros
49 Bld Jérôme Trésaguet
58 000 NEVERS
443 114 897 RCS NEVERS

Le 29.03.2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. La SELARL Docteur Jean-Philippe SEGUIN dont le siège social est 7, Avenue Colbert- 58000 NEVERS, a été nommée Liquidatrice. Le siège de liquidation a été fixé au 7, Avenue Colbert 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL24013813

SCI ANGIEL SOPHIE

L'AGO du 27/04/2024 de la «SCI ANGIEL SOPHIE» en liquidation, capital : 100 euros, siège : Pâture Derrière, Les Valottes - 58230 ALLIGNY EN MORVAN, 853 156 230 RCS NEVERS, tenue au siège de liquidation sis 6, route de Saint Brisson, Les Valottes - 58230 ALLIGNY EN MORVAN, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Guillaume COURSIN, demeurant sis 6, route de Saint Brisson, Les Valottes - 58230 ALLIGNY EN MORVAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de NEVERS, en annexe au RCS. Société radiée dudit registre.

AL24013829

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 15/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : 2GS 58
Siège social : 49 B Route de Toulon sur Arroux, 58170 LUZY
Objet social : Acquisition par voie d'achat, d'apport ou d'échange, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également des parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Gauthier MOURAUX et Mme Sylvie MOURAUX demeurant ensemble 99 Route de Grury - 71760 ISSY-L'ÉVÊQUE et Monsieur Guillaume MOURAUX demeurant 1317 Chemin du Pont de la Forge - 71320 SAINTE-RADEGONDE
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24013778

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CESSY LES BOIS du 15.05.24., il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LEOGUICEL 2
Siège : 1 chemin de la Fontaine - Bondieuse, 58220 CESSY LES BOIS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros en numéraire
Objet : L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, l'organisation, le financement, l'acquisition et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes études, la prospection commerciale, la prestation de tous services administratifs et/ou financiers, la formation. L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Guillaume MONGIAT, demeurant 1 Chemin de la Fontaine - Bondieuse, 58220 CESSY LES BOIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24013798

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

ETOILES ICAUNAISES

SARL au capital de 500 euros
porté à 194 500 euros
Siège social : Chemin de Vaudouard
Les Giltons, 8
9500 VILLENEUVE SUR YONNE
980 612 758 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 03/05/2024 que le capital social a été augmenté de 194 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 500 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 194 500 euros. Pour avis -La Gérance

AL24013686

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 25.04.2024 les associés de la SARL dénommée MAHK, au capital de 5.000€, siège social à AUXERRE (89000) 34, rue du Pont, 953 008 042 RCS AUXERRE, ont pris acte de la démission sous condition suspensive d'un cogérant. Le 13.5.2024 le gérant de MAHK a constaté la réalisation de la condition suspensive de sorte que la démission ait pris définitivement effet le 13.5.2024. Anciennes mentions publiées: Gérants : M. Keigo KIMURA, 11 bis, boulevard Voltaire 21000 DIJON, Mme Marie DUSSOL, 2, rue P. et M. Curie 89000 AUXERRE et M. Armand LEMINEUR 21, La Croix 89250 HAUTERIVE. Nouvelles mentions : Gérants M. Keigo KIMURA, 11 bis, boulevard Voltaire 21000 DIJON et Mme Marie DUSSOL, 2, rue P. et M. Curie 89000 AUXERRE.

AL24013754

MODIFICATION DE GERANT

2 G CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 47 Rue de La Pépinière
89100 SENS
394 714 091 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 19/03/2024, l'AGE a pris acte de la décision prise par Georges GRASS de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Michel GRASS, demeurant 47 Rue de la Pépinière, 89100 SENS, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Le nom de Georges GRASS a été retiré de l'article 16 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Michel GRASS, nouveau gérant.
Pour avis, la Gérance

ANNONCES LÉGALES

AL24013759

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

GÉRANCE

Dénomination : SCI SOLARY.
Forme : SCI.
Capital social : 113000 euros.
Siège social : 8 Rue Emile Penot, 89100 SENS.
443319348 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 mai 2024, à compter du 12 mai 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Jean-Marc VAN HOVE, demeurant 8 Rue Emile Peynt, 89100 SENS (nomination).
- Monsieur Kévin GANDRIAUX, demeurant 28 Chemin des près du buisson, 89100 SENS (nomination).
- Monsieur Tom VAN HOVE, demeurant 64 Avenue de la République, 75011 PARIS (nomination).
- Karinne VAN HOVE (partant)
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL24013773

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

33ème JOUR

Société civile immobilière
Capital de 1.000€
Siège social ancien
122 Quai des Chartrons
33300 BORDEAUX
Siège social nouveau
48 rue de Paris
89000 AUXERRE
RCS BORDEAUX 532 131 091
RCS AUXERRE en cours

Aux termes d'une délibération de la société en date du 6 avril 2024, le siège social de la société 33Eme JOUR a été transféré du 122 Quai des Chartrons – 33300 BORDEAUX au 48 rue de Paris – 89000 AUXERRE à compter du 6 avril 2024. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion
Maître Sophie GARNIER. Notaire à SEIGNELAY (89250).

AL24013803

MODIFICATIONS DES STATUTS

O'CARRELAGE

SASU au capital de 3000 euros
92 route de Paris – Hall 3
89380 APPOIGNY
Siret 891 982 191 00019

OBJET : Modification activité
L'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2024 a décidé que l'activité principale de la société, à compter du 15 mai 2024 sera la suivante :
Négoce de tous produits de revêtements de sol ou mural.
Négoce de tous produits relevant de l'équipement sanitaire.
Négoce de tous produits relevant de la menuiserie intérieure.
En conséquence, l'activité « Pose de tous revêtement de sol ou mural » est supprimée à compter du 15 mai 2024.
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre et registre de la chambre de métiers d'Auxerre.

AL24013817

// GÉRANCE

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, le 13 mai 2024,
La société «CYCLES GUENIN», SAS à associé unique, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 5 rue de Brazza, a cédé à la société «Cycles A Sens», SAS, ayant son siège social à SENS (89100) 184 avenue de Sénigallia,
Le fonds de commerce de vente et réparation en cycles et accessoires dérivés ; vente et réparation de matériel de glisse, running et accessoires dérivés ; vente et réparation de cyclomoteurs et véhicules légers motorisés , exploité à SENS (89100), 184 avenue de Sénigallia, connu sous le nom de «CYCLES GUENIN», moyennant le prix de 106.200,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Jean-Jacques FERRON, notaire à MONTHOLON (89110), 1 route d'Auxerre, AILLANT SUR THOLON , où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Le notaire

AL24013775

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 17 mai 2024, concernant la société CT TROYES RESTAURATION, 3 Rue des Fontaines, 89100 MAILLOT. Il y a lieu de lire qu'au vue de la démission de la Présidente actuelle, Mme Zeynep KOCKAR et de la nomination de la Société HOLDING CATRIX en remplacement, il est donc mis fin au mandat de Directeur Général de la Société HOLDING CATRIX.

AL24013757

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 17/05/2024 concernant C.R. Au lieu de lire Immatriculation au RCS de AUXERRE Il fallait lire : Immatriculation au RCS de SENS

AL24013767

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Chitry (89530)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation de deux chemins ruraux

Monsieur le maire de la commune de Chitry vous informe qu'une enquête publique préalable à l'aliénation de deux chemins ruraux aura lieu en mairie de Chitry durant une période de 16 jours francs, du 10 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus.
Le premier chemin, qui se divise en deux branches, se situe sur le lieu-dit « Sur l'Anoureau » et le second chemin se situe sur le lieu-dit « Sur la Mouillère ».
Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY assumera les fonctions de commissaire-enquêteur et assurera une permanence en mairie :
- le lundi 10 juin de 10h à 12h
- le jeudi 27 juin de 15h à 17h.
Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Chitry pendant toute la durée de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
le lundi de 10h à 12h, le mardi de 15h à 18h et le jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h.
Vous pourrez consigner vos observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

AL24013732

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Concertation préalable relative à l'élaboration du schéma régional des carrières de la région Bourgogne-Franche-Comté
La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a modifié l'article L.515-3 du code de l'environnement (CE) pour réformer les schémas des carrières. Elle confie au préfet de région l'élaboration et l'approbation du Schéma Régional des Carrières (SRC).
La déclaration d'intention de la concertation préalable du public a eu lieu du 21 février au 20 avril 2024. Pendant cette période, aucune personne n'a exercé le droit d'initiative prévu à l'article L.121-17-III du CE. La concertation préalable se déroule par conséquent selon les modalités décrites dans la déclaration d'intention, à savoir pendant un mois et précédée d'une information du public.
Cette concertation se tient **du 14 juin 2024 au 13 juillet 2024**, sur le territoire de la région dans le but de recueillir les observations et propositions du public sur l'élaboration du schéma.
Le dossier soumis à concertation comporte les objectifs et caractéristiques principales du schéma, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ainsi qu'un avant-projet du schéma.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance de ce dossier sur le site internet de la DREAL : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr (Rubrique consultations publiques)
Les remarques et suggestions seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante: concertation-consultation-src.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr
Dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation, un bilan des avis émis sera présenté sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

AL24013833

// DIVERS

Préfet de l'Yonne

AVIS

Commission Départementale d'Aménagement Commercial
Réunie le 07 mai 2024, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser la création d'un ensemble commercial de 4 cellules non-alimentaires («Intersport», «Chausséa», «Blackstore» et»Stokomani») par transfert-extension de deux magasins existants et la création de deux autres magasins aux Clairions sur la commune d'Auxerre, au profit de la SCI ST DEVELOPPEMENT dont le siège est situé 5 rue des Bruyères93260 LES LILAS.

AL24013781

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot**, CRPCEN 89005 le 23 avril 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime conventionnel français de la séparation de biens entre :
Monsieur Reda **KASSOU**, Conseiller développement relation client, demeurant à MONETEAU (89470) 14 rue Fernand Py, et Madame Fatiha **DOUNANE**, sans profession, demeurant à FIGUIG (MAROC) ksar Zénaga, mariés à la mairie de FIGUIG (MAROC) le 17 août 2023 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24013792

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 13 mai 2024 dressé par Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (89260), 2 Route de Nogent
Monsieur Paul François TYLUTKI né le 5 novembre 1941 à NOGENT SUR SEINE
Et Madame Denise Hélène TYLUTKI née SÉBILLAUT le 7 avril 1946 à AVALLON
Demeurant ensemble 11 rue de la Forêt de Lancy 89190 St Maurice Aux Riches Hommes
Mariés le 24 juillet 1965 à la mairie de CHATEL CENSOIR anciennement soumis au régime de la communauté de biens meubles et acquêts et actuellement au régime de la communauté universelle
Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial actuel et d'apporter à la communauté des biens immobiliers propres à Monsieur TYLUTKI.Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL24013799

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL PIROELLE

EARL au capital de 289 000 €
Siège social : 13 rue de la Sogne - La Sogne - 89360 PERCEY
432 257 327 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Marie Christine JOSSIER épouse PIROELLE, demeurant à PERCEY (89360), La Sogne, 13 rue de la Sogne, qui a été nommée liquidatrice. Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, à PERCEY (89360), La Sogne, 13 rue de la Sogne, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL24013771

DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SNC DU CHATELET

Société en nom collectif
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 12 rue des Chaudronniers - 89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
807 645 460 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 30 avril 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et ce dernier, M. Robert CADOUX demeurant à BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (89420), 12 rue des Chaudronniers a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (89420), 12 rue des Chaudronniers.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000)
Pour avis, le liquidateur.

AL24013824

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SCEA LEPRÊTRE DE SAINTE COLOMBE

Société civile au capital de 470 000 €
Siège social : 6 rue de l'Abbaye - Ste Colombe - 89100 SAINT-DENIS-LÈS- SENS
441 693 173 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Catherine DUGUÉ épouse LEPRÊTRE, demeurant à SAINT-DENIS-LÈS-SENS (89100), Sainte Colombe, 6 rue de l'Abbaye.
Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à SAINT-DENIS-LÈS-SENS (89100), Sainte Colombe, 6 rue de l'Abbaye.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL24013826

// CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPOIGNY (Yonne), du 10 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DOCTEUR FERKIOUI PSYCHIATRE
Siège social : Clinique de Régennes - Allée du Château de Régennes - 89380 APPOIGNY
Objet social : l'exercice de la profession de Médecin Psychiatre
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Azedine FERKIOUI, demeurant 29 Avenue Pasteur – 89000 AUXERRE
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24013758

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 mai 2024, à Argenteuil.
Dénomination : SCI M-P-KRA.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 3 RUE DU FOUR, 89160 Argenteuil sur Armancon.
Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles au profit des associés.
Gérant : Monsieur Marc KRASNOPOLSKI, demeurant 3 RUE DU FOUR, 89160 Argenteuil sur Armancon
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Les cogérants

AL24013774

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/05/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
NEVADA TRANSPORT LOGISTIQUE
Siège Social : 13 Rue Jules Ferry 89000 AUXERRE
Capital : 3600 €
Objet social : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destiné au transport de marchandises à l'aide de véhicules de tous tonnages. Achat, vente et location sans chauffeur de matériels de transport et industriels.
Durée : 99 ans
Président : M. BOUDJEMA Mohamed 2 Rue Gustave Rouanet 75018 PARIS 18
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24013780

JURIDIQUE

Qu'en est-il de l'insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur individuel face aux créanciers professionnels ?

L'entrepreneur individuel a eu la possibilité en 2003, sur option, de déclarer sa résidence principale insaisissable par ses créanciers professionnels. A partir de 2008, il pouvait même protéger tout son patrimoine immobilier, bâti ou non, dans la mesure où il n'était pas affecté à l'usage professionnel. Le seul bémol résidait dans le formalisme de cette déclaration : obligatoirement authentique et mentionnée sur le registre de son immatriculation obligatoire. La protection de l'actif de l'entrepreneur individuel a été finalement légalisé par la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante (API), entrée en vigueur le 15 mai 2022, qui a consacré un patrimoine professionnel à l'entrepreneur individuel, sans formalité déclarative.
Ce patrimoine est constitué des « biens, droits, obligations et sûretés » qui sont « utiles » à l'activité professionnelle indépendante. Ces biens utiles s'entendent de ceux qui, par nature, par destination ou en fonction de leur objet, servent à cette activité. La résidence principale d'un exploitant agricole, déclarée logement de fonction, peut-elle être considérée comme nécessaire et utile à l'exploitation et entrer dans l'assiette du gage des créanciers professionnels ? Qu'en est-il de ses biens immobiliers utiles à l'exploitation ? De plus, la déclaration optionnelle d'insaisissabilité des biens immobiliers de l'exploitant exclut tout immeuble affecté à son usage professionnel.
Aussi, l'insaisissabilité de plein droit de la résidence principale n'a d'intérêt pour l'entrepreneur individuel que dans deux situations. D'une part, lorsque l'entrepreneur individuel exerçait déjà son activité indépendante au 15 mai 2022. En effet, les créanciers professionnels et personnels antérieurs disposent d'un droit de gage général portant sur les deux patrimoines, mais la résidence principale reste exclue du droit de gage des premiers, si leur créance est née à compter du 8 août 2015. D'autre part, lorsque l'entrepreneur individuel exerce son activité au sein de sa résidence principale, cet immeuble entrant donc dans le patrimoine professionnel et dans l'assiette du gage des créanciers professionnels.
Il ne faut pas omettre l'existence de certaines exceptions légales à la séparation des patrimoines : lorsque des sûretés réelles ont été consenties à l'entrepreneur individuel avant le début de son activité ; lorsque le patrimoine personnel est insuffisant, le gage des créanciers personnel peut être étendu au montant du bénéfice réalisé lors du dernier exercice de l'entrepreneur individuel ; et enfin les dettes fiscales et sociales peuvent être recouvrées sur les deux patrimoines en cas de manœuvres frauduleuses ou d'inobservations graves et répétées de l'entrepreneur.
Parallèlement, il convient également de souligner les exceptions volontaires à l'insaisissabilité de la résidence principale et patrimoine personnel : les garanties réelles à l'appui de financements bancaires et la renonciation expresse de l'entrepreneur individuel à la séparation des patrimoines. Mais globalement, l'exploitant individuel dispose d'une protection renforcée.
A contrario, le gérant d'une société de personnes ou le dirigeant d'une société de capitaux, qu'il dispose ou non de la qualité d'associé, est parfois moins protégé : l'insaisissabilité de la résidence principale lui est inapplicable. Cela est particulièrement vrai lorsque le gérant est associé d'une société civile comme la SCI, la SCEA : sa responsabilité est infinie et proportionnelle au montant de son apport, après vaine poursuite de la société. En revanche, lorsque la responsabilité de l'associé est limitée au montant de son apport (EARL, SAS) ou au double de son apport (GAEC), le dirigeant est mieux protégé que l'entrepreneur individuel. Les exceptions volontaires à la limitation de sa responsabilité à ses apports sont similaires : caution d'une dette de la société d'exploitation lors de la souscription d'un prêt ou engagement de son patrimoine professionnel s'il a commis une faute de gestion ayant contribué à une insuffisance d'actif. C'est la raison pour laquelle, une égalité de traitement avec les entrepreneurs individuels est attendue quant à l'insaisissabilité automatique de la résidence principale. En l'état actuel, le recours au conseil d'un juriste est fortement recommandé.

Catherine LECLEVE

ÉQUIPEMENT

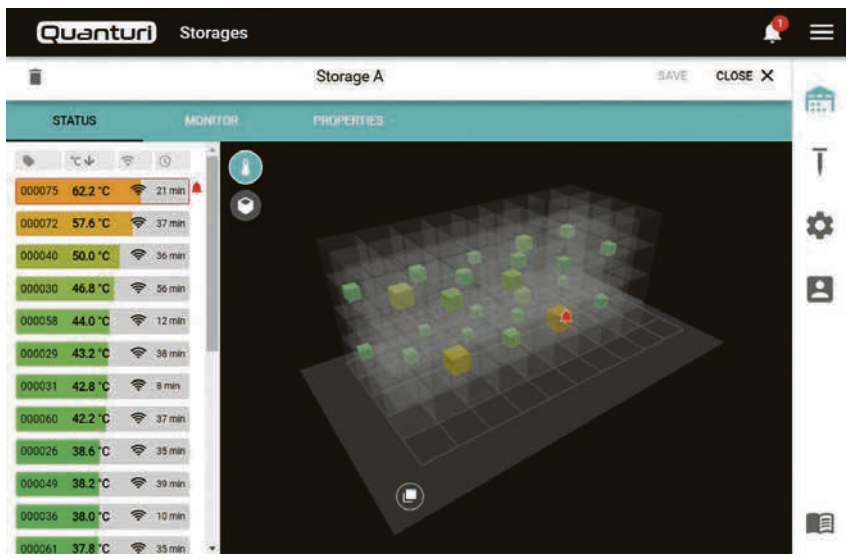
// RISQUE D'INCENDIE

Les sondes connectées : un outil de prévention

Depuis leur création, les sondes à fourrage connectées ont montré leur utilité en évitant de nombreux incendies dans les exploitations agricoles. Cette année des évolutions technologiques et pratiques sont proposées aux exploitants. Jean-Pierre Gros, éleveur et président de la Fédération Groupama du Jura, et Gérald Mélési, animateur commercial sur le marché agricole, précisent comment elles facilitent la gestion d'une exploitation.



Nouveauté de taille cette année : la possibilité de louer ses sondes.



La présence de sondes connectées permet de connaître les niveaux d'échauffement du foin, mais elles deviennent aussi un outil de gestion des fourrages dans une exploitation.

Jean-Pierre Gros : *« L'entreprise Quanturi est à l'origine de la création des sondes connectées. Elle propose aujourd'hui une innovation utile pour tous les éleveurs. Grâce aux sondes, nous allons connaître la valeur nutritionnelle du foin sur notre téléphone. Un nouvel indicateur va me permettre d'orienter la distribution du foin à mes vaches. Soit, plus tôt, soit plus tard. Concrètement, je vais réserver le meilleur foin à mes vaches laitières, qui donneront ainsi plus de lait. De ce fait, l'éleveur aura moins besoin de se fournir en compléments alimentaires ».*

Gérald Mélési : *« On sait que lorsque le foin chauffe, il peut devenir dangereux et être à l'origine d'un incendie. Mais pas seulement ! Il perd aussi de sa qualité nutritionnelle. Avec l'indicateur de la valeur nutritionnelle du foin, les éleveurs pourront équilibrer la ration journalière de leurs animaux. Cette nouveauté leur permettra d'optimiser la gestion de l'exploitation, de la mise en stockage jusqu'à la distribution du fourrage. De plus, il y a une autre nouveauté : la possibilité de louer les sondes : un système de location est prévu pour simplifier le quotidien des agriculteurs. Il remplace l'achat initialement mis en place. Par exemple, si des sondes sont défectueuses, un service après-vente est mis en œuvre par la société Quanturi afin de les remplacer, sans surcoût pour l'exploitant. Autre atout : l'interface de l'application Haytech est plus intuitive et en 3 dimensions ».*

J-P G : *« De plus, les Caisses locales Groupama ont décidé de participer financièrement à la location des sondes. C'est dans l'ADN de Groupama de faire de la prévention et les sondes connectées, c'est notre cheval de bataille ! C'est pourquoi, en tant qu'élus, nous accompagnons financièrement les exploitants : chaque sociétaire bénéficiera d'un avantage tarifaire de 290 euros par an sur sa multirisque professionnelle (tant que les sondes sont activées) pour un pack de 10 sondes connectées ».*

Que diriez-vous aux agriculteurs pour les convaincre d'utiliser des sondes ?

G M : *« Depuis quelques années, sur le terrain, je constate que les exploitants prennent conscience qu'il faut s'équiper avec un outil de prévention aussi efficace que les sondes. Maintenant, ils vont pouvoir disposer de ce nouvel indicateur sur la qualité du foin, ce qui aura un impact positif sur la gestion de leur exploitation »*

J-P G : *« Cette innovation, tous les éleveurs l'espéraient ! Depuis que j'utilise des sondes, je me sens plus tranquillisé, plus serein car je reçois des informations capitales sur mon foin avec mon smartphone. Grâce aux sondes, dès que la température s'élève d'une manière anormale, je suis alerté par sms. Et en plus, je vais savoir à quel moment mon foin sera le meilleur pour mes vaches. C'est un réel plus qui va simplifier concrètement mon quotidien d'exploitant ».*

Groupama

// MACHINISME

89

Grégory Mahé, nouveau vendeur chez DAFP dans l'Yonne

Loïc Rougier ayant fait valoir ses droits à la retraite, un nouveau vendeur a rejoint la DAFP début mai. Grégory Mahé reprend le secteur du Tonnerrois et du Chablisien jusqu'à Vermenton et Noyers. Cet originaire de Saint-Cyr-les-Colons connaît bien le secteur agricole et viticole pour y avoir toujours travaillé comme chauffeur de tracteur dans différentes exploitations et domaines. C'est donc un nouveau challenge pour cet autodidacte de 40 ans qui va prochainement suivre différentes formations constructeurs, à commencer par Case IH.

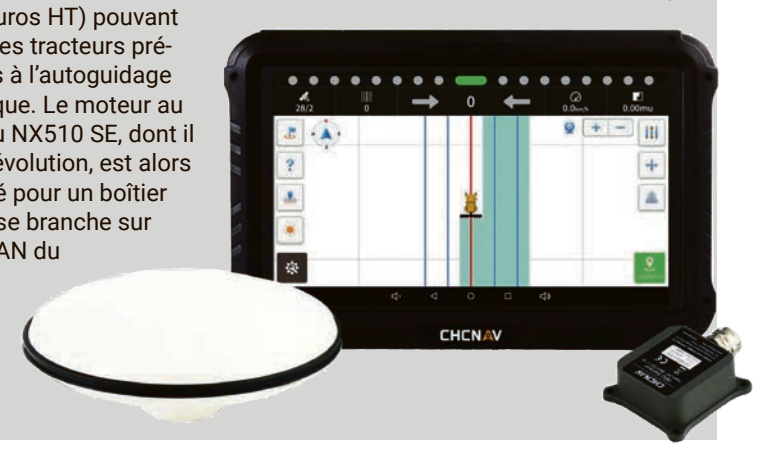
Grégory Mahé 06 83 54 36 55
g.mahe@dafp.fr



// EN BREF

CHC Nav L'équipementier chinois élargit son offre de guidage

Déjà connu pour son système d'autoguidage RTK au volant NX510 SE Auto-Steer, l'équipementier chinois CHC Nav, distribué en France par Evo'Mat, lance la console de guidage manuel Guide 10. Facturée 1 890 euros HT, elle est connectée à une antenne GNSS recevant le signal Egnos et à un petit capteur de dévers. Évolutif, l'appareil peut accéder à l'autoguidage en étant couplé à un moteur au volant (+ 2 100 euros) et bénéficier de l'activation du signal RTK (+ 1 000 euros). Il se distingue du système NX510 SE Auto-Steer, 1 000 euros plus cher, notamment par l'absence de demi-tour automatique et par l'impossibilité d'enregistrer plusieurs profils. CHC Nav propose également l'autoguidage Steer Ready (5 990 euros HT) pouvant équiper les tracteurs prédisposés à l'autoguidage hydraulique. Le moteur au volant du NX510 SE, dont il est une évolution, est alors remplacé pour un boîtier PLC qui se branche sur le Bus-CAN du tracteur.

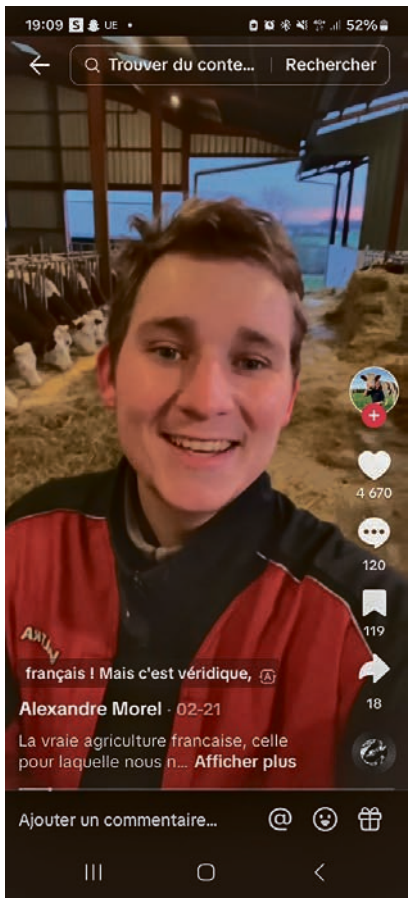


PORTRAIT

// RÉSEAUX SOCIAUX

Alexandre Morel influenceur agricole sur Tik Tok

En bleu de travail, les bottes aux pieds en train de conduire les vaches au pré accompagné de ses bosserons, à première vue, Alexandre Morel est un jeune agriculteur comme les autres. Sur les réseaux sociaux, ses vidéos cumulent pourtant plusieurs milliers de vues et plus de 85 000 abonnés.



©MB_AA

Alexandre Morel se filme face caméra avec son smartphone.

Bientôt installé en Gaec avec son père, Alexandre Morel élève 70 vaches laitières montbéliardes et simmentales en AOP comté à Verjon dans l'Ain. Il y a deux ans, dans le cadre d'un devoir à rendre durant ses études, il a publié sa première vidéo sur Instagram. « *Ça m'a plu et j'ai vu que ça marchait* », se souvient-il. Plus tard, pendant le confinement, il s'est inscrit sur Tik Tok, un autre réseau social. Au début, il ne fait que surfer sur les vidéos des autres, puis se met à en publier petit à petit. « *J'ai commencé par expliquer mon quotidien, puis avec les manifestations agricoles qui ont débuté en Allemagne l'année dernière, j'ai aussi raconté nos difficultés en tant qu'agriculteur.* » Et son smartphone l'accompagne partout, en saison l'été, dans la cour de ferme ou sur son tracteur. S'il ne manque jamais une occasion de le dégainer pour publier une vidéo, il ne prépare jamais à l'avance ce qu'il va dire. Particulièrement à l'aise à l'oral, il peut se permettre d'improviser. « *C'est un peu comme je le sens, sur le moment* », avoue-t-il.

Le jeune homme signe aujourd'hui plusieurs partenariat

Certes souriant, spontané et naturel, Alexandre Morel est aussi rigoureux sur les réseaux sociaux qu'il l'est dans la vie de tous les jours. Comme il nettoie son tracteur à la brosse à dents, il prend soin de choisir ses moments de diffusion aux heures qui cumulent le plus de connexions : « *Soit le matin à 7 heures, soit le soir à 18 heures ou le mercredi après-midi* », entre autres. « *En moyenne il me faut vingt minutes par vidéo, parfois je réussis du premier coup, mais je peux aussi la refaire plusieurs fois avant qu'elle ne me convienne. J'essaie toujours d'être présentable, mais je n'en fais pas trop non plus, j'essaie de rester authentique* », ajoute-t-il. Un mode de fonctionnement « semi-professionnel » qui lui permet aujourd'hui de signer plusieurs partenariats. Avec le lycée agricole de Montmorot (Jura) tout d'abord où il a fait ses études, mais aussi avec d'autres enseignes comme Adivalor.

En 2023, il remporte un trophée de l'influence

Avec les millions de vues générées par ses vidéos, Alexandre Morel a suffisamment de popularité pour monétiser son contenu. « *Environ 200 € en moyenne par mois, mais tout dépend du nombre de vidéos que je fais et du nombre de vues* », explique-t-il. Pas de quoi encore s'offrir la voiture de ses rêves, mais au moins d'investir dans du matériel vidéo. Avec l'argent gagné grâce aux réseaux sociaux, il a déjà acheté un drone et peut désormais se filmer avec un iPhone 13 Pro en « mode cinématique ». « *Je fais ça parce que j'aime faire des vidéos sur Tik Tok, d'ailleurs quand la plateforme a lancé le mode « monétisé », je ne m'y suis pas mis tout de suite, puis comme j'ai vu que mes vidéos prenaient, je me suis dit que c'était dommage de ne pas en profiter.* »



©MB_AA

Magie de l'algorithme, son influence grandit chaque jour. À tel point qu'il s'est aujourd'hui fait un petit nom dans la communauté des influenceurs agricoles français avec lesquels il a parfois noué des relations. « *Nous sommes une quinzaine en France environ* », comptabilise-t-il. L'année dernière, Alexandre a même remporté le Trophée de l'espoir de l'influence agricole aux Farming Reality et entend reparticiper au concours cette année.

Pas faux-modeste – Alexandre Morel a conscience de son succès – le jeune homme n'en garde pas moins le sens des réalités. Comme il le dit très simplement, « *je suis juste un gars qui fait des vidéos et qui vend de la bière au bal* ». À tout juste vingt ans, Alexandre Morel a les rêves de n'importe quel jeune homme de son âge, suspendu entre les responsabilités qui l'attendent avec la reprise de l'exploitation à la succession de sa mère, et ses envies d'évasion et de voyages. À l'aise dans ses bottes comme devant une caméra, il n'en sait pas moins ce qu'il veut. Le ton tantôt espiègle au côté de son jeune frère Stanislas, tantôt pédagogique, il raconte son quotidien de jeune éleveur.



©MB_AA

Bientôt installé en Gaec avec son père (au milieu) sur la ferme familiale à Verjon dans l'Ain, Alexandre Morel (à gauche), peut aussi compter sur la présence de son frère dans ses vidéos.

Des projets plein la tête

S'il tente aujourd'hui de nouveaux formats sur les réseaux sociaux – il s'essaye entre autres aux vlog (blog vidéo) avec son frère depuis quelque temps – Alexandre Morel a aussi de nombreux projets pour son avenir d'agriculteur. Son installation à la succession de sa mère est prévue au 1er juillet prochain, mais il n'a pas attendu pour s'investir. Engagé auprès de Jeunes agriculteurs de son canton, il prépare activement la prochaine Fête de l'agriculture qui se tiendra à Treffort en août. Sur sa ferme, il ne manque pas non plus d'inspiration. Avec ses parents, ils ont déjà inauguré une première extension du bâtiment d'élevage cet hiver. Avec son père, il prévoit également d'investir dans un nouveau séchoir en grange et de développer des prestations en itinérance. *« L'idée, c'est d'emmener la presse directement chez le client »*, **avance-t-il. Un projet de toiture photovoltaïque est également envisagé. Père et fils recherchent aujourd'hui au maximum l'autonomie alimentaire et prévoient même de s'engager dans la prochaine usine de trituration Nutralp qui sera inaugurée à Bâgé-Dommartin en juin prochain.**

Deux types d'internautes

Comme souvent sur les réseaux sociaux, ses contenus ne remportent pas toujours le succès escompté et il doit aussi composer avec les invectives de certains internautes. « *Certains me disent en message privé qu'ils aimeraient bien m'exploiter comme j'exploite mes bêtes par exemple. Certains aiment bien aussi me tacler parce que je m'affiche avec un gros chenillard alors que je suis en AOP Comté, mais je ne filme pas que chez moi et je montre ce que je veux* », argue-t-il. Dans ces cas l'envie de rétorquer à chaud n'est jamais bien loin, mais le jeune homme, sans garder sa langue dans sa poche, sait faire preuve de sang-froid et privilégie toujours la pédagogie. Étonnamment peut-être, la grande majorité des internautes qui suivent Alexandre sur ses réseaux ont entre 18 et 30 ans et sont majoritairement domiciliés dans les grandes villes, notamment à Paris. Il rencontre aussi un certain public à l'étranger, entre autres en Belgique, Suisse, Allemagne et même au Canada. Aujourd'hui, le jeune agriculteur cumule plus de 85 000 abonnés. De la cour de ferme à Tik Tok ou de la réalité à la virtualité, il n'y a qu'un bouton sur lequel appuyer, mais Alexandre Morel le clame haut et fort : « *Je suis agriculteur avant tout* ».

Margaux Balfin

LOISIRS

// SPORT

Le premier championnat du monde de cyclisme en agriculture

Réservé aux salariés, adhérents ou clients des entreprises et organisations du secteur agricole, le premier championnat du monde de cyclisme en agriculture (World agricultural cycling championship : Wacc) se déroulera du 7 au 9 juin en Côte-d'Or.



Cette première édition du Wacc aura pour cadre le vignoble côte-d'orien.

L'annonce en avait été faite par Christophe Richardot directeur général d'Alliance Bourgogne-Franche-Comté, qui regroupe les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre comtoise, en octobre 2023 : la Côte-d'Or allait servir de cadre, pour la première fois, au World agricultural cycling championship (Wacc), ou championnat du monde de cyclisme en agriculture. Trois jours durant, du 7 au 9 juin, la compétition fédérera des salariés, des adhérents ou des clients d'entreprises et organisations du secteur agricole. Une sorte de mise en jambes, un mois avant le passage du Tour de France en Côte-d'Or, prévu les 4, 5 et 6 juillet. C'est aussi une manière d'insister sur le lien particulier qui existe entre le monde agricole et le sport cycliste.

Un autre regard sur l'agriculture

Acteurs de premières lignes des paysages, les agriculteurs sont aussi parfois des cyclistes aguerris. L'idée d'organiser une course cycliste propre au secteur agricole est née de quelques fervents pratiquants du vélo. Comme ils sont aussi administrateurs ou dirigeants de structures agricoles, c'est assez naturellement qu'ils se sont retrouvés autour de ce projet. Crédit Agricole Franche-Comté et Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Alliance BFC et Génelios, spécialisé dans les énergies renouvelables, appuyés par l'expertise du Sprinter club olympique Dijon (Sco Dijon) ont décidé d'organiser ce Wacc. La compétition se tiendra pour la première fois de son histoire en région BFC. *« Nous voulions un évènement au cœur du patrimoine pour connecter les acteurs agricoles et faire voir l'agriculture autrement »* explique Camille Richardot, chargée de communication à Dijon Céréales. Le parcours d'environ 9 km tournera autour du village de Gilly-lès-Cîteaux, près de Nuits-Saint-Georges. Avec un profil assez roulant, le circuit devrait plaire au plus grand nombre. Un peu plus de 350 coureurs se répartiront au sein des 35 équipes qui participeront aux quatre courses du samedi 8 juin. *« L'épreuve phare sera animée par la catégorie élite qui effectuera 8 fois la boucle prévue »* précise Camille Richardot.

Allemands, Italiens, Danois…

Trois autres catégories (premium, féminine et découverte) animeront la journée du samedi. Les équipes sont constituées depuis quelques semaines avec une préinscription clôturée le 29 février. *« Au niveau régional, les deux caisses de Crédit Agricole présentent chacune une équipe, Alliance BFC, Dijon-Céréales et Altervia (Gamm Vert), chacun une équipe également »* détaille la chargée de communication. Des partenaires des entreprises agricoles organisatrices ou d'autres structures agricoles rayonnant en Europe ont proposé la participation de collaborateurs coureurs allemands, autrichiens, danois, italiens ou espagnols donnant à la course sa dimension internationale. Ceux qui n'auront pas eu l'information et la possibilité de s'inscrire à temps pourront toujours faire un saut au Wacc. *« Un village partenaires avec des animations, de la petite restauration et des produits locaux au niveau de la fromagerie Delin à Gilly-lès-Cîteaux sera ouvert au public. L'occasion aussi de croiser Thierry Adam, présentateur et invité d'honneur de cette première édition du championnat international agricole cycliste »* confie Camille Richardot.

Séverine Vivot

Le programme du Wacc

Le départ de toutes les courses se fera au niveau de la fromagerie Delin à Gilly-lès-Cîteaux. À cet endroit, le village partenaires avec tentes sponsors, animations, petite restauration, produits locaux et ateliers de réparation pour les vélos accueillera publics et participants.
Départs des courses :
- 9 heures catégorie Premium
- 11 h 30 catégorie Féminine
- 13 h 30 catégorie Élite
- 16 h 30 catégorie Découverte
La fête se prolongera le dimanche, avec une journée gourmande. La matinée du dimanche en accès libre proposera un circuit de découverte, à vélo évidemment, au cœur du vignoble et des paysages bourguignons. Petite restauration et produits locaux seront au programme du midi.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• À partir du 1er juin

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Dimanche 2 juin

// Marche gourmande à Arcenant

Dans le cadre des Rencontres à table ! Organisées par Interbev, l'interprofession bétail et viande, une marche gourmande est organisée depuis Arcenant, pour un parcours de 8 km. Le départ sera donné à 10 heures à la salle des fêtes, 7, rue de Beaune. À l'issue de cette escapade, un grand buffet épicurien reflet de la diversité des productions agricoles de la région sera proposé. À cette occasion, retrouvez un marché d'artisans et de producteurs locaux ainsi que plusieurs ambassadeurs du terroir bourguignon, dont les Meilleurs Ouvriers de France Guillaume Royer (chef de plusieurs restaurants en Côte-d'Or) et Sébastien Chevalier (boulanger). Le chef Anthony Bonnardot ainsi que des représentants de l'Union des boulangers pâtissiers de Côte-d'Or et de la fromagerie Delin, fabricant depuis 50 ans des fromages typiques de la région – Brillat-Savarin, Morbier, Tome… proposeront également des dégustations. L'accès est gratuit mais le déjeuner sur place est payant. Inscription obligatoire.

Renseignements : unionboulangerspatissiers.21@gmail.com. Tél. : 06 79 29 26 54

Nièvre

// Cave ouverte à Livry

• Samedi 25 mai

Le domaine du Bois Bourbon à Livry ouvre ses portes et ses caves le 25 mai à partir de 11 heures Dégustation sur place, entrée gratuite. Inscription auprès de l'office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours.

Renseignements : 03 86 37 21 25 ou par mail ot.stpierre-magnycours@orange.fr

• À partir du 26 mai

// Art imprimé

Dans le cadre de la Journée nationale de l'Estampe, le 26 mai, l'association Silexink, en partenariat avec la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, vous convie à découvrir l'Art imprimé au travers d'une animation gratuite d'initiation à la gravure sur la place du marché. En plus, du jusqu'au 31 mai, une quinzaine d'artistes graveurs exposeront leurs estampes chez les commerçants de Cosne-sur-Loire. Un parcours sera proposé au public. Enfin, SilexInk propose une exposition du 29 mai au 9 juin 2024 à Châteauneuf-Val-de-Bargis du mercredi au dimanche, de 14 h à 17 h.

Renseignements : https://www.facebook.com/silexink.lithographie

• Dimanche 26 mai

// Fête de la nature : arts, animaux et hommes

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire propose de découvrir les liens entre l'art, les animaux et les hommes. Gratuit, réservations obligatoires (places limitées).

Réservations et renseignements : 03 86 26 71 02

• Samedi 1er juin

// Balade paysagère et gourmande

Une balade de 2 km est proposée au départ du lavoir d'Arquian à 9 h 30. Au programme échanges sur les paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Un pot convivial clôturera la rencontre au jardin partagé de l'association Les Herbes folles en Puisaye à 12 h 30.

Renseignements : l.grebille@cc-puisayeforterre.fr ou au 07 57 68 73 38.

Yonne

• Samedi 25 mai

// Fête de la bière

La troisième édition de la fête de la bière a lieu le samedi 25 mai, de 15 heures à 3 heures du matin, à Appoigny (devant l'espace culturel, rte des Bries). Elle réunit 8 brasseurs artisanaux icaunais : La Truite, Grand Duc, Odile t'en brasse, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine et les bières de La Colline. Quatre temps musicaux sont proposés aux visiteurs lors de cette soirée : Sambala (percussion brésilienne) de 16 heures à 19 heures, Suzy Cats (pop rock) à 19 heures, Soul'Air (soul, R&B) à 21 h 30 et discothèque en plein air de DJ Latour à partir de minuit. Plusieurs animations sont prévues comme un baby-foot géant, un dunk tank et du lancer de haches.

• Vendredi 31 mai

// Apéro-concert

Le canton du Migennois des JA 89 organise un apéro-concert, le vendredi 31 mai, à partir de 19 h 30, sur le parking de la salle des fêtes de Laroche-Saint-Cydroine. Les groupes de musiques Arc-en-Ciel et G33 se produiront lors de la soirée. Au niveau de la restauration, des saucisses/merguez et des frites seront proposés aux visiteurs. L'entrée est libre et ouverte au grand public.

• Dimanche 2 juin

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Nombre de places limité.

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

// POUR VOS OREILLES

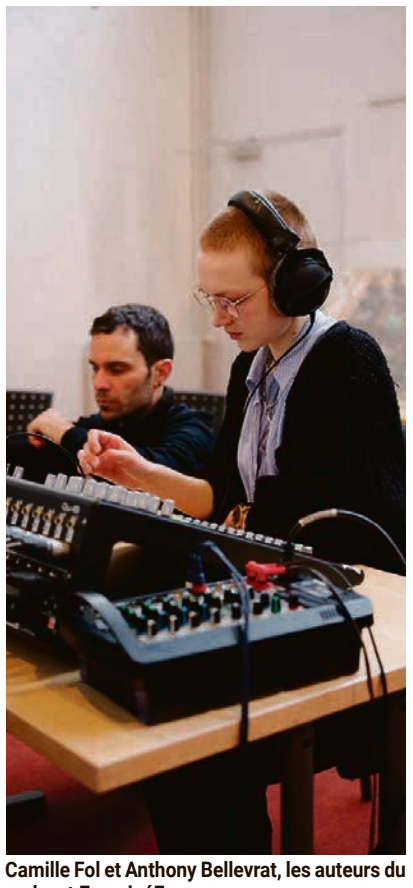
Paysage sonore de la féminité en agriculture

Des podcasts sur des femmes agricultrices ont été réalisés par deux journalistes en collaboration avec l'association dijonnaise Magna Vox, et l'appui de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La série, qui s'intitule EnracinéE compte dix épisodes.

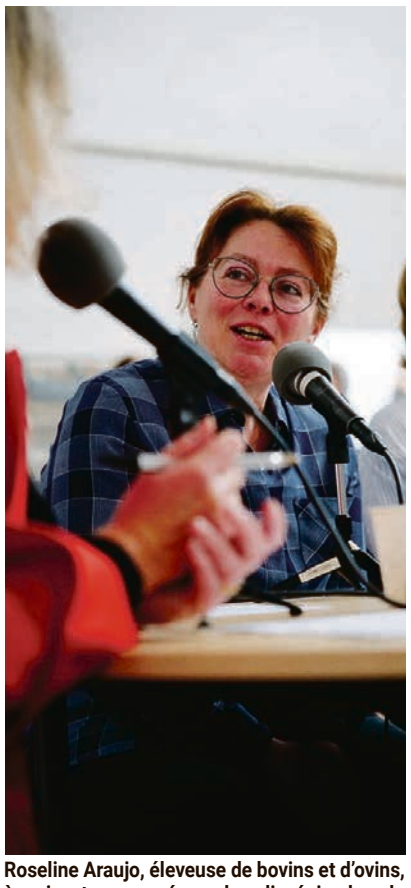


Julien Le Flohic

Fin mars, Magna Vox organisait une table-ronde consacrée à la place des femmes en agriculture, au archives municipales de Dijon.



Camille Fol et Anthony Bellevrat, les auteurs du podcast EnracinéE.



Roseline Araujo, éleveuse de bovins et d'ovins, à qui est consacré un des dix épisodes du podcast EnracinéE.

On ne dira jamais assez combien le podcast est une forme médiatique appréciable, parce qu'elle permet de raconter des histoires en prenant le temps nécessaire, et qu'on peut en profiter et les découvrir quand on veut, à son rythme. Lorsqu'en plus, ces podcasts se présentent sous la forme d'une série, c'est un voyage au long cours qui s'ouvre à tout un chacun et c'est ce que proposent Camille Fol et Anthony Bellevrat. Âgés de 26 et 37 ans, tous deux issus de familles d'agriculteurs, ils ont conçu et réalisé EnracinéE, une série de 10 podcasts qui sont autant de portraits de femmes agricultrices de Côte-d'Or. Pour les découvrir, vous pouvez suivre ce lien : https://www.podcastics.com/podcast/magna-vox/series/enracinee/. Ils seront aussi diffusés durant l'été sur les ondes de Radio Dijon Campus et devraient donner lieu à des diffusions dans des lycées agricoles. Mais avant cela, revenons sur la manière dont sont nés ces podcasts, avec certains des acteurs concernés.

Une idée qui a évolué

Au départ, donc, on trouve Camille Fol et Anthony Bellevrat. Tous deux souhaitaient réaliser un podcast et, dans ce but, ils ont frappé à la porte de l'association dijonnaise Magna Vox. Soutenue par de nombreux partenaires (voir encadré), elle produit depuis plusieurs années ses propres contenus médiatiques, ensuite diffusés par différents canaux. L'idée de départ était de bâtir un podcast autour de la grand-mère d'Anthony et de ses souvenirs liés à la guerre. Pourtant, c'est finalement son vécu d'agricultrice qui inspire les deux journalistes. *« En en discutant,* explique Samuel Offredi, de Magna Vox, *on a élargi le projet à la problématique de la place des femmes en agriculture. En faisant ce choix on a ouvert les vannes d'une quantité incroyable de problématiques diverses. C'est pourquoi on a décidé de partir sur dix épisodes, afin de ne pas trop se disperser, mais il n'est pas impossible que nous prolongions l'aventure avec de nouveaux épisodes en 2025, si nous trouvons d'autres partenaires… ».*

« Plutôt que simplement faire des récits de vie, ajoute Camille Fol, *Samuel Offredi nous a incités à organiser les épisodes en fonction de thématiques précises : l'utilisation du matériel sur une exploitation, croiser différentes générations de femmes agricultrices, des femmes qui viennent de s'installer ou qui vont le faire, la question de la maternité en tant qu'agricultrice, le fait d'assumer l'héritage d'une exploitation familiale, le rapport à l'élevage, et puis aussi la confrontation au sexisme… ».* Pour trouver les femmes qui composent ce paysage sonore de la féminité agricole, le duo de podcasteurs s'est appuyé sur son réseau personnel mais s'est aussi rapproché de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or qui a fourni de précieux contacts. *« On voulait un panel le plus large possible,* poursuit Camille Fol, *aussi bien en termes de productions (animale ou végétale) que de modes de production (conventionnel ou bio) ».*

Des propos rares

Le résultat, c'est un ensemble de podcasts qui offre des perspectives et des regards sur le monde agricole que l'on n'a pas l'habitude d'entendre : c'est leur grande vertu. Ils seront sans doute aussi utiles à un public urbain parfois peu au fait des réalités agricoles, qu'à un public rural et d'agriculteurs, qui trouveront là un reflet plutôt valorisant de leurs activités, à travers le prisme de regards féminins. La démarche des podcasteurs a été très bien accueillie par les personnes sollicitées. *« Chez certaines,* constate Camille Fol, *on sentait une volonté très forte de porter une parole de femme et d'agricultrice. On a pu refléter des histoires très différentes et très personnelles, pour chacune. Nos entretiens duraient parfois plus de deux heures. Cela réclame du temps parce qu'au début, il y a inévitablement de la réserve, de la timidité, mais, au fil des échanges, on parvient à faire naître des choses. On a eu des échanges très riches qui nous emmenaient sur des aspects auxquels nous n'avions pas toujours pensé au départ ».* Un des points qui ressort de ces podcasts c'est que les évolutions des pratiques agricoles passent très souvent par les femmes. Elles en sont fréquemment les initiatrices. Camille Fol se risque à une hypothèse sur ce point : *« c'est peut-être parce que le poids des traditions pèse moins sur elles. En tout cas, une chose est sûre : toutes les femmes que nous avons interrogées ont un caractère assez fort ».*

Plusieurs pistes d'utilisation

Au-delà de l'intérêt des thèmes qu'ils abordent, les dix épisodes d'EnracinéE, terminés au début du mois de mars, sont aussi réalisés avec soin et agréables à écouter. *« La bonne formule pour un podcast,* souligne Samuel Offredi, *c'est d'avoir un journaliste mais aussi quelqu'un capable de faire du montage de qualité, « d'habiller » les sons, de bien les mettre en scène… ».* Sur ce point le duo s'est avéré parfaitement complémentaire puisqu'à leur travail journalistique se sont ajoutées les compétences musicales d'Anthony Bellevrat, qui a composé l'habillage musical de ces podcasts. EnracinéE va maintenant poursuivre son chemin. Les dix épisodes seront diffusés durant l'été sur les ondes de Radio Dijon Campus et devraient également donner lieu à des diffusions dans des lycées agricoles, au cours desquelles Camille Fol et Anthony Bellevrat pourraient intervenir afin d'expliquer leur travail et d'entamer des débats avec les élèves. Une vente du podcast à des Chambres d'agriculture qui pourraient alors l'utiliser comme outil pédagogique est aussi envisagée.

Berty Robert

https://www.podcastics.com/podcast/magna-vox/series/enracinee/

L'importance des partenariats

La réalisation du podcast EnracinéE a été rendue possible grâce à l'association Magna Vox, mais aussi par le recours à d'autres partenaires parmi lesquels : La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or qui a aidé les deux journalistes à détecter des personnes prêtes à témoigner. On trouve aussi la ville de Dijon qui voit dans ce podcast un lien intéressant avec son projet alimentaire. Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) apporte un soutien par le biais de son dispositif Diffusion innovante pour l'agriculture (Dinov). On trouve aussi la Direction régionale Emploi et égalité femme homme et Radio Campus. L'association Femmes égalité emploi (Fete) devrait, par ailleurs, utiliser ce podcast dans le cadre d'ateliers menés envers des enseignants du milieu agricole, afin de nourrir leur réflexion sur la question de l'égalité dans les cours, et sur la manière d'intégrer cette question à leurs cours. Rappelons enfin que fin mars, une table ronde organisée aux Archives municipales de Dijon, et diffusée sur Radio Campus, traitait de la place des femmes en agriculture et de son évolution au fil du temps. Les participantes étaient Béatrice Chevallereau, directrice du lycée agricole de Quetigny, Roseline Araujo, agricultrice-éleveuse à laquelle un des épisodes du podcast est consacré, ou encore Véronique Laville, agricultrice et élue à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.